

Rapport sur les résultats ministériels 2024-2025 de Services aux Autochtones Canada

L'honorable Mandy Gull-Masty, C.P., députée
Ministre des Services aux Autochtones



Indigenous Services
Canada

Services aux
Autochtones Canada

Canada

© Sa Majesté le Roi du chef du Canada, représenté par la ministre des Services aux Autochtones, 2025.

Catalogue : R1-110F-PDF

ISSN : 2561-9896

Cette publication est également disponible en anglais sous le titre : *Indigenous Services Canada:
Departmental Results Report 2024-25*

Rapport sur les résultats ministériels 2024-2025 de Services aux Autochtones Canada

Sur cette page :

- [En bref](#)
- [Message de la ministre](#)
- [Résultats atteints](#)
 - [Responsabilité essentielle 1 : Bien-être et autodétermination des Autochtones](#)
 - [Services internes](#)
- [Dépenses et ressources humaines prévues](#)
 - [Dépenses](#)
 - [Financement](#)
 - [Faits saillants des états financiers](#)
 - [Ressources humaines](#)
- [Tableau de renseignements supplémentaires](#)
- [Dépenses fiscales fédérales](#)
- [Renseignements ministériels](#)
- [Définitions](#)

En un coup d'œil

Ce rapport sur les résultats ministériels décrit les réalisations de Services aux Autochtones Canada par rapport aux plans, aux priorités et aux résultats attendus présentés dans son [Plan ministériel 2024-2025](#).

- [Vision, mission, raison d'être et contexte opérationnel](#)

Principales priorités

Services aux Autochtones Canada a poursuivi son travail sur les grandes priorités suivantes pour 2024-2025 :

- Soutenir et faire progresser la santé et le bien-être des Autochtones, notamment par la mise en œuvre intégrale du **principe de Joyce** pour **s'attaquer au racisme envers les Autochtones dans les systèmes de santé**, l'amélioration de l'accès aux services de soins primaires essentiels dans les communautés éloignées et isolées, ainsi que la transition vers des modèles de soins holistiques dirigés par les Autochtones.
- Faire en sorte que les enfants autochtones reçoivent les soins et le soutien dont ils ont besoin pour s'épanouir, tout en comblant les lacunes dans les services, en mettant pleinement en œuvre le **principe de Jordan** pour les enfants des Premières Nations, et en collaborant avec les partenaires inuits pour élaborer un nouveau modèle pour l'Initiative : **Les enfants inuits d'abord**.
- Travailler avec les partenaires inuits pour **éliminer la tuberculose dans l'ensemble de l'Inuit Nunangat d'ici 2030**.
- Investir dans des **approches de santé mentale et de mieux-être fondées sur les distinctions** afin de répondre aux besoins des Premières Nations, des Inuit et des Métis, ce qui comprend des services de prévention et de traitement de la toxicomanie qui sont adaptés à

- la culture, ainsi que des mesures de soutien culturel et émotionnel tenant compte des traumatismes.
- Collaborer avec les Premières Nations et les Inuit à l'élaboration de nouveaux **programmes de soins de longue durée et de soins continus** plus holistiques.
 - Dialoguer avec les organisations autochtones nationales afin d'établir un cadre de financement à long terme fondé sur les distinctions pour la **Loi concernant les enfants, les jeunes et les familles des Premières Nations, des Inuits et des Métis**, poursuivre la mise en œuvre des ordonnances du Tribunal canadien des droits de la personne, continuer à faire des progrès en ce qui a trait à la réforme à long terme du Programme des services à l'enfance et à la famille des Premières Nations, dont conclure un accord définitif avec les Chiefs of Ontario et la Nation Nishnawbe Aski pour les Premières Nations de l'Ontario, et mener des discussions préliminaires avec les peuples autochtones à l'appui de l'examen législatif quinquennal des dispositions et de l'application de la **Loi concernant les enfants, les jeunes et les familles des Premières Nations, des Inuits et des Métis**.
 - Viser à **combler les lacunes en matière d'infrastructure** en soutenant la prise de décision des communautés sur les projets d'infrastructure des Premières Nations qui comprennent des réparations et des rénovations hautement prioritaires, des projets d'immobilisations pluriannuels, la poursuite de la mise en œuvre des projets d'installations pour l'éducation et des programmes de **logement** existants, en plus de faire progresser la **nouvelle proposition de loi sur l'eau des Premières Nations**, et tout en continuant à travailler pour l'**élimination des avis à long terme concernant la qualité de l'eau potable** dans les réserves.
 - Lancer une évaluation de la **subvention de 10 ans au titre de la nouvelle relation financière** et élaborer conjointement des options stratégiques pour les réformes du programme de renforcement des capacités de gouvernance.
 - Soutenir l'élaboration de politiques dirigée par les Autochtones pour un cadre de réconciliation économique et répondre aux principales priorités stratégiques mises de l'avant par les partenaires autochtones. SAC veillera également à ce que les **programmes de soutien aux entreprises** soient aussi inclusifs que possible en fournissant des mesures de soutien à la capacité, en particulier pour les petites communautés éloignées des Premières Nations et des Inuit, jusqu'en 2027-2028.
 - Promouvoir les priorités des partenaires et des communautés des Premières Nations, des Inuit et des Métis pour **recupérer la compétence** des domaines qui sont importants pour eux, notamment en travaillant à la mise en œuvre d'améliorations du financement à l'échelle nationale ou régionale, au-delà de la comparabilité provinciale en matière d'éducation.
 - Soutenir les processus menés par les Premières Nations pour **s'affranchir de la Loi sur les Indiens**, tout en explorant ensemble d'autres solutions, fondées sur l'autodétermination, pour pallier les inégalités persistantes dans l'inscription et l'appartenance à une bande, entre autres.
 - **Promouvoir le transfert du contrôle du pétrole et du gaz** aux Premières Nations grâce à la phase II du protocole d'entente de 1996 entre Pétrole et gaz des Indiens du Canada et l'Indian Resource Council, et poursuivre l'élaboration conjointe d'améliorations continues en modifiant le *Règlement sur le pétrole et le gaz des terres indiennes* de 2019.

SAC est résolu à honorer l'obligation de consulter les populations autochtones et à soutenir activement la mise en œuvre des [appels à l'action de la Commission de vérité et réconciliation \(CVR\)](#), des [appels à la justice pour les femmes et filles autochtones disparues et assassinées \(FFADA\)](#) et de la [Déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones \(Déclaration des Nations Unies\)](#), par l'entremise de

la [Loi sur la Déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones \(Loi sur la Déclaration des Nations Unies\)](#), dans la conception et l'exécution de tous les programmes et de toutes les politiques, aujourd'hui et à l'avenir. Les programmes actuels de chaque domaine de service contribuent à la réalisation de ces engagements, et des renseignements détaillés sont disponibles dans les sections des priorités gouvernementales connexes du présent rapport.

Faits saillants de Services aux Autochtones Canada pour 2024-2025

- Total des dépenses réelles (y compris les services internes) : 26 482 739 882 \$
- Total de l'effectif réel en équivalents temps plein [ETP] (y compris les services internes) : 8 619

Pour obtenir des renseignements complets sur le total des dépenses et des ressources humaines de Services aux Autochtones Canada, consultez la [section Dépenses et ressources humaines](#) du Rapport sur les résultats ministériels complet.

Sommaire des résultats

Voici un résumé des résultats obtenus par le Ministère en 2024-2025 dans son domaine d'activité principal, ou « responsabilité essentielle ».

Responsabilité essentielle : Bien-être et autodétermination des Autochtones

- Dépenses réelles : 26 161 961 068 \$
- Effectif réel en équivalents temps plein : 6 528

Services aux Autochtones Canada (SAC) a été créé en novembre 2017 et a été mis en place en vertu de la *Loi sur le ministère des Services aux Autochtones*, entrée en vigueur en juillet 2019. En 2024-2025, SAC s'est efforcé de faire évoluer son mandat consistant à corriger les écarts socioéconomiques en santé et bien-être entre les peuples autochtones et les autres Canadiens, tout en reconnaissant que ces écarts découlent d'un racisme et d'une discrimination systémiques historiques et continus, enracinés dans le colonialisme. Les activités de SAC ont été guidées par l'engagement de réparer les erreurs passées et présentes et de renouveler la relation avec les peuples autochtones, dans le but de veiller à ce que tous les services de base soient dirigés par les Autochtones et adaptés à leur culture.

Pour **lutter contre le racisme systémique au sein des systèmes de santé canadiens et corriger les écarts socioéconomiques en santé**, SAC a continué à travailler à la mise en œuvre complète du principe de Joyce, qui vise à promouvoir l'accès équitable aux services sociaux et aux soins de santé. Le financement de SAC dans le cadre de l'Initiative de lutte contre le racisme envers les Autochtones a été octroyé aux partenaires de chaque province et territoire, et pour tous les groupes de distinction, en soutien à la poursuite de leurs initiatives dirigées par des Autochtones. SAC a soutenu six initiatives de transformation de la santé, a amélioré l'accès aux soins primaires dans les communautés éloignées et isolées, et a fait progresser la politique fondée sur les distinctions, conformément à l'esprit du principe de Joyce. Le Ministère a amélioré la sécurité du personnel infirmier et a soutenu le recrutement et la rétention des professionnels de la santé, réduisant ainsi les écarts socioéconomiques en santé. Les investissements en santé mentale et en mieux-être basés sur les distinctions, notamment l'aide adaptée à la culture et tenant compte des traumatismes, ont contribué à atténuer les effets du colonialisme sur

le mieux-être mental des Autochtones. SAC s'est également associé à des organisations inuites pour éliminer la tuberculose dans l'Inuit Nunangat d'ici 2030, démontrant ainsi une approche globale de la santé publique et de la prévention des maladies. Le Ministère continue de collaborer avec ses partenaires fédéraux, provinciaux, territoriaux et autochtones pour appuyer le dépistage de la tuberculose dans les communautés en vue de la mise en œuvre et de l'expansion du dépistage fondé sur les distinctions et dirigé par les Autochtones, ce qui permet de moderniser la prestation des soins de santé dans les communautés autochtones et contribue à corriger les inégalités historiques dans l'accès aux services de santé.

Dans le domaine des services à l'enfance et à la famille, SAC a accordé la priorité au **démantèlement des structures coloniales au sein du modèle de prestation de services**, en appuyant des soins adaptés à la culture, centrés sur les enfants et dirigés par la communauté. Le Ministère a poursuivi le financement des services de prévention dans le cadre du Programme des services à l'enfance et à la famille des Premières Nations et a fourni un financement destiné au renforcement des capacités des communautés autochtones qui souhaitent exercer leur compétence en vertu de la *Loi concernant les enfants, les jeunes et les familles des Premières Nations, des Inuits et des Métis*. Plus précisément, en 2024-2025, 14 ententes ont été signées en vertu de la *Loi* et 18 autres accords de coordination sont en cours de discussion. De plus, un financement de 283,2 millions de dollars pour le renforcement des capacités a été fourni à 259 bénéficiaires, soutenant 446 communautés qui explorent différents moyens de prendre soin de leurs enfants. Le Ministère poursuit la mise en œuvre de l'engagement prévu dans le budget de 2024, soit environ 1,8 milliard de dollars sur 11 ans pour soutenir les communautés qui exercent leur compétence en vertu de la *Loi*. De plus, SAC a pleinement mis en œuvre le principe de Jordan, en obtenant près de 10 milliards de dollars de financement depuis 2016 et en approuvant plus de 9,4 millions de produits, de services et de soutiens pour les enfants des Premières Nations, dont 2,75 millions seulement en 2024-2025. Ces mesures continuent de s'attaquer directement aux écarts socioéconomiques quant au bien-être des enfants et des familles et **soutiennent le droit inhérent des peuples autochtones à l'autodétermination**.

Pour **corriger les écarts socioéconomiques en éducation**, SAC a continué de soutenir le contrôle par les Premières Nations de l'éducation primaire et secondaire, a facilité le transfert des responsabilités et a mis en œuvre des stratégies d'éducation postsecondaire fondées sur les distinctions. Ces stratégies ont permis d'améliorer l'accès à l'éducation et la réussite des élèves des Premières Nations, des Inuits et des Métis, et de soutenir le développement de modèles régionaux d'études postsecondaires à long terme dirigés par les Premières Nations. Onze ententes régionales en matière d'éducation ont été finalisées, lesquelles profitent à plus de 25 000 élèves et soutiennent l'autodétermination et la compétence autochtone en éducation.

SAC a également entrepris des activités visant à **corriger les écarts socioéconomiques liés aux infrastructures communautaires** en soutenant la planification, la conception, la construction, la rénovation et l'entretien des infrastructures essentielles. Dans le cadre de ces efforts, en 2024-2025, ce sont 1 316 projets d'infrastructure qui ont été achevés (à l'exclusion des projets d'infrastructure urbaine). Il s'agit notamment de 11 usines et lagunes d'approvisionnement en eau et de traitement des eaux usées et de la construction ou de la rénovation de plus de 4 000 logements. SAC a également continué de soutenir le développement de nouvelles écoles ou d'écoles agrandies ou rénovées, avec huit nouvelles écoles achevées et des rénovations finalisées pour huit écoles. En outre, 285 projets d'infrastructures de santé ont été réalisés, sans compter l'appui offert pour un vaste éventail d'initiatives visant à soutenir les infrastructures communautaires, comme les systèmes énergétiques dans les réserves, la connectivité, la protection contre les incendies, les routes et les ponts, l'atténuation

structurelle, les installations culturelles et récréatives, ainsi que le développement des capacités des communautés. Ces initiatives ont bénéficié de plus d'un milliard de dollars d'investissements, notamment le projet de transmission Wataynikaneyap, qui réduit la dépendance au diesel de 16 communautés éloignées des Premières Nations du nord de l'Ontario en les raccordant au réseau électrique provincial. Tous ces investissements reposaient sur une planification et des partenariats menés par la communauté, contribuant ainsi à combler les lacunes en matière d'infrastructure.

Pour **gérer les répercussions du colonialisme** sur le développement durable et la gestion des terres de réserve et de l'environnement, SAC a appuyé les Premières Nations dans la reprise de leur compétence sur leurs terres et ressources par l'Accord-cadre relatif à la gestion des terres des Premières Nations. Le Ministère a renforcé la capacité des Premières Nations à administrer et à exploiter des terres en vertu de la *Loi sur les Indiens* grâce au Programme de gestion de l'environnement et des terres de réserve. Ce programme s'attaque directement aux effets du colonialisme qui ont historiquement limité le contrôle des Autochtones sur les terres et la gestion de l'environnement.

En matière de développement économique, SAC a **traité les effets du colonialisme qui compromettaient la prospérité économique des Autochtones** en octroyant 129,5 millions de dollars pour des programmes économiques aux gouvernements et aux entreprises autochtones, notamment dans les petites communautés et les communautés éloignées. Le Ministère a favorisé le renforcement des capacités, le développement professionnel et la commercialisation des innovations autochtones, en plus d'encourager une culture entrepreneuriale au sein des communautés autochtones par le Programme d'entrepreneuriat autochtone. SAC continue également de diriger les efforts visant à accroître les possibilités d'approvisionnement pour les entreprises autochtones par l'adoption d'une Stratégie de transformation de l'approvisionnement, élaborée avec la participation des Autochtones, pour les entreprises autochtones.

SAC a poursuivi ses efforts pour **démanteler les effets du colonialisme dans les lois, les politiques et les pratiques, en soutenant l'autodétermination des Autochtones** et le droit inhérent à l'autonomie gouvernementale, notamment en facilitant l'affranchissement de la *Loi sur les Indiens*, en appuyant le contrôle autochtone sur la prestation des services et en contribuant au renforcement des capacités. Le Ministère a investi 4,7 millions de dollars dans l'administration des successions dirigée par des Autochtones et a appuyé des processus menés par les Premières Nations en vue de corriger les iniquités dans l'inscription et l'appartenance à une bande. L'**Initiative de soutien global au développement communautaire** a fourni un soutien global à 22 communautés des Premières Nations, **tirant ainsi parti des partenariats** et d'un financement souple qui aideront à mettre en œuvre les priorités définies par les communautés. SAC a également renforcé ses processus ministériels de gestion des données et a contribué au développement des stratégies et des **capacités en matière de données** dirigées par les Autochtones afin d'appuyer la souveraineté des données autochtones.

Enfin, en 2024-2025, 160 Premières Nations participaient à la **subvention au titre de la nouvelle relation financière**, et plus de 1,6 milliard de dollars ont été distribués sous forme de financement souple et prévisible. SAC a également élargi l'admissibilité dans le cadre de la **subvention** afin que soient incluses les entités de prestation de services dirigées par les Premières Nations, et 99 nouvelles déclarations d'intérêt ont été reçues.

Grâce à ces activités globales, dirigées par des Autochtones et adaptées à leur culture, SAC a réalisé des progrès mesurables pour corriger les écarts socioéconomiques, lutter contre le racisme et la

discrimination systémiques, passés et actuels, démanteler les structures coloniales et renouveler la relation entre le Canada et les peuples autochtones.

Reconnaissant qu'il y a encore du travail à faire pour **réparer les préjudices passés et actuels**, SAC restera axé sur le travail en cours afin de réduire de manière tangible **les structures coloniales, le racisme systémique et la discrimination dans les domaines du bien-être et de l'autodétermination des Autochtones**, pour que les peuples autochtones puissent réussir et prospérer et que **la relation avec ces derniers puisse être renouvelée**.

Pour en savoir plus sur la responsabilité de Services aux Autochtones Canada pour [le bien-être et l'autodétermination des Autochtones](#), lisez la section « Résultats atteints » du Rapport sur les résultats ministériels.

Message de la ministre

À titre de ministre des Services aux Autochtones, j'ai le plaisir de présenter le Rapport sur les résultats ministériels de 2024-2025. Cette année, Services aux Autochtones Canada a réalisé des progrès mesurables vers la réduction des écarts socioéconomiques et l'autodétermination des Autochtones en faisant progresser le transfert des services et en investissant dans des solutions menées par les communautés.

Nous avons fait avancer la réforme à long terme du Programme des services à l'enfance et à la famille des Premières Nations, notamment en concluant une entente finale de 8,5 milliards de dollars avec les chefs de l'Ontario et la Nation Nishnawbe Aski, et en finalisant huit accords de coordination avec les instances gouvernementales autochtones en vertu de la *Loi concernant les enfants et les familles des Premières Nations, des Inuit et des Métis*. Nous avons soutenu des programmes ancrés dans la culture, amélioré l'accès à l'éducation des adultes et à l'enseignement supérieur, et œuvré à réduire les écarts en matière d'éducation, qui sont les pierres angulaires d'une réussite à long terme.

Afin d'assurer la sécurité des femmes autochtones, des enfants et des personnes 2ELGBTQI+, nous avons fourni du financement pour le fonctionnement de refuges d'urgence et de maisons de transition, et soutenu l'exercice de la compétence autochtone en matière de services à l'enfance et à la famille, afin que les enfants et les jeunes puissent rester sous les soins de leurs proches.

En partenariat avec les dirigeants des Premières Nations, nous avons réalisé 1361 projets d'infrastructure, dont la construction ou la rénovation de plus de 4000 logements et 285 projets d'infrastructure liés à la santé, conformément aux priorités locales. Nous avons soutenu une croissance économique forte dirigée par les Autochtones en octroyant plus de 129 millions de dollars pour des programmes aux gouvernements et aux entreprises autochtones. Nous avons également dépassé la cible fédérale minimale obligatoire de 5 % d'approvisionnement auprès d'entreprises autochtones, en accordant plus de 15 millions de dollars à 38 entreprises des Premières Nations, des Inuit et des Métis, ce qui représente 13,8 % du total des approvisionnements du Ministère.

Nous avons élargi la subvention au titre de la nouvelle relation financière pour y inclure les entités de prestation de services dirigées par les Premières Nations, ce qui a donné lieu à la signature de 160 ententes, à l'octroi de plus de 1,6 milliards de dollars en financement et à 99 nouvelles manifestations d'intérêt. Grâce à la poursuite des travaux avec les partenaires des Premières Nations en vue de transformer les systèmes de santé, une entente de principe a été conclue pour le transfert de services dans deux régions et les négociations ont progressé en vue de la conclusion d'une entente avec deux autres régions. Ces travaux contribueront à mettre en place de nouvelles approches novatrices dirigées par les Autochtones pour les services de santé et leur prestation.

De plus, nous avons continué de faciliter l'affranchissement de la *Loi sur les Indiens*, notamment en présentant une loi visant à modifier les dispositions de la *Loi sur les Indiens* ayant trait à l'inscription, à savoir le projet de loi S-2, Loi modifiant la *Loi sur les Indiens*, ainsi qu'en lançant le processus de collaboration sur l'exclusion après la deuxième génération et les seuils de vote en vertu de l'article 10.

Nous sommes sur la voie de l'autodétermination des Autochtones et de la réussite du transfert aux



L'honorable Mandy Gull-Masty, C.P., députée
Ministre des Services aux Autochtones

Peuples autochtones des services destinés aux Autochtones. Nous poursuivrons ce travail important afin que les Autochtones puissent prendre leurs propres décisions et façonner eux-mêmes leur avenir.

L'honorable Mandy Gull-Masty, C.P., députée
Ministre des Services aux Autochtones

Résultats atteints

Responsabilité essentielle et services internes

- [Responsabilité essentielle : Bien-être et autodétermination des Autochtones](#)
- [Services internes](#)

Responsabilité essentielle : Bien-être et autodétermination des Autochtones

Dans la présente section

- [Description](#)
- [Incidences sur la qualité de vie](#)
- [Progrès à l'égard des résultats](#)
 - [Domaine de service 1 : Santé](#)
 - [Domaine de service 2 : Enfants et familles](#)
 - [Domaine de service 3 : Éducation](#)
 - [Domaine de service 4 : Infrastructure et environnement](#)
 - [Domaine de service 5 : Développement économique](#)
 - [Domaine de service 6 : Gouvernance](#)
- [Renseignements sur les résultats](#)
 - [Domaine de service 1 : Santé](#)
 - [Principaux risques](#)
 - [Domaine de service 2 : Enfants et familles](#)
 - [Principaux risques](#)
 - [Domaine de service 3 : Éducation](#)
 - [Principaux risques](#)
 - [Domaine de service 4 : Infrastructure et environnement](#)
 - [Principaux risques](#)
 - [Domaine de service 5 : Développement économique](#)
 - [Principaux risques](#)
 - [Domaine de service 6 : Gouvernance](#)
 - [Principaux risques](#)
- [Services internes](#)
- [Ressources requises pour atteindre les résultats](#)
- [Priorités gouvernementales connexes](#)
- [Répertoire des programmes](#)

Description

Les services liés au bien-être offrent du soutien aux membres des Premières Nations, aux Inuit et aux Métis, y compris les enfants et les familles, tout au long de leur vie, de l'enfance à la vieillesse.

Ces services s'appuient sur les déterminants sociaux de la santé et visent à réaliser le mandat du Ministère, qui est de combler les écarts socioéconomiques par des services, notamment ceux liés à la

santé physique et mentale adaptée à la culture, à la sécurité, au mieux-être social, ainsi qu'à l'éducation.

Le bien-être des communautés fait partie d'un continuum qui englobe l'environnement et les terres. Ces services agissent ensemble pour créer des infrastructures et des environnements durables et assurer une prospérité économique.

Le soutien à la capacité de gouvernance fait progresser l'autodétermination et appuie les occasions de transférer les services. Le transfert de services en partenariats avec les peuples autochtones touche tous les domaines de services afin de soutenir l'autodétermination des Autochtones, conformément au mandat du Ministère.

Incidences sur la qualité de vie

La responsabilité essentielle de SAC contribue à tous les domaines du Cadre de qualité de vie pour le Canada. Le domaine de « Saine gouvernance » s'harmonise directement avec cette responsabilité, et plus précisément, l'indicateur « L'autodétermination des Autochtones ». Cela se reflète dans le soutien de SAC envers la capacité de gouvernance dans le but de favoriser l'autodétermination et de permettre une possibilité de transférer les responsabilités.

La responsabilité essentielle contribue également aux domaines « Santé », « Société » et « Prospérité », plus particulièrement aux indicateurs « Santé mentale perçue », « Langues autochtones » et « Scolarisation postsecondaire » étant donné que les services de bien-être du Ministère s'appuient sur les déterminants sociaux de la santé. Ceux-ci visent à combler les écarts socioéconomiques grâce à des services et à des mesures de soutien, adaptés à la culture en santé physique et mentale, en sécurité, en mieux-être social, et en éducation, notamment.

La responsabilité essentielle de SAC contribue également aux domaines « Prospérité » et « Environnement », plus particulièrement aux indicateurs « Besoins impérieux en matière de logement », « Logement acceptable », « Eau potable » et « Gestion des déchets », car le bien-être de la communauté fait partie d'un continuum qui s'étend à l'environnement et à la terre. Les services de SAC, y compris la gestion des sites contaminés, contribuent à la création d'infrastructures et d'environnements durables, ainsi qu'à la prospérité économique.

Progrès à l'égard des résultats

Cette section présente les mesures prises par le Ministère pour atteindre les résultats et les cibles relativement à la responsabilité essentielle Bien-être et autodétermination des Autochtones.

Domaine de service 1 : Santé

Tableau 1 : Les peuples autochtones sont en bonne santé physique

Le tableau 1 présente la cible, la date d'atteinte de la cible et le résultat réel pour chaque indicateur sous « Les peuples autochtones sont en bonne santé physique » pour les trois derniers exercices.

Indicateurs de résultat ministériel	Cible	Date d'atteinte des cibles	Résultats réels
Pourcentage d'individus des Premières Nations qui ont déclaré être en « très bonne » ou en « excellente » santé	Au moins 44 %	Mars 2028	2022-2023 : 37,8 % ¹ 2023-2024 : 37,8 % ¹ 2024-2025 : 37,8 % ¹
Pourcentage d'adultes inuits qui ont déclaré être en « très bonne » ou en « excellente » santé	Au moins 44 %	Mars 2028	2022-2023 : 36,9 % ³ 2023-2024 : 36,9 % ³ 2024-2025 : 41,6 % ⁴
<p>1- Les résultats sont tirés de l'Enquête régionale sur la santé des Premières Nations (ERS) de 2015 (2015-2020). Le cycle actuel a été considérablement retardé en raison de la pandémie de COVID-19. La prochaine série de résultats de l'enquête devrait être publiée par le Centre de gouvernance de l'information des Premières Nations en 2027.</p> <p>2- Le terme « adultes inuits » désigne les Inuit âgés de 18 ans et plus vivant dans l'Inuit Nunangat.</p> <p>3- Les résultats proviennent de l'Enquête auprès des peuples autochtones de 2017 (2012-2017).</p> <p>4- Les résultats proviennent de l'Enquête auprès des peuples autochtones de 2022 (2022-2027), publiée en 2024.</p>			

Tableau 2 : Les peuples autochtones sont en bonne santé mentale

Le tableau 2 présente la cible, la date de réalisation de la cible et le résultat réel pour chaque indicateur sous « Les peuples autochtones sont en bonne santé mentale » pour les trois derniers exercices.

Indicateurs de résultat ministériel	Cible	Date d'atteinte des cibles	Résultats réels
Pourcentage d'individus des Premières Nations qui ont déclaré avoir une « excellente » ou une « très bonne » santé mentale	Au moins 55 %	Mars 2028	2022-2023 : 50,5 % ¹ 2023-2024 : 50,5 % ¹ 2024-2025 : 50,5 % ¹
Pourcentage d'adultes inuits qui ont déclaré avoir une « excellente » ou une « très bonne » santé mentale	Au moins 50 %	Mars 2028	2022-2023 : 42,5 % ³ 2023-2024 : 42,5 % ³ 2024-2025 : 40,6 % ⁴
<p>1- Les résultats sont tirés de l'Enquête régionale sur la santé des Premières Nations (ERS) de 2015 (2015-2020). Le cycle actuel a été considérablement retardé en raison de la pandémie de COVID-19. La prochaine série de résultats de l'enquête devrait être publiée par le Centre de gouvernance de l'information des Premières Nations en 2027.</p> <p>2- Le terme « adultes inuits » désigne les Inuit âgés de 18 ans et plus vivant dans l'Inuit Nunangat.</p> <p>3- Les résultats proviennent de l'Enquête auprès des peuples autochtones de 2017 (2012-2017).</p> <p>4- Les résultats proviennent de l'Enquête auprès des peuples autochtones de 2022 (2022-2027), publiée en 2024.</p>			

Tableau 3 : Les peuples autochtones ont accès à des services de santé de qualité financés par le gouvernement fédéral

Le tableau 3 présente la cible, la date d'atteinte de la cible et le résultat réel pour chaque indicateur sous « Les peuples autochtones ont accès à des services de santé de qualité financés par le gouvernement fédéral » pour les trois derniers exercices.

Indicateurs de résultat ministériel	Cible	Date d'atteinte des cibles	Résultats réels
Pourcentage d'adultes des Premières Nations qui jugent la qualité des services de santé offerts dans leur communauté comme « bons » ou « excellents »	Au moins 57 %	Mars 2028	2022-2023 : 55,2 % ¹ 2023-2024 : 55,2 % ¹ 2024-2025 : 55,2 % ¹
Pourcentage des Premières Nations qui ont un plan de prestation de services de santé dirigé par des Autochtones	95 %	Mars 2025	2022-2023 : Introduit en 2023-2024 2023-2024 : 93,43 % 2024-2025 : 91,48 % ²

Indicateurs de résultat ministériel	Cible	Date d'atteinte des cibles	Résultats réels
1- Les résultats sont tirés de l'Enquête régionale sur la santé des Premières Nations (ERS) de 2015 (2015-2020). Le cycle actuel a été considérablement retardé en raison de la pandémie de COVID-19. La prochaine série de résultats de l'enquête devrait être publiée par le Centre de gouvernance de l'information des Premières Nations en 2027.			
2- Il se peut que les résultats ne reflètent pas le fait que certaines communautés des Premières Nations reçoivent des services de santé de la part des autorités sanitaires, des conseils tribaux ou d'autres organisations des Premières Nations dotées d'un plan de prestation de services de santé dirigé par des Autochtones. Les Premières Nations de la Colombie-Britannique ne sont pas prises en compte dans le calcul compte tenu du transfert des programmes et des services de santé fédéraux à la Régie de la santé des Premières Nations de la Colombie-Britannique.			

Domaine de service 2 : Enfants et familles

Tableau 4 : Les peuples autochtones ont une sécurité culturelle et une bonne santé sociale
Le tableau 4 présente la cible, la date d'atteinte de la cible et le résultat réel pour chaque indicateur sous « Les peuples autochtones ont une sécurité culturelle et une bonne santé sociale » pour les trois derniers exercices.

Indicateurs de résultat ministériel	Cible	Date d'atteinte des cibles	Résultats réels
Pourcentage des femmes autochtones qui ont déclaré avoir été victimes de violence conjugale au cours des 12 derniers mois	Diminution des résultats d'une année à l'autre	Mars 2025	2022-2023 : Introduit en 2023-2024 2023-2024 : 7,5 % ¹ 2024-2025 : 16,9 % ¹
Pourcentage des demandes de séjour de nuit dans les refuges financés par SAC, faites par des femmes, des enfants ou des personnes 2ELGBTQI+ qui sont satisfaites	Maintien ou augmentation des résultats d'une année à l'autre ²	Mars 2025	2022-2023 : Introduit en 2023-2024 2023-2024 : 62 % ³ 2024-2025 : 62 % ⁴
Pourcentage des personnes vivant dans des réserves qui reçoivent du soutien par l'entremise de l'aide au revenu	Maintien ou diminution des résultats d'une année à l'autre ⁵	Mars 2025	2022-2023 : Non disponible ⁶ 2023-2024 : Non disponible ⁶ 2024-2025 : Non disponible ^{4, 6}
Pourcentage des enfants des Premières Nations dans les réserves qui sont pris en charge	Maintien ou diminution des résultats d'une année à l'autre	Mars 2025	2022-2023 : 6,15 % 2023-2024 : Non disponible ⁷ 2024-2025 : Non disponible ⁷
Pourcentage des enfants pris en charge qui sont placés auprès d'un membre de la famille (prise en charge par la parenté) ⁸	Maintien ou augmentation des résultats d'une année à l'autre	Mars 2025	2022-2023 : 28,34 % 2023-2024 : Non disponible ⁷ 2024-2025 : 28,34 % ⁷
Pourcentage des communautés des Premières Nations offrant des services de soutien à la famille visant à garder les familles unies	Sans objet ⁹	Sans objet ⁹	2022-2023 : 88 % 2022-2023 : Sans objet ⁹ 2023-2024 : Sans objet ⁹

Indicateurs de résultat ministériel	Cible	Date d'atteinte des cibles	Résultats réels
Nombre de groupes, de communautés et de peuples des Premières Nations exerçant leur compétence au titre de la <i>Loi concernant les enfants, les jeunes et les familles des Premières Nations, des Inuits et des Métis</i>	18 ¹⁰	Mars 2025	2022-2023 : Introduit en 2023-2024 2023-2024 : 10 2024-2025 : 14 ¹¹
Nombre de groupes, de communautés et de peuples inuits exerçant leur compétence au titre de la <i>Loi concernant les enfants, les jeunes et les familles des Premières Nations, des Inuits et des Métis</i>	1 ¹⁰	Mars 2025	2022-2023 : Introduit en 2023-2024 2023-2024 : 1 2024-2025 : 1
Nombre de groupes, de communautés et de peuples métis exerçant leur compétence au titre de la <i>Loi concernant les enfants, les jeunes et les familles des Premières Nations, des Inuits et des Métis</i>	1 ¹⁰	Mars 2025	2022-2023 : Introduit en 2023-2024 2023-2024 : 0 2024-2025 : 0

- 1- Le programme a fait passer la statistique de 7,5 % à 16,9 % afin que les partenaires non mariés soient pris en compte. En 2019, Statistique Canada rapportait que 7,5 % des Autochtones (7,3 % des Premières Nations, 9,4 % des Métis et 15 % des Inuit) mariés, en union de fait ou ayant un partenaire (ou des contacts avec un partenaire) avaient subi de la violence conjugale au cours des cinq années précédant l'enquête. Les populations autochtones qui ne font pas partie d'une union officielle sont exclues de ces statistiques. Les résultats proviennent de l'Enquête sociale générale (ESG) de 2019 – Sécurité des Canadiens (victimisation) (2019-2024). De nouveaux résultats sont attendus en 2025.
- 2- La cible sera ajustée à 100 % des demandes remplies en 2025-2026 pour tenir compte de l'élaboration conjointe avec les partenaires.
- 3- Le programme recueille chaque année des données sur le fonctionnement des refuges d'urgence. En 2022-2023, le programme a révisé sa méthodologie afin d'intégrer le nombre de demandes d'hébergement qui ont été refusées. Vu la fin des assouplissements liés à la déclaration en raison de la COVID-19 pour les bénéficiaires en mars 2024, le programme a recueilli et examiné toutes les données en attente afin de déterminer le résultat pour 2023-2024.
- 4- Les résultats en matière de rendement correspondent à l'exercice précédent afin de respecter les délais de production de rapports publics. En soutien à la nouvelle approche qui consiste à harmoniser les données avec les échéances de déclaration et à améliorer la cohérence de la déclaration des données publiques, le résultat de 2023-2024 est répété pour 2024-2025.
- 5- Objectif provisoire présenté, car le Ministère continue de travailler avec les partenaires des Premières Nations pour améliorer progressivement le programme. Une fois que les données récentes sur le programme seront reçues, une cible précise sera fixée.
- 6- En raison de retards persistants dans la communication des données, les résultats pour cette année ne sont actuellement pas disponibles. Une réforme du programme est en cours et les indicateurs et les résultats pourraient changer une fois que les valeurs de référence auront été déterminées.
- 7- Ces résultats n'étaient pas disponibles auparavant et ont depuis été déterminés à 28,34 %.
- 8- Cet indicateur renvoie particulièrement aux enfants des Premières Nations.
- 9- L'objectif et le résultat pour 2023-2024 et 2024-2025 ne sont pas applicables puisque le programme des initiatives de bien-être communautaire et en matière de compétence est inactif depuis le 31 mars 2023 et n'est plus en vigueur. Aucune nouvelle proposition n'a été acceptée en 2023-2024 ou en 2024-2025, et le programme ne recueille plus de résultats. Cependant, les résultats pour 2022-2023 n'étaient pas disponibles auparavant et ont depuis été fixés à 88 %. Les résultats tiennent compte du nombre de Premières Nations ayant des terres de réserve, car ces dernières auraient été les seules admissibles à recevoir du financement dans le cadre des initiatives. Les résultats de 2022-2023 incluent le financement de la prévention fourni par le Programme des services à l'enfance et à la famille des Premières Nations.
- 10- L'intérêt des groupes, des communautés et des peuples des Premières Nations, des Inuit et des Métis à l'égard de l'exercice de leur compétence pour ce qui est de la prestation de certains ou de tous les aspects des services à l'enfance et à la famille sont autodéterminés. Les projections actuelles sont fondées sur l'estimation de la durée moyenne des négociations relatives aux accords de coordination et aux ententes financières. La cible reflète un total cumulé depuis l'entrée en vigueur de la *Loi*, le 1^{er} janvier 2020.
- 11- Le temps nécessaire à la conclusion d'un accord de coordination est influencé par de nombreux facteurs : les corps dirigeants autochtones se trouvent à différentes étapes de préparation pour entamer des négociations après la présentation d'une demande en vertu du paragraphe 20(2). Toutes les parties doivent obtenir un mandat officiel pour finaliser les accords de coordination et les ententes financières connexes. La *Loi* n'impose pas de délais pour ces accords, qui peuvent mettre plus d'un an à être conclus.

Domaine de service 3 : Éducation

Tableau 5 : Les étudiants autochtones progressent dans leur éducation

Le tableau 5 présente la cible, la date d'atteinte de la cible et le résultat réel pour chaque indicateur sous « Les étudiants autochtones progressent dans leur éducation » pour les trois derniers exercices.

Indicateurs de résultat ministériel	Cible	Date d'atteinte des cibles	Résultats réels
Pourcentage d'élèves des Premières Nations vivant dans les réserves qui obtiennent un diplôme d'études secondaires	Maintien ou augmentation des résultats d'une année à l'autre ¹	Mars 2025	Dans les délais : ² 2022-2023 : 26 % 2023-2024 : 30 % ³ 2024-2025 : 30 % ³ Période prolongée : ² 2022-2023 : 44 % 2023-2024 : 49 % ³ 2024-2025 : 49 % ³
Nombre de Premières Nations qui ont un modèle d'éducation transformatif	Maintien ou augmentation des résultats d'une année à l'autre ¹	Mars 2025	2022-2023 : 206 2023-2024 : 207 2024-2025 : 207 ⁴
Nombre d'étudiants des Premières Nations touchant une aide financière qui obtiennent un diplôme ou un certificat d'études postsecondaires	Entre 4110 et 4494	Mars 2025	2022-2023 : 1 664 ^{5, 6} 2023-2024 : 2 311 ^{5, 7} 2024-2025 : 2 056 ⁵
Nombre d'étudiants inuits touchant une aide financière qui obtiennent un diplôme ou un certificat d'études postsecondaires	50 ⁸	Mars 2025	2022-2023 : 277 ⁵ 2023-2024 : 140 ^{5, 7} 2024-2025 : 235 ^{5, 9}
Nombre d'étudiants métis touchant une aide financière et qui obtiennent un diplôme ou un certificat d'études postsecondaires	Maintien ou augmentation des résultats d'une année à l'autre ¹	Mars 2025	2022-2023 : 713 ⁵ 2023-2024 : 515 ^{5, 7} 2024-2025 : 806 ^{5, 9}

- 1- La cible a été fixée en mars 2023 pour maintenir ou augmenter les résultats d'une année à l'autre à partir de 2023-2024.
- 2- Une méthodologie basée sur les cohortes a été introduite en 2022-2023 pour mesurer deux taux d'obtention de diplôme distincts pour différencier les élèves qui obtiennent leur diplôme « à temps » (3 ans après le début de la 10^e année) ou sur une « période prolongée » (5 ans après le début de la 10^e année). Au 31 mars 2025, Services aux Autochtones Canada a apporté les derniers changements à la méthode basée sur les cohortes en utilisant une période d'intégration multicohorte afin de renforcer le suivi des élèves diplômés.
- 3- Les résultats en matière de rendement correspondent à l'exercice précédent afin de respecter les échéances de production de rapports publics. En soutien à la nouvelle approche qui consiste à harmoniser les données en fonction des échéances de déclaration et à améliorer la cohérence de la déclaration des données publiques, le résultat de 2023-2024 est répété pour 2024-2025.
- 4- Le nombre de Premières Nations signant des ententes en matière d'éducation (c'est-à-dire le modèle d'éducation transformatif) est en constante augmentation depuis le début de la transformation de l'éducation en 2019-2020, passant de 177 à 207 en 2024-2025. En mars 2025, SAC avait conclu et signé 11 ententes régionales en matière d'éducation, dont neuf sont actives, avec des partenaires des Premières Nations, ainsi que deux ententes pour des conseils scolaires transformateurs antérieurs à 2018.
- 5- Les résultats en matière de rendement correspondent à l'exercice précédent afin de s'harmoniser avec les échéances de production de rapports publics.
- 6- Le pourcentage de rapports acceptés (finaux) pour 2022-2023 était de 41,15 %.
- 7- Les résultats ne sont pas représentatifs de l'ensemble des rapports des partenaires autochtones et sont basés sur les données finalisées et acceptées au moment de la rédaction du rapport. Pour 2023-2024, ce résultat est fondé sur 44 % de rapports

Indicateurs de résultat ministériel	Cible	Date d'atteinte des cibles	Résultats réels
acceptés pour les Premières Nations et 75 % pour les étudiants inuits de niveau postsecondaire. Ce résultat porte sur l'année scolaire 2022-2023.			
8-	Cela reflète un objectif initial fixé en 2024 lorsque la Stratégie d'éducation postsecondaire des Inuit a été établie conformément au budget de 2019. Les données réelles des partenaires inuits indiquent que l'objectif initial a été dépassé en 2021-2022 et 2022-2023.		
9-	Les résultats reflètent les décisions prises par les Autochtones quant à la meilleure façon d'allouer des fonds à chaque étudiant, y compris à chaque phase d'étude. Le nombre total d'étudiants soutenus peut varier d'une année à l'autre. La fluctuation des résultats n'indique pas une baisse de la progression ou de la réussite des étudiants, mais reflète plutôt la façon dont les bénéficiaires peuvent prioriser le financement en fonction des besoins propres à leur communauté.		

Domaine de service 4 : Infrastructure et environnement

Tableau 6 : Les communautés autochtones disposent de gestion des terres et d'infrastructures durables
Le tableau 6 présente la cible, la date d'atteinte de la cible et le résultat réel pour chaque indicateur sous « Les communautés autochtones disposent de gestion des terres et d'infrastructures durables » au cours des trois derniers exercices.

Indicateurs de résultat ministériel	Cible	Date d'atteinte des cibles	Résultats réels
Pourcentage des systèmes publics d'approvisionnement en eau potable situés dans les réserves financièrement soutenues par Services aux Autochtones Canada qui ont un faible niveau de risque	70 % ¹	Mars 2026	2022-2023 : 59,7 % ² 2023-2024 : 63,8 % ² 2024-2025 : 63,8 % ³
Pourcentage des systèmes publics de traitement des eaux usées situés dans les réserves financièrement soutenues par Services aux Autochtones Canada qui ont un faible niveau de risque	69 %	Mars 2026	2022-2023 : 41,7 % ² 2023-2024 : 48,1 % ² 2024-2025 : 48,1 % ³
Pourcentage des foyers des Premières Nations qui comptent plus d'une personne par pièce	10,7 %	Mars 2026	2022-2023 : Introduit en 2023-2024 2023-2024 : Non disponible 2024-2025 : Non disponible ⁴
Pourcentage de logements des Premières Nations qui sont adéquats, selon les évaluations et les rapports des Premières Nations	75 %	Mars 2024	2022-2023 : 74,1 % 2023-2024 : 72,9 % 2024-2025 : 72,9 % ³
Pourcentage d'autres infrastructures communautaires financées par Services aux Autochtones Canada dans les réserves dont l'état est jugé « bon » ou « nouveau »	45 %	Mars 2026	2022-2023 : Introduit en 2023-2024 2023-2024 : 42 % 2024-2025 : 42 % ³

Pourcentage des infrastructures scolaires dans les réserves dont l'état est coté « bon » ou « nouveau »	60 %	Mars 2026	2022-2023 : 55 % 2023-2024 : 60,55 % ⁵ 2024-2025 : 60,55 % ^{3, 6}
Pourcentage des établissements de santé dans les réserves dont l'état est jugé « bon » ou « nouveau »	75 %	Mars 2025	2022-2023 : 84 % ⁷ 2023-2024 : 80 % ⁷ 2024-2025 : 84 % ⁷
Pourcentage des communautés des Premières Nations qui ont un système adéquat de gestion des déchets solides	65 %	Mars 2028	2022-2023 : 40,5 % 2023-2024 : 49,8 % 2024-2025 : 58,9 %
Pourcentage de sites contaminés à risque élevé dans des réserves où des activités d'assainissement sont réalisées	20 % ⁸	Mars 2025	2022-2023 : 17,6 % 2023-2024 : 25,2 % 2024-2025 : 24,4 %
<p>1- Cette échéance reflète les plans de travail en place pour chaque communauté et les dates d'achèvement prévues pour les projets en cours.</p> <p>2- Ce résultat n'était pas disponible auparavant et a été déterminé depuis.</p> <p>3- Les résultats en matière de rendement correspondent à ceux de l'exercice précédent afin de s'harmoniser avec les échéances de production de rapports publics. En soutien à la nouvelle approche qui consiste à harmoniser les données en fonction des échéances de déclaration et à améliorer la cohérence de la déclaration des données publiques, le résultat de 2023-2024 est répété pour 2024-2025.</p> <p>4- Les résultats sont fondés sur les données du recensement de 2021. De nouveaux résultats seront disponibles en 2027.</p> <p>5- Le résultat réel de 2023-2024 est fondé sur les résultats d'inspection disponibles au 24 juillet 2024.</p> <p>6- Les données présentées incluent toutes les écoles fédérales, privées et autonomes gérées par les bandes et soutenues par SAC, mais ne comprennent pas les écoles provinciales.</p> <p>7- La période de trois ans couverte par les rapports comprend les inspections réalisées au cours de cet exercice et des deux exercices précédents.</p> <p>8- La cible a été révisée à 20 % en 2023-2024 pour refléter les changements dans les critères d'admissibilité des projets dans le cadre de la phase IV du programme. Le financement de l'assainissement ayant été étendu aux sites de classe 2 (priorité d'intervention moyenne) et de classe 3 (priorité d'intervention faible), le programme ne s'est pas concentré autant sur les sites de classe 1 (priorité d'intervention élevée) que ce qui était prévu initialement. Ce changement a été effectué pour mieux prendre en compte les priorités des Premières Nations qui ne sont pas nécessairement reflétées dans le système de notation du Système national de classification des lieux contaminés (SNCLC), notamment par l'entremise des plans d'utilisation des terres des communautés ou des besoins en matière de développement d'infrastructures. En conséquence, les ressources ont été réparties entre un plus grand nombre de projets admissibles.</p>			

Domaine de service 5 : Développement économique

Tableau 7 : Les peuples autochtones profitent de la prospérité économique

Le tableau 7 présente la cible, la date d'atteinte de la cible et le résultat réel pour chaque indicateur sous « Les peuples autochtones profitent de la prospérité économique » au cours des trois derniers exercices.

Indicateurs de résultat ministériel	Cible	Date d'atteinte des cibles	Résultats réels
Pourcentage de la population qui vivait en situation de faible revenu au cours de l'année précédant le Recensement	Autochtones inscrits dans la réserve 47,7 % Autochtones inscrits hors réserve 30,3 % Autochtones non inscrits 25,2 % Inuit 22,3 % Métis 17,3 %	Mars 2026	2022-2023 : Introduit en 2023-2024 2023-2024 : Autochtones inscrits dans la réserve 28,4 % Autochtones inscrits hors réserve 17,6 %

Indicateurs de résultat ministériel	Cible	Date d'atteinte des cibles	Résultats réels
	Non-autochtones 13.8% ¹		Autochtones non inscrits 14,8 % Inuit 14,7 % Métis 11,8 % Non-Autochtones 10,6 % ² 2024-2025: Autochtones inscrits dans la réserve 28,4 % Autochtones inscrits hors réserve 17,6 % Autochtones non-inscrits 14,8 % Inuit 14,7 % Métis 11,8 % Non-Autochtones 10,6 % ²
Taux d'emploi de la population en âge de travailler (25 à 64 ans)	Autochtones inscrits dans la réserve 46,9 % Autochtones inscrits hors réserve 60,2 % Autochtones non inscrits 66,1 % Inuit 57,4 % Métis 70,4 % Non-autochtones 76,0 % ¹	Mars 2026	2022-2023 : Introduit en 2023-2024 2023-2024 : Autochtones inscrits dans la réserve 47,1 % Autochtones inscrits hors réserve 58,7 % Autochtones non inscrits 64,8 % Inuit 55,2 % Métis 69,1 % Non-Autochtones 74,1 % ² 2024-2025 : Autochtones inscrits dans la réserve 47,1 % Autochtones inscrits hors réserve 58,7 % Autochtones non-inscrits 64,8 % Inuit 55,2 % Métis 69,1 % Non-Autochtones 74,1 % ²
Revenu médian de la population en âge de travailler (25 à 64 ans)	Autochtones inscrits dans la réserve 20 357 \$ Autochtones inscrits hors réserve 32 553 \$ Autochtones non inscrits 34 458 \$ Inuit 33 135 \$ Métis 40 814 \$ Non-Autochtones 42 930 \$ ¹	Mars 2026	2022-2023 : Introduit en 2023-2024 Autochtones inscrits dans la réserve 32 000 \$ Autochtones inscrits hors réserve 42 000 \$ Autochtones non inscrits 43 200 \$ Inuit 42 800 \$ Métis 48 800 \$ Non-autochtones \$50,400 ²

Indicateurs de résultat ministériel	Cible	Date d'atteinte des cibles	Résultats réels
			2024-2025 : Autochtones inscrits dans la réserve 32 000 \$ Autochtones inscrits hors réserve 42 000 \$ Autochtones non-inscrits 43 200 \$ Inuit 42 800 \$ Métis 48 800 \$ Non-Autochtones 50 400 \$ ²
<p>1- Les objectifs sont établis à partir des données de référence du recensement de 2015.</p> <p>2- Nouvel indicateur introduit en 2023-2024. Les résultats sont basés sur les données du recensement de 2021.</p>			

Domaine de service 6 : Gouvernance

Tableau 8 : Les communautés autochtones ont les capacités de gouvernance et le soutien pour l'autodétermination

Le tableau 8 présente la cible, la date d'atteinte de la cible et le résultat réel pour chaque indicateur sous « Les communautés autochtones ont les capacités de gouvernance et le soutien pour l'autodétermination » au cours des trois derniers exercices.

Indicateurs de résultat ministériel	Cible	Date d'atteinte des cibles	Résultats réels
Nombre de communautés qui ont reçu une certification du Conseil de gestion financière des Premières Nations	Maintien ou augmentation des résultats d'une année à l'autre ¹	Mars 2025	2022-2023 : 263 ² 2023-2024 : 283 2024-2025 : 302
Pourcentage des Premières Nations qui adoptent une façon de procéder autre que le système d'élection de la <i>Loi sur les Indiens</i>	80 % ³	Mars 2025	2022-2023 : 78 % 2023-2024 : 79,87 % 2024-2025 : 80 % ⁴
<p>1- Une cible a été fixée pour 2023-2024, mais comme l'adoption d'une loi sur l'administration financière est un choix déterminé entièrement par les Premières Nations, l'établissement d'une cible par le Canada ne serait ni significatif ni pertinent.</p> <p>2- Cet indicateur a été instauré en 2023-2024; toutefois, des données ne sont disponibles qu'à partir de 2013-2014, soit après l'entrée en vigueur de la <i>Loi sur la gestion financière des Premières Nations</i>, le 1^{er} avril 2013. Le Conseil de gestion financière des Premières Nations (CGFPN), habilité par la <i>Loi sur la gestion financière des Premières Nations</i> à délivrer des certificats, tient à jour le nombre de lois sur la gestion financière promulguées conformément à la <i>Loi</i> et incluses dans cet indicateur.</p> <p>3- En raison d'une erreur de calcul du résultat de 2022-2023 au moment de l'établissement du Rapport sur les résultats ministériels (RRM) de 2022-2023, la cible de 79 % pour 2023-2024 devrait être atteinte; par conséquent, la cible de pour 2024-2025 a été ajusté à 80 %.</p> <p>4- En raison d'une erreur de calcul du résultat de 2022-2023 au moment de l'établissement du RRM de 2022-2023, le résultat de 2022-2023 initialement publié de 55 % a été recalculé et est passé à 78 %.</p>			

Des renseignements supplémentaires sur [les résultats détaillés et l'information sur le rendement](#) pour le répertoire des programmes de Services aux Autochtones Canada figurent dans l'InfoBase du GC.

Renseignements sur les résultats

La section suivante décrit les résultats obtenus en matière de bien-être et d'autodétermination des Autochtones par rapport aux résultats prévus dans le Plan ministériel 2024-2025 de SAC.

En 2024-2025, SAC a continué à faire progresser sa responsabilité essentielle « Bien-être et autodétermination des Autochtones » par l'entremise du travail réalisé dans ses six domaines de service. Le **domaine de service 1 : Santé** s'est efforcé d'harmoniser les programmes de santé avec les priorités des communautés des Premières Nations et des communautés inuites et d'appuyer le transfert des services de santé. Le **domaine de service 2 : Enfants et famille** a continué à renforcer les familles et à améliorer la sécurité des communautés grâce à des programmes axés sur les enfants et les familles, l'accent étant mis sur de meilleurs résultats et l'intégration des futures initiatives en matière de sécurité et de prévention. Le **domaine de service 3 : Éducation** a continué à répondre aux besoins éducatifs distincts par le soutien des programmes visant l'éducation primaire, secondaire et postsecondaire qui tiennent compte de la culture et de la langue des étudiants autochtones. Le **domaine de service 4 : Infrastructure et environnement** a contribué à favoriser une gestion durable des infrastructures et des terres, en aidant les communautés autochtones à construire des infrastructures résilientes et dirigées par les communautés et à gérer leurs terres de réserve. Le **domaine de service 5 : Développement économique** s'est efforcé de stimuler la croissance économique grâce au soutien des entreprises, des entrepreneurs et des partenariats autochtones. Le **domaine de service 6 : Gouvernance** a poursuivi ses efforts pour améliorer la capacité de gouvernance en renforçant les institutions autochtones et en soutenant l'autodétermination. Ensemble, les travaux menés dans le cadre de ces domaines de service ont aidé les populations autochtones à améliorer leurs résultats socioéconomiques et à bâtir des communautés prospères.

Domaine de service 1 : Santé

Résultat ministériel 1 : Les peuples autochtones sont en bonne santé physique

Résultats atteints :

En 2024-2025, SAC a continué d'améliorer le soutien aux communautés des Premières Nations et inuites pour mettre en œuvre des services de santé intégrés et holistiques qui sont principalement fournis par les Premières Nations dans les réserves et par les Inuit dans l'Inuit Nunangat grâce aux moyens ci-dessous.

- Financement de 100 % (54 sur 54) des bénéficiaires représentant 98 % (111 sur 113) des communautés admissibles recevant un soutien financier pour les Initiatives d'éducation en matière de nutrition de Nutrition Nord Canada par l'entremise de SAC.
- Soutien continu de la conception et de la prestation de programmes et services de Développement des enfants en santé dirigés par les communautés et mise en œuvre de l'initiative horizontale de transformation Apprentissage et garde des jeunes enfants autochtones, grâce à un financement continu, y compris l'élaboration conjointe de cadres de résultats propres aux groupes de distinction, prévue d'ici mars 2026.
- Collaboration avec l'Inuit Tapiriit Kanatami (ITK) et les partenaires régionaux pour soutenir l'élimination de la tuberculose dans l'Inuit Nunangat par une mobilisation continue, des webinaires éducatifs, du matériel de sensibilisation adapté à la culture et un soutien pour la défense des droits. Les activités menées étaient axées sur l'établissement de relations et le

partage des connaissances et soutenaient les efforts déployés par les Inuit en vue de l'élimination de la tuberculose.

- Soutien continu des initiatives axées sur l'autodépistage du VIH, le dépistage rapide des infections transmissibles sexuellement et par le sang (ITSS), la réduction des risques et les soins culturellement sûrs, tout en collaborant avec des partenaires pour proposer des cours et des formations en ligne renforçant les capacités des prestataires de soins de santé et faisant progresser la réalisation des objectifs mondiaux en matière de lutte contre le VIH. En 2024-2025, SAC a financé plus de 20 propositions pour le soutien de programmes prévoyant des activités de prévention, d'éducation, de renforcement des capacités et de sensibilisation en matière d'ITSS, ainsi que pour la facilitation de l'accès des Premières Nations et des Inuit au dépistage, aux traitements et à un soutien social culturellement sûr.
- Soutien continu des programmes d'immunisation en collaborant et en établissant des relations avec les partenaires autochtones, provinciaux et fédéraux, et en transférant les connaissances par des webinaires, des courriels de ressources, des médias sociaux et du développement de ressources.
- Progression de la mise en œuvre des objectifs stratégiques et opérationnels grâce à un service d'évaluation des répercussions et de la santé nouvellement créé, dont plus de 70 % des postes ont été pourvus pour répondre aux exigences de la *Loi sur l'évaluation d'impact* du Canada, et qui a commencé à financer 13 nouveaux projets dans les communautés dans le cadre du Programme d'évaluation de base des Premières Nations, qui aide les Premières Nations à comprendre l'état de base de la santé de leur communauté avant un projet industriel important.
- Poursuite de la mobilisation des partenaires fédéraux, provinciaux, territoriaux et autochtones en faveur du modèle de dépistage dans les communautés fondé sur les distinctions et dirigé par les Autochtones, afin d'étendre les services de santé novateurs disponibles dans les communautés. Ce modèle soutient la formation et la certification des travailleurs de la santé des communautés afin de mettre en place un réseau durable et stable de tests de dépistage de qualité, adaptés à la culture, qui réduit les obstacles à l'accès équitable aux services de santé pour les personnes vivant dans des communautés isolées.
- Offre continue de services essentiels en santé environnementale et publique aux Premières Nations afin de prévenir et de réduire au minimum les risques liés à l'environnement naturel et bâti. Les agents de santé environnementale et publique fournissent des services de santé de première ligne aux Premières Nations avec l'aide des contrôleurs de la qualité de l'eau potable dans les communautés, qui effectuent des vérifications de l'eau potable au robinet.

Le Ministère a continué de veiller à ce que les enfants des Premières Nations et inuits aient accès aux services et aux soutiens dont ils ont besoin en matière de santé, de services sociaux et d'éducation. SAC a continué à travailler à l'accomplissement de son mandat en vue de mettre pleinement en œuvre le principe de Jordan et l'Initiative : Les enfants inuits d'abord :

- En continuant à soutenir les enfants des Premières Nations au moyen du principe de Jordan par le financement de l'accès aux services, aux produits et aux soutiens essentiels en matière de santé et de services sociaux;
- En continuant à collaborer étroitement avec des parties prenantes et des partenaires pour mettre en œuvre l'entente de règlement de 23,34 milliards de dollars qui a été approuvée par la Cour fédérale en octobre 2023 et qui porte sur l'indemnisation des enfants et des familles des

Premières Nations ayant subi un préjudice en raison du sous-financement discriminatoire du Programme des services à l'enfance et à la famille et des personnes touchées par la définition restrictive du principe de Jordan adoptée par le gouvernement fédéral. Le règlement comprend neuf groupes, et la première période de réclamation commence le 10 mars 2025 pour le groupe des enfants retirés de leur foyer et le groupe des familles des enfants retirés de leur foyer;

- En poursuivant les travaux avec les partenaires inuits afin d'élaborer conjointement une approche à long terme propre aux Inuit pour la mise en œuvre de l'Initiative : Les enfants inuits d'abord qui répond aux besoins des enfants inuits. SAC a collaboré régulièrement avec l'ITK par l'intermédiaire du Comité directeur d'élaboration conjointe de l'Initiative : Les enfants inuits d'abord, notamment lors de réunions en personne et de réunions coprésidées pour faire progresser l'établissement d'un cadre national et d'approches régionales; en mars 2025, une prolongation d'un an du financement de 121,7 millions de dollars, soit jusqu'au 31 mars 2026, a été annoncée.

En 2024-2025, l'initiative de lutte contre le racisme envers les Autochtones a permis d'allouer des fonds du budget de 2024 à des partenaires autochtones régionaux et nationaux pour soutenir des initiatives de lutte contre le racisme envers les Autochtones dans les systèmes de santé. Ce financement a permis de poursuivre les efforts menés par les Autochtones pour accroître leur représentation dans les professions de la santé et de soutenir le recrutement et le maintien en poste de défenseurs des droits des patients, de navigateurs du système de santé, de sages-femmes et de personnes chargées de l'accompagnement des naissances autochtones. Il a également permis de financer les capacités des organisations nationales de santé autochtone afin de faire progresser les changements au niveau du système et de fournir des soins culturellement sûrs.

En outre, SAC a conclu une collaboration avec les partenaires des Premières Nations, inuits et métis afin de déterminer les méthodes d'allocation des 190 millions de dollars du volet fondé sur les distinctions du Fonds d'équité en santé autochtone, permettant aux communautés de mettre en œuvre un large éventail de priorités en matière de santé. À ce jour, les plans de mise en œuvre reflètent des initiatives axées sur le bien-être mental, la consommation de substances, les modes de vie sains, l'infrastructure sanitaire et la cybersanté. En outre, 31 projets ont été financés dans le cadre du volet Initiatives ciblées du Fonds d'équité en santé autochtone, doté de 10 millions de dollars, pour soutenir des domaines tels que la santé des femmes autochtones, la santé des personnes 2ELGBTQI+ et le bien-être mental. Des activités de mobilisation régionales avec les partenaires des Premières Nations, inuits et métis sont en cours afin de recueillir des commentaires et de contribuer à l'élaboration de nouvelles modalités pour le programme, tandis que les efforts se sont poursuivis au Manitoba pour établir une approche à long terme pour les fonds versés aux sous-régions.

En 2024-2025, SAC a continué à promouvoir l'autodétermination et le contrôle des Premières Nations et des Inuit sur leurs propres renseignements en soutenant les activités de collecte de données menées par les Premières Nations et les Inuit. Plus précisément, SAC a maintenu son soutien à la poursuite de la mise en œuvre de l'Enquête régionale sur la santé des Premières Nations par le Centre de gouvernance de l'information des Premières Nations (46,4 millions de dollars sur 10 ans, budget de 2019). En outre, SAC a fourni à l'ITK et à ses partenaires régionaux des fonds pour la poursuite de la mise en œuvre de Qanuippitaa? : L'Enquête nationale sur la santé des Inuit (82 millions de dollars sur 10 ans, budget de 2018). Les investissements prévus en 2024-2025 font partie d'une approche à plus long terme visant à mettre en place une infrastructure de données sur la santé des Autochtones. Le Ministère a également soutenu l'amélioration des capacités en matière de données sur la santé en finançant des

équipes régionales de données dirigées par les Premières Nations et des équipes comparables au sein de l'ITK et des gouvernements métis (27,9 millions de dollars sur 4 ans).

Résultat ministériel 2 : Les peuples autochtones sont en bonne santé mentale

Résultats atteints :

En 2024-2025, SAC a réservé 630,2 millions de dollars sur deux ans pour renforcer les investissements du budget de 2021, en intensifiant et en améliorant les efforts pour continuer à soutenir l'accès des peuples autochtones aux services de santé mentale. En soutenant les initiatives dans les communautés autochtones qui reflètent les besoins culturels et les aspirations des personnes qui les utilisent, les dirigeants et les communautés autochtones sont mieux équipés pour répondre à leurs besoins particuliers en matière de santé mentale et pour améliorer les résultats dans ce domaine.

SAC a continué à travailler avec les partenaires des Premières Nations, inuits et métis pour maintenir l'accès à des services de santé mentale de haute qualité et soutenir le bien-être des communautés. Guidés par des cadres dirigés par des Autochtones, tels que le Cadre du continuum du mieux-être mental des Premières Nations, le cadre Honorer nos forces et la Stratégie nationale de prévention du suicide chez les Inuit, les programmes financés par le gouvernement fédéral se sont ajoutés aux services provinciaux et territoriaux. Ces initiatives se sont concentrées sur la réduction des obstacles et le renforcement des mesures de soutien adaptées à la culture et gérées par la communauté, en fournissant :

- Un financement continu pour soutenir l'accès à des équipes mobiles et interdisciplinaires de bien-être mental qui offrent des services culturellement adaptés, tels que la réponse aux crises, les soins tenant compte des traumatismes et basés sur le territoire, l'intervention précoce et le dépistage, ainsi que la prévention. Ces équipes ont contribué à combler les lacunes en matière de bien-être mental en fournissant des services de soutien dans les communautés axés sur les Autochtones et en coordonnant les soins avec les services provinciaux et territoriaux;
- Un financement continu pour soutenir l'accès à des services intégrés dans les sites de traitement par agonistes opioïdes, intégrant des services de conseils et des pratiques traditionnelles afin de fournir un ensemble de soins fondés sur la culture qui aborde les problèmes sous-jacents ou associés;
- Un financement continu pour soutenir l'accès aux initiatives de prévention du suicide et de promotion de la vie, ainsi que la prévention et le traitement de la toxicomanie. Les travailleurs de la communauté ont proposé des programmes adaptés aux besoins locaux, notamment des activités culturelles, des initiatives pour les jeunes, des formations pour les travailleurs de première ligne et des ateliers éducatifs sur la consommation de substances;
- Un accès continu à des conseils cliniques en santé mentale et à du soutien culturel et émotionnel tenant compte des traumatismes.

Résultat ministériel 3 : Les peuples autochtones ont accès à des services de santé de qualité financés par le gouvernement fédéral

Résultats atteints :

SAC reconnaît que l'accès à des services de santé de qualité financés par le gouvernement fédéral est essentielle pour assurer le bien-être physique et mental des peuples autochtones. Par exemple, SAC a fait progresser la mise en œuvre de l'investissement quinquennal de 354 millions de dollars prévu dans le budget de 2021 pour renforcer les soins cliniques et les soins aux clients dans les communautés éloignées et isolées des Premières Nations grâce à la mise en œuvre d'engagements clés relevant de son Cadre des ressources humaines de la santé en soins infirmiers. Il s'agit notamment de modèles hybrides et interdisciplinaires de dotation en personnel, grâce à l'accroissement du personnel infirmier et paramédical réglementé par SAC. Le Ministère a également soutenu la stabilité de la main-d'œuvre en poursuivant les stratégies de recrutement et de maintien en poste des membres du personnel infirmier et des fournisseurs de soins dentaires.

SAC a également fait avancer les travaux visant à améliorer l'accès des clients aux prestations supplémentaires en santé (également connues sous le nom de programme des Services de santé non assurés) en continuant à collaborer avec les partenaires de l'ITK et de l'Assemblée des Premières Nations (APN), afin de déterminer les domaines à améliorer et d'apporter des changements significatifs à l'appui des prestations et des services destinés aux clients, conformément aux priorités du gouvernement.

Le programme de soins à domicile et de soins de longue durée permet aux membres de la communauté, quel que soit leur âge, de rester dans leur communauté en recevant à domicile les soins dont ils ont besoin. En 2024-2025, SAC a soutenu les soins à domicile et les soins de longue durée à l'aide des mesures ci-dessous.

- Conclusion de la collaboration avec les partenaires des Premières Nations et inuits et élaboration d'options stratégiques et d'un cadre d'évaluation des coûts pour orienter de nouveaux programmes plus holistiques de soins de longue durée et de soins continus qui favorisent la santé et le bien-être des peuples autochtones et soutiennent leur accès à des services sociaux et de santé de qualité qui répondent à leurs besoins.
- Conclusion de la plupart des activités de mobilisation des Métis en matière de soins à domicile et de soins de longue durée, soutien de l'élargissement de la mobilisation en matière de soins de longue durée et de soins continus aux partenaires métis et amélioration de la compréhension des besoins en matière de soins de longue durée et de soins continus des personnes et des communautés métisses dans l'ensemble du pays. Étant donné que six des huit rapports de synthèse sur la mobilisation ont été soumis par les partenaires, SAC a commencé à examiner les rapports de synthèse afin de mieux comprendre ce qui a été entendu dans le cadre du processus de mobilisation mené par les Métis. Ce travail a été soutenu par le financement de l'Énoncé économique de l'automne 2022, qui comprenait 2,8 millions de dollars précisément pour les efforts de mobilisation menés par les Métis.
- Soutien de la planification et de la prestation des services de soins à domicile et en milieu dans les communautés des Premières Nations et des Inuit grâce au financement de 396 opérateurs autochtones de prestation de services. SAC a collaboré avec l'APN pour lancer une communauté de pratique nationale afin de renforcer les soins culturellement appropriés, de partager les meilleures pratiques et de définir les possibilités d'améliorer l'inclusivité et l'accessibilité. Le Ministère a également organisé deux cercles nationaux de partage des connaissances et a mis à jour des documents clés du programme. Ces efforts ont permis de renforcer les capacités et de

faire progresser les services de soins à domicile culturellement sûrs et dirigés par les communautés autochtones.

- Financement de quatre projets de démonstration visant à faire progresser les cadres sur les soins palliatifs des Premières Nations et des Inuit. Ces projets améliorent l'accès à des services de soins palliatifs culturellement adaptés dans les communautés participantes et permettent de formuler des recommandations pour une mise en œuvre plus large de modèles de soins de fin de vie dirigés par la communauté et culturellement sûrs.
- Avancement de l'élaboration du volet pour les enfants du Programme de soins à domicile et en milieu communautaire des Premières Nations et des Inuit afin de répondre aux besoins en matière de soins pédiatriques à domicile au moyen de programmes communautaires dirigés par des Autochtones.

En 2024-2025, SAC a soutenu l'amélioration de l'accès aux services de bien-être mental et physique et la continuité des soins, en particulier dans les communautés éloignées et isolées, grâce aux initiatives ci-dessous.

- Poursuite de la mise en œuvre de l'investissement quinquennal de 354 millions de dollars du budget de 2021 pour soutenir l'embauche continue de personnel infirmier autorisé, de personnel infirmier praticien et de personnel infirmier auxiliaire autorisé afin de renforcer la main-d'œuvre clinique dans les communautés éloignées et isolées des Premières Nations. Un contrat de services de gestion de l'apprentissage a été attribué pour soutenir la formation. L'élargissement de l'éventail des professionnels de la santé a contribué à une prestation de services plus stable et à un renforcement des capacités dans les communautés où les programmes ont été transférés.
- Renforcement des efforts visant à consolider le personnel de santé en soutenant le recrutement et le maintien en poste des fournisseurs de soins dentaires et du personnel infirmier dans les communautés autochtones. SAC a contribué au rétablissement du programme de thérapie dentaire de l'Université de la Saskatchewan, le seul de ce type au Canada. Les régions ont contribué à l'élaboration d'objectifs d'orientation normalisés pour le personnel infirmier et ont attribué un contrat de services de gestion de l'apprentissage pour soutenir la formation continue et améliorer le maintien en poste du personnel infirmier.
- Soutenu par un financement de 91,3 millions de dollars du budget de 2024 sur quatre ans, SAC a fait avancer des initiatives visant à améliorer la sécurité des travailleurs de la santé de première ligne. Des consultations avec les Premières Nations ont été entamées pour élaborer conjointement des plans de continuité des activités sur la disponibilité en personnel et l'uniformité de la dotation des établissements de santé, et des discussions régionales ont permis de faire progresser les politiques de sécurité en matière d'exposition aux agents pathogènes et les protocoles de visites à domicile. Une formation régionale sur l'analyse des incidents liés à la sécurité des patients a été dispensée, et des séances sur la sécurité du personnel infirmier ont été organisées, ce qui a permis d'élaborer des ressources internes pour former les travailleurs de première ligne à la sécurité et à la résolution des conflits. En outre, 1,89 million de dollars ont été alloués pour effectuer des réparations mineures décelées lors des inspections des postes de soins infirmiers.
- Financement assuré par l'entremise du budget de 2024 pour renforcer la sécurité dans les 79 postes de soins infirmiers éloignés et isolés en soutenant la présence de personnel de sécurité sur place 24 heures sur 24 et 7 jours sur 7, en comblant les lacunes en matière de

sécurité physique et en renforçant la formation du personnel en matière de sécurité. Les travaux ont également progressé en ce qui concerne l'élaboration de normes de sécurité nationales pour les postes de soins infirmiers

- Soutien aux réponses régionales aux pénuries de médicaments dans les établissements de santé des Premières Nations éloignés et isolés, conformément au plan d'action de la Direction générale de la santé des Premières Nations et des Inuit. SAC a également participé activement aux réunions des groupes de travail provinciaux et territoriaux sur la pénurie de médicaments afin d'en atténuer les effets, de garantir l'accès aux médicaments et de déterminer des thérapies alternatives.
- Soutenue par le financement de la cybersanté de SAC, l'Alliance nationale des technologies de l'information autochtone a réuni des professionnels autochtones de l'informatique, des chefs d'entreprise et des experts en santé numérique dans le cadre de séminaires, d'ateliers et d'échanges de connaissances. Organisé par le First Nations Technical Services Advisory Group (TSAG), l'Alliance nationale des technologies de l'information autochtone renforce les compétences des professionnels de l'informatique des Premières Nations, améliorant la prestation de services de santé numériques aux communautés éloignées afin de contribuer à améliorer l'accès aux soins de santé et les résultats pour les peuples autochtones.

En 2024-2025, SAC a continué de travailler avec des partenaires autochtones afin de transformer les systèmes de santé et de trouver de nouvelles approches progressistes en vue d'améliorer les services et de soutenir la conception et la prestation indépendantes de services de santé de haute qualité par les Autochtones à l'aide des mesures ci-dessous.

- Soutien à la transformation de la santé grâce à un investissement quinquennal de 104,9 millions de dollars dans le cadre du budget de 2024. SAC a alloué des fonds à six projets, dont le groupe des Premières Nations du Manitoba et le Keewatinohk Inniniw Minoayawin Inc. (KIM), qui a signé un accord de principe pour faire avancer un accord-cadre et le transfert des services de santé pour 23 communautés des Premières Nations, faisant ainsi progresser le KIM sur la voie du transfert des services. Le Ministère a participé à des discussions qui continuent d'explorer la manière dont SAC peut aider d'autres organisations dirigées par les Premières Nations à assumer de plus grandes responsabilités en matière de prise de décision et de prestation de services de santé, ce qui conduira à un changement systémique pour les soins de santé des Premières Nations.
- Renforcement continu des capacités des communautés autochtones en matière de données, accroissement de la collecte, de l'accès et de l'utilisation des données sur la santé, et facilitation du transfert grâce à une collaboration permanente entre les bureaux nationaux, les régions et les partenaires autochtones, afin de soutenir des services de cybersanté adaptés à la culture. Le financement du programme a également été distribué aux bénéficiaires régionaux et des communautés afin de soutenir les outils et services technologiques et de télésanté existants.
- Promotion de l'agrément des postes de soins infirmiers afin d'aborder les domaines critiques présentant un risque élevé pour la sécurité des patients, y compris le premier poste de soins infirmiers de SAC ayant obtenu l'agrément et trois autres en cours de traitement.
- Priorisation de l'intégration des normes d'agrément dans les politiques et les pratiques et promotion des soins de qualité et culturellement sûrs en encourageant les efforts d'agrément des soins de santé adaptés aux besoins particuliers des populations des Premières Nations et des Inuit.

- Renforcement des services de santé de haute qualité dans les systèmes de santé autochtones et augmentation des capacités des communautés autochtones rurales et isolées en supprimant les obstacles à l'accès aux outils et à la formation.
- Travail avec les partenaires autochtones pour faire progresser une communauté de pratique autochtone nationale pour l'agrément et l'amélioration de la qualité.
- Promotion de la mise en œuvre de l'Initiative sur les ressources humaines en santé autochtone en fournissant un financement continu de 1,5 million de dollars pour soutenir la formation et la certification des travailleurs de santé basés dans la communauté. Il s'agit notamment d'aider les directeurs de la santé à obtenir la certification menant au titre de gestionnaire certifié de la santé et de financer un large éventail de programmes de formation, allant du soutien personnel et de l'éducation de la petite enfance à la santé mentale et aux compétences administratives, afin de renforcer la capacité des soins de santé autochtones et la qualité des services dans l'ensemble des communautés.

Les résultats de ces initiatives, mesurés à l'aide d'indicateurs clés, sont accessibles dans la section [Progrès à l'égard des résultats](#) du rapport.

Principaux risques :

En 2024-2025, les principales incertitudes liées à la santé étaient les suivantes :

- Le risque de voir perdurer les disparités en matière de santé pour les populations autochtones en raison des pressions continues exercées sur le système de santé, telles que l'augmentation des besoins en services de santé mentale et de toxicomanie et l'accès limité à des services holistiques de soutien et leur disponibilité;
- L'alignement limité entre la prestation actuelle de services basés sur des programmes et les meilleures pratiques en matière de soins de santé intégrés et centrés sur le patient, ce qui peut affecter la qualité et l'efficacité globales des services;
- Les difficultés persistantes à maintenir un personnel de santé stable, notamment pour ce qui est du recrutement et du maintien en poste, compte tenu des problèmes liés aux conditions de travail, à la rémunération et au soutien accessible.

Malgré ces incertitudes, des progrès significatifs ont été réalisés dans la mise en œuvre des engagements ministériels. Le Programme de mieux-être mental a continué à travailler avec des partenaires autochtones pour renforcer les soutiens dans les communautés fondés sur la culture, en mettant l'accent sur des stratégies de santé mentale fondées sur les distinctions et sur l'amélioration de l'accès aux services de toxicomanie, tels que les soins intégrés de traitement par agonistes opioïdes et les services de proximité sur le territoire.

Pour relever les défis liés au personnel de santé, SAC a également fait progresser la mise en œuvre d'une stratégie nationale de recrutement et de maintien en poste des agents de santé environnementale et publique. Il s'agit notamment d'efforts ciblés visant à mieux faire connaître la profession, à soutenir la participation des Autochtones aux parcours de formation des agents de santé environnementale et publique et à créer des possibilités de perfectionnement professionnel, autant d'éléments qui contribuent à l'amélioration des conditions de travail et à la stabilité à long terme de la main-d'œuvre. Ces activités ont permis de jeter les bases d'une prestation de services mieux adaptée et mieux coordonnée à l'avenir.

Domaine de service 2 : Enfants et familles

Résultat ministériel 4 : Les peuples autochtones ont une sécurité culturelle et une bonne santé sociale

Résultats atteints :

SAC a travaillé en partenariat avec les peuples autochtones, les gouvernements provinciaux et territoriaux, les ministères fédéraux et les parties prenantes pour s'attaquer aux enjeux de violence familiale en finançant des refuges d'urgence, des logements de transition, des maisons de seconde étape et des programmes de prévention de la violence pour les femmes, les enfants, les personnes 2ELGBTQI+ et les familles autochtones. En 2024-2025, le Ministère a cherché à renforcer les programmes de sécurité dans les communautés afin qu'ils puissent mieux répondre aux besoins des populations autochtones et à promouvoir une approche intégrée pour soutenir au mieux les enfants et les familles, par les moyens ci-dessous.

- Progression de la refonte de la formule de financement nationale du Programme pour la prévention de la violence familiale afin d'allouer des fonds opérationnels à l'ensemble des refuges en entrant dans la deuxième phase visant à intégrer les logements de transition aux refuges d'urgence dans les régions urbaines et nordiques. SAC a collaboré étroitement avec le Cercle national autochtone contre la violence familiale et les directeurs de refuges dans tout le pays, en se concentrant sur les prestataires de services des Premières Nations, inuits et métis dans les services de refuges;
- Poursuite de la collaboration avec la Société canadienne d'hypothèques et de logement pour soutenir la mise en œuvre de l'Initiative de maisons d'hébergement et de logements de transition pour les Autochtones. En mars 2025, 71 projets avaient été sélectionnés par les comités directeurs et de sélection autochtones et inuits, dont 37 refuges d'urgence et 34 maisons de transition à différents stades de développement. SAC a collaboré avec des partenaires des Premières Nations, inuits et métis pour fournir des fonds de préaménagement, les coûts de démarrage et pour aider à trouver d'autres partenaires financiers pour le soutien en capital. Bien que certains projets aient connu des retards de construction, le Ministère reste déterminé à faire en sorte que les projets progressent de manière à soutenir pleinement les objectifs de l'Initiative de maisons d'hébergement et de logements de transition pour les Autochtones;
- Investissement de 31 millions de dollars pour soutenir l'initiative Voies vers des communautés autochtones sûres, qui a continué à financer des projets de sécurité et de bien-être communautaires conçus par des Autochtones partout au Canada. L'initiative a favorisé les approches autodéterminées en fournissant des fonds aux partenaires des Premières Nations, inuits et métis pour mettre en œuvre des interventions en matière de sécurité et de bien-être fondées sur la culture et adaptées aux besoins uniques de leur communauté.

Les initiatives dans ce domaine contribuent au mandat du Ministère de soutenir la sécurité et le bien-être des enfants, des jeunes et des familles autochtones par la réforme à long terme du Programme des services à l'enfance et à la famille des Premières Nations, en assurant une indemnisation juste et équitable, ainsi que la mise en œuvre du cadre de la *Loi concernant les enfants, les jeunes et les familles des Premières Nations, des Inuits et des Métis*. En 2024-2025, SAC fera progresser ses engagements :

- En faisant progresser la réforme à long terme du Programme des services à l'enfance et à la famille des Premières Nations par la mise en œuvre des ordonnances du Tribunal canadien des droits de la personne. En février 2025, le Canada, les Chiefs of Ontario et la Nation Nishnawbe Aski ont signé une entente de 8,5 milliards de dollars sur neuf ans propre à l'Ontario, qui est en attente de l'approbation du Tribunal canadien des droits de la personne. SAC a également soutenu la poursuite de la mise en œuvre des ordonnances du Tribunal canadien des droits de la personne en mettant à jour les modalités du Programme des services à l'enfance et à la famille des Premières Nations, en publiant des conseils financiers et en traitant les demandes dans le cadre du modèle de financement existant;
- En continuant à soutenir la mise en œuvre des ordonnances du Tribunal canadien des droits de la personne et en réformant le Programme des services à l'enfance et à la famille des Premières Nations par l'amélioration de la prestation du programme grâce à des modèles de service et de financement actualisés. Cela comprend une approche de financement par habitant pour les services de prévention, un paiement basé sur les coûts réels pour les soutiens étendus aux jeunes en transition vers l'âge adulte, un accès élargi aux services de représentation des Premières Nations pour les aider à s'y retrouver dans les services à l'enfance et à la famille, et un financement en capital pour renforcer la prestation de services;
- En veillant à ce que les points de vue des peuples autochtones et des détenteurs de droits issus de traités soient représentés dans la réforme du Programme des services à l'enfance et à la famille des Premières Nations. De juillet à septembre 2024, SAC a organisé des séances de mobilisation avec l'APN, les Chiefs of Ontario et la Nation Nishnawbe Aski afin de recueillir des points de vue sur l'entente proposée pour la réforme à long terme du Programme des services à l'enfance et à la famille des Premières Nations;
- En renouvelant les ententes sur les niveaux de service (ENS) arrivant à échéance afin de respecter les principes de la réforme à long terme, y compris le renouvellement et la mise à jour de l'ENS en Colombie-Britannique. Un engagement a également été pris avec les Premières Nations du Yukon, le gouvernement du Yukon et le Canada sur la faisabilité d'une nouvelle ENS au Yukon.

Afin de faire progresser la sécurité et le bien-être des enfants, des jeunes et des familles des Premières Nations, le Ministère a surveillé le soutien offert en s'appuyant sur les mesures de prévention visant à garder les familles ensemble, sur la proportion d'enfants des Premières Nations dans les réserves qui sont pris en charge et sur la proportion de ceux qui sont placés chez des membres de la famille.

SAC a continué de travailler avec ses partenaires pour mettre pleinement en œuvre le cadre de la *Loi concernant les enfants, les jeunes et les familles des Premières Nations, des Inuits et des Métis (la Loi)* et de faire avancer les priorités des communautés autochtones pour récupérer leur compétence dans les domaines qui leur importent. Le Ministère a aussi exploré des moyens de s'affranchir de la *Loi sur les Indiens*. En 2024-2025, SAC a soutenu ces mandats :

- En approuvant l'octroi de plus de 282 millions de dollars pour 539 propositions de financement pour le renforcement des capacités à 259 bénéficiaires des Premières Nations, inuits et métis visant 446 communautés pour la préparation et l'exploration de l'exercice de la compétence dans le cadre de la *Loi*, et 15 millions de dollars pour soutenir la participation de 22 corps dirigeants autochtones aux discussions sur les accords de coordination en vertu de la *Loi* depuis 2020;

- En appuyant la signature de huit nouveaux accords de coordination en 2024-2025, ce qui portera à 14 le nombre total d'accords signés en vertu de la *Loi* d'ici au 31 mars 2025. En mars 2025, il y avait 18 tables de discussion actives sur les accords de coordination, et au moins quatre nouvelles tables devant redémarrer dans les six mois. Au total, 16 lois sur les services à l'enfance et à la famille autochtones bénéficiant de l'aide de la *Loi* étaient en vigueur;
- En faisant progresser les préparatifs de l'examen législatif quinquennal de la *Loi* en s'engageant avec les partenaires et en analysant les commentaires. Des séances de prémobilisation impliquant des organisations autochtones nationales, des corps dirigeants autochtones et des fonctionnaires provinciaux et territoriaux ont commencé en décembre 2024. L'objectif de ces séances était d'obtenir des commentaires préliminaires sur la manière de collaborer avec les groupes et sur les mécanismes de gouvernance autochtones qui pourraient soutenir l'examen;
- En mobilisant les partenaires autochtones en vue d'élaborer un cadre de financement à long terme fondé sur les distinctions pour soutenir l'exercice de la compétence en matière de services à l'enfance et à la famille. En 2024, SAC a mené une initiative de mobilisation collaborative avec 14 communautés, organisations et corps dirigeants autochtones afin de recueillir des commentaires sur l'efficacité des mécanismes de financement des accords de renforcement des capacités et de coordination. Ces renseignements ont permis de soutenir les efforts en cours pour élaborer un cadre de financement à long terme fondé sur les distinctions. SAC a également continué à travailler avec les organisations autochtones nationales pour commencer à établir une approche durable à long terme pour soutenir les accords en vertu de la *Loi*, qui tient compte de l'équité, de l'harmonisation et de l'atténuation des risques de litige, tout en mobilisant les homologues fédéraux, provinciaux et territoriaux en vue d'assurer la prévisibilité et la discipline financière liées à la mise en œuvre de la *Loi*;
- En travaillant avec les organisations nationales autochtones pour renforcer les approches axées sur les données basées sur les distinctions, notamment en soutenant les efforts menés par les Inuit. En novembre 2024, en collaboration avec l'ITK, des partenaires inuits, des provinces, des territoires et l'Agence de santé publique du Canada, un document de travail sur les données relatives à la protection de l'enfance propres aux Inuit a été publié.

Le Programme d'aide au revenu permet aux personnes et aux familles admissibles résidant dans les réserves et au Yukon de recevoir des fonds pour couvrir les dépenses de base de la vie quotidienne. Il fournit des services de préparation à l'emploi conçus pour les aider à faire la transition vers le marché du travail. En 2024-2025, le Ministère a continué à fournir un soutien :

- En octroyant 927,3 millions de dollars sur cinq ans et 169 millions de dollars de fonds permanents pour améliorer l'aide au revenu des personnes et des familles à faible revenu vivant dans la réserve. Le Ministère a modifié les modalités du programme pour mettre en œuvre de nouvelles mesures de soutien du revenu en cas d'invalidité et a mis à jour les lignes directrices pour faciliter la mise en œuvre à partir de 2025-2026. Des fonds ont également été versés aux communautés pour répondre aux besoins essentiels urgents et fournir des services de gestion de cas et d'aide à la préparation à l'emploi, tandis que la collaboration continue avec les partenaires des Premières Nations a permis de maintenir la réactivité des programmes;
- En continuant à travailler avec les communautés des Premières Nations dans le cadre du Programme d'aide au revenu afin de suivre et de comprendre l'évolution des besoins des personnes et des familles à faible revenu dans les réserves, en réponse à l'inflation et à l'augmentation du coût de la vie. Afin de mieux soutenir les clients du Programme d'aide au

revenu et leurs personnes à charge, SAC a travaillé à l'élaboration d'un modèle provisoire de financement des besoins particuliers. Le financement des besoins particuliers permet aux administrateurs de programmes de fournir un soutien discrétionnaire pour répondre aux défis ou aux besoins uniques des clients, conformément aux politiques et aux taux de la province ou du territoire dans lequel ils résident. L'approche provisoire porte sur une période de deux ans à compter de 2024-2025, l'objectif étant d'élaborer une solution à plus long terme pour 2026-2027 et au-delà;

- En faisant progresser l'élaboration d'un nouveau système numérique pour le Programme d'aide au revenu afin de favoriser une prise de décision opportune et fondée sur des données probantes. La fonctionnalité de base du système sera lancée au printemps 2025 et les bénéficiaires des Premières Nations devraient y avoir accès à l'hiver 2025-2026, avec l'appui d'une stratégie de formation en cours d'élaboration. Une fois mis en place, le système améliorera la collecte et l'analyse des données, ce qui contribuera à améliorer la mise en œuvre des programmes;
- En soutenant les discussions en cours avec les Premières Nations intéressées pour faire progresser le transfert de la prestation de services du Programme d'aide au revenu au moyen d'une nouvelle relation financière et d'ententes sur l'autonomie gouvernementale. Le Ministère a travaillé en étroite collaboration avec des partenaires dans les Maritimes, Relations Couronne-Autochtones et Affaires du Nord Canada (RCAANC) et la province de la Nouvelle-Écosse, afin d'orienter les transferts futurs, notamment en ce qui concerne l'entente sur l'autonomie gouvernementale pour les Mi'kmaq de Nouvelle-Écosse;
- En soutenant le renforcement des capacités des organisations des Premières Nations qui fournissent une aide au revenu en mettant en œuvre un modèle national de financement de la prestation de services afin de garantir des allocations cohérentes et équitables. Une formule de financement provisoire a également été introduite pour aider à respecter les normes de comparabilité provinciales, une formule permanente étant prévue pour 2026-2027. Ces efforts visent à renforcer la mise en œuvre des programmes, à étayer les décisions de financement futures et à améliorer l'autosuffisance et le bien-être des communautés des Premières Nations.

L'efficacité de la portée du Programme d'aide au revenu a été mesurée en surveillant le niveau d'aide au revenu fourni aux Premières Nations pour répondre aux besoins de la communauté et offrir un niveau d'aide comparable à celui des programmes de soutien au revenu des provinces et du Yukon.

En 2024-2025, SAC a travaillé avec des partenaires autochtones urbains clés pour élaborer conjointement un cadre de rendement dirigé par des Autochtones, relevant des Programmes urbains pour les peuples autochtones. Cette initiative devrait permettre d'améliorer le suivi des programmes et la prestation des services fournis par les organisations autochtones en milieu urbain, de cerner les lacunes en matière de services et d'orienter les décisions futures en matière de programmes afin d'améliorer les perspectives socioéconomiques des populations autochtones dans les zones urbaines.

Les résultats de ces initiatives, mesurés à l'aide d'indicateurs clés, sont accessibles dans la section [Progrès à l'égard des résultats](#) du rapport.

Principaux risques :

En 2024-2025, les principales incertitudes liées aux enfants et aux familles étaient les suivantes :

- Les défis auxquels sont confrontés les programmes actuels de sécurité dans les communautés pour s'adapter et répondre à l'évolution des préoccupations en matière de sécurité;
- Si les modèles actuels de prestation de services pour les enfants et les familles contribuent à combler les écarts socioéconomiques.

Pour faire face à ces incertitudes, le Ministère a mis en place des initiatives adaptées à la culture et dirigées par la communauté. La signature d'une entente entre les Chiefs of Ontario, la Nation Nishnawbe Aski et le Canada pour réformer le Programme des services à l'enfance et à la famille des Premières Nations en Ontario, mentionné ci-dessus, a constitué une étape importante. Cette démarche s'inscrit dans le cadre des efforts visant à renforcer les cadres de responsabilité, à améliorer la planification et les rapports, et à élargir l'accès aux services de prévention et aux mesures d'accompagnement complet, notamment en matière de logement, de représentants des Premières Nations et de soins post-majorité.

Parallèlement, SAC a continué à collaborer avec des organisations autochtones nationales afin d'entamer le processus d'établissement de cadres de financement à long terme pour l'exercice de la compétence en matière de services à l'enfance et à la famille en vertu de la *Loi concernant les enfants, les jeunes et les familles des Premières Nations, des Inuits et des Métis*. La sous-ministre s'est également entretenue avec les sous-ministres fédéraux, provinciaux et territoriaux responsables des services sociaux afin de discuter de leurs priorités liées à la mise en œuvre de la *Loi*, y compris le financement.

Domaine de service 3 : Éducation

Résultat ministériel 5 : Les étudiants autochtones progressent dans leur éducation

Résultats atteints :

L'approche de SAC en matière d'éducation primaire et secondaire des Premières Nations reflète les perspectives autochtones en matière de réussite scolaire. En 2024-2025, le Ministère a mis l'accent sur l'avancement de ces résultats en matière d'éducation par les moyens ci-dessous.

- Soutien continu de 535 programmes d'éducation des Premières Nations pour environ 83 100 élèves, 32 200 élèves fréquentant une école provinciale ou privée, et 1 600 élèves fréquentant une école administrée par le gouvernement fédéral.
- Collaboration continue avec les partenaires des Premières Nations intéressés afin d'améliorer les formules de financement régional provisoire et de les aligner sur les modèles provinciaux, en soutenant des programmes d'éducation adaptés à la culture.
- Collaboration avec les partenaires des Premières Nations intéressés dans le cadre de tables techniques régionales afin de cerner et d'évaluer les besoins en matière de financement de l'éducation au-delà des allocations provisoires actuelles de la formule de financement régional, en orientant les futures présentations budgétaires pour soutenir la vision à long terme de résultats durables et améliorés en matière d'éducation.
- Poursuite de la mise en œuvre des sous-programmes des centres éducatifs et culturels des Premières Nations et des Inuit, des sous-programmes d'innovation en éducation et des sous-programmes de recherche et d'apprentissage, en soutenant une éducation adaptée à la culture et le contrôle de l'éducation des Premières Nations par les Premières Nations. Ces efforts contribuent à combler l'écart de réussite scolaire entre les élèves des Premières Nations et les

élèves non autochtones. L'examen du Programme d'éducation spécialisée à coûts élevés a été retardé en raison de facteurs externes et de priorités concurrentes. Les partenaires des Premières Nations continuent de manifester leur intérêt pour la finalisation de l'examen, et SAC reste déterminé à travailler en collaboration avec les partenaires pour faire avancer l'examen et l'achever.

- Poursuite du financement de l'éducation des adultes par l'annonce dans le budget de 2021 de l'allocation de 350 millions de dollars sur cinq ans aux Premières Nations vivant dans les réserves et aux Premières Nations inscrites au Yukon et dans les Territoires du Nord-Ouest. Cela permet d'avoir un financement basé sur la mise en œuvre et les inscriptions, de combler les lacunes de longue date dans l'accès à l'éducation secondaire et de soutenir l'autodétermination et la réussite de la communauté. La collaboration avec les partenaires des Premières Nations continue d'éclairer la vision du programme, les meilleures pratiques et la planification future.
- Élargissement de l'accès aux programmes d'alimentation en milieu scolaire grâce à l'annonce dans le budget de 2021 d'un montant de 38 millions de dollars sur cinq ans pour les élèves des Premières Nations vivant dans les réserves. Cela a un effet positif sur la santé et la capacité d'apprentissage des élèves, ce qui leur permet d'atteindre leur plein potentiel en classe et d'améliorer leurs résultats scolaires.

SAC a également poursuivi ses efforts pour améliorer l'accès des étudiants des Premières Nations, inuits et métis aux aides financières en mettant en œuvre les stratégies d'éducation postsecondaire fondées sur les distinctions.

En outre, en 2024-2025, SAC a poursuivi la mise en œuvre de la Stratégie d'emploi pour les jeunes inuits et des Premières Nations, qui aide les jeunes inuits et des Premières Nations à acquérir des compétences et de l'expérience et crée les possibilités nécessaires pour trouver un emploi ou retourner à l'école. SAC a collaboré avec Emploi et Développement social Canada et d'autres ministères fédéraux qui dirigent des volets de programmes de la Stratégie emploi et compétences jeunesse afin de soutenir l'amélioration continue de la mise en œuvre des programmes, notamment au moyen de séances bilatérales et en groupes de travail visant à partager les meilleures pratiques et à améliorer la coordination des programmes.

SAC a également continué à travailler en étroite collaboration avec les partenaires autochtones afin de :

- Proposer des mises à jour des modalités de la Stratégie d'éducation postsecondaire fondée sur les distinctions et de la Stratégie d'emploi pour les jeunes inuits et les jeunes des Premières Nations afin d'accroître la souplesse pour les participants et les dépenses admissibles et d'optimiser la prestation des programmes dans les communautés;
- Faire progresser l'élaboration de modèles régionaux d'éducation postsecondaire à long terme pour les Premières Nations en continuant à recevoir des rapports des Premières Nations qui serviront de base à l'élaboration de politiques futures et aux mises à jour correspondantes des modalités.

Les indicateurs de rendement de l'éducation postsecondaire en 2024-2025 mesureraient le nombre d'étudiants des Premières Nations, inuits et métis ayant reçu du financement qui ont obtenu un diplôme ou un certificat d'études postsecondaires et le nombre d'étudiants des Premières Nations, inuits et métis ayant reçu du financement au niveau postsecondaire. Ces indicateurs démontrent la

contribution de SAC à la réussite des étudiants de niveau postsecondaire et les répercussions sur la participation au marché du travail.

Les indicateurs relatifs à l'éducation primaire, secondaire et postsecondaire, mesurés à l'aide d'indicateurs clés, sont accessibles dans la section [Progrès à l'égard des résultats](#) du rapport.

Principaux risques

En 2024-2025, les principales incertitudes liées à l'éducation étaient les suivantes :

- La capacité du Ministère à maintenir le financement de l'éducation primaire et secondaire dans les réserves élaboré conjointement et comparable à celui de la province, ainsi que de suivre l'évolution des coûts réels de l'éducation postsecondaire, en raison de l'augmentation des investissements provinciaux dans l'éducation;
- La capacité du Ministère à conclure des ententes régionales en matière d'éducation et à combler les lacunes en matière d'éducation en raison du manque de financement progressif;
- L'utilisation de mesures non autochtones du niveau d'éducation peut ne pas refléter les réalités des élèves autochtones et leurs perspectives de réussite scolaire.

Pour répondre à ces incertitudes, le Ministère a progressé dans la mise en œuvre d'initiatives clés visant à soutenir le contrôle de l'éducation primaire et secondaire par les Premières Nations, ainsi qu'à soutenir le principe du contrôle de l'éducation postsecondaire par les Autochtones fondé sur les distinctions. Plus précisément, le financement accordé dans le cadre du Programme des partenariats en éducation a contribué à l'élaboration continue des ententes régionales en matière d'éducation. Le Ministère a également obtenu une prolongation d'un an de l'Entente tripartite sur l'éducation de la Colombie-Britannique, jusqu'en juin 2026, et des discussions sur le renouvellement sont en cours.

Simultanément, SAC a lancé un examen de ses instruments de collecte de données sur l'éducation en collaboration avec des partenaires autochtones pour s'assurer que les mesures adoptées reflèteront des perspectives de réussite fondées sur la culture.

Domaine de service 4 : Infrastructure et environnement

Résultat ministériel 6 : Les communautés autochtones ont une gestion des terres et des infrastructures durables

Résultats atteints :

Le programme d'infrastructures communautaires soutient des infrastructures fiables et durables dans les réserves, telles que celles liées au logement, aux établissements d'enseignement, aux infrastructures de santé, à l'approvisionnement en eau et au traitement des eaux usées, ainsi que d'autres infrastructures dans les communautés. SAC a continué d'offrir aux Premières Nations la possibilité de modifier leurs plans d'approvisionnement et de construction en cas d'événements imprévus (c'est-à-dire, des problèmes liés à la chaîne d'approvisionnement ou des défis liés au changement climatique). Les programmes environnementaux ont travaillé de manière collaborative pour atténuer l'incidence des projets d'infrastructure sur l'environnement.

Logement

- Dépenses prévues en 2024-2025 : 744 397 539 \$
- Dépenses réelles en 2024-2025 : 1 268 340 741 \$*

*Les dépenses réelles de 1,268 milliard de dollars comprennent le financement du logement pour les réformes du Programme des services à l'enfance et à la famille des Premières Nations.

L'accès à un logement adéquat est essentiel à la santé et au bien-être des habitants d'une communauté. SAC a évalué les besoins en logement dans les réserves en mesurant le pourcentage des ménages des Premières Nations vivant dans un logement qui contient plus d'une personne par pièce ainsi que le pourcentage des logements des Premières Nations qui sont adéquats selon l'évaluation et le rapport effectués par les Premières Nations. Les investissements dans le logement dans les réserves permettent non seulement de répondre à ces besoins, mais aussi de stimuler la croissance économique en créant des emplois et en augmentant les recettes des entreprises et des gouvernements. En 2024-2025, SAC a aidé les Premières Nations à gérer, à exploiter et à entretenir les logements dans les réserves et les infrastructures connexes :

- En soutenant les besoins en logement dans les réserves en collaboration avec la Société canadienne d'hypothèques et de logement afin de faire progresser les nouvelles constructions, les rénovations et la viabilisation des terrains dans les communautés des Premières Nations. Ces travaux comprenaient 619 projets achevés, 1 040 nouveaux logements, 3 117 rénovations et mises à niveau, 745 terrains viabilisés ou acquis et 3 999 projets en cours;
- En fournissant un financement ciblé dans le budget de 2022 pour recruter et maintenir en poste des gestionnaires de logements qualifiés, afin de soutenir la priorité des Premières Nations de renforcer la gestion des logements dans les réserves, tout en renforçant les capacités locales et en améliorant l'administration des programmes de logement;
- En allouant 12,1 millions de dollars sur cinq ans, dans le cadre du budget de 2022, pour soutenir la mise en place d'un réseau national d'organisations financières autochtones pour le logement. Cette initiative vise à renforcer la capacité financière et la préparation à l'emprunt des communautés des Premières Nations dans le cadre d'un modèle d'autorité unifiée en matière de logement;
- En soutenant le développement du logement dans les Premières Nations et l'[Initiative d'innovation pour la construction de logements dans les communautés autochtones](#) (lancée en avril 2019) en soutenant l'acquisition et la viabilisation de 4 700 lots (2 331 achevés, 2 369 en cours) et 85 projets de lotissement (20 achevés, 65 en cours) pour préparer les terrains et raccorder les lots aux services publics essentiels. À la suite de vastes consultations avec les partenaires des Premières Nations, un projet de Stratégie nationale sur le logement et les infrastructures connexes des Premières Nations, d'une durée de dix ans, a été élaboré conjointement. Celle-ci fait la promotion du logement durable respectant les priorités des communautés et les différences régionales en vue d'une transition par étapes qui tient compte de la capacité et de la préparation.

Établissements d'enseignement

- Dépenses prévues en 2024-2025 : 145 834 239 \$
- Dépenses réelles en 2024-2025 : 259 775 575 \$

Les établissements d'enseignement de qualité sont un facteur important de la réussite scolaire ainsi qu'une composante d'une infrastructure fiable et durable dans les communautés des Premières Nations. Les investissements dans les établissements d'enseignement comprennent les nouvelles

constructions, les ajouts, et les rénovations ou réparations majeures d'écoles dans les communautés des Premières Nations.

En 2024-2025, SAC a investi dans les établissements d'enseignement :

- En terminant 29 projets d'installations scolaires, dont 8 nouvelles écoles et la rénovation ou la mise à niveau de 8 écoles, qui contribuent à l'expansion et à l'amélioration de l'infrastructure éducative dans les communautés des Premières Nations. Par exemples : l'école primaire Awacak okiskinohamatowikamikowaw de la Première Nation des Atikamekw de Manawan, le Kingfisher Lake Education Centre, une école de la maternelle à la 10^e année de la Première Nation de Kingfisher Lake dans le nord de l'Ontario, une nouvelle école de la maternelle à la 6^e année dans la Première Nation Ebb and Flow, au Manitoba, et l'agrandissement de l'école innue Sheshatshiu dans la Première Nation innue de Sheshatshiu, au Labrador, qui comprenait deux nouvelles ailes pour de nouvelles salles de classe et de nouveaux espaces culturels;
- En allouant 471 millions de dollars du budget de 2024 sur trois ans, pour construire et rénover des écoles de la maternelle à la 12^e année en mettant l'accent sur les risques sanitaires et de sécurité, la surpopulation et les besoins urgents;
- En travaillant avec des partenaires autochtones pour mettre à jour l'ensemble des politiques relatives aux établissements d'enseignement. Les changements provisoires apportés au système national de points utilisé pour donner la priorité aux projets d'infrastructure éducative des Premières Nations sont entrés en vigueur en décembre 2024. L'élaboration conjointe des mises à jour du cadre qui visent à aider à combler le déficit d'infrastructure et à améliorer l'accès à des installations éducatives de qualité pour les élèves des Premières Nations dans les réserves a progressé.

Établissements de santé

- Dépenses prévues en 2024-2025 : 324 771 003 \$
- Dépenses réelles en 2024-2025 : 505 618 244 \$

En 2024-2025, SAC a continué à améliorer la prestation des services de santé dans les communautés en finançant la planification, la construction, la rénovation et les réparations des infrastructures de santé. Au cours de cette période, SAC a soutenu l'avancement de projets d'infrastructures de santé par les moyens suivants :

- Investissement de 93,6 millions de dollars pour faire avancer les priorités en matière d'infrastructures de santé, dont 285 projets achevés et 174 en cours. Le budget de 2024 a alloué 241,7 millions de dollars sur trois ans pour soutenir les réparations urgentes, les rénovations et les projets d'investissement approuvés, tels que le carrefour virtuel de la santé dirigé par le Saskatchewan Indian Institute of Technologies et les travaux d'entretien et de réaménagement de la Weeneebayko Area Health Authority (WAHA). Un montant supplémentaire de 1,09 milliard de dollars a également été alloué pour soutenir le projet de réaménagement de l'hôpital de la WAHA;
- La dernière année de mise en œuvre du Fonds d'infrastructure des communautés autochtones a été achevée, ce qui a permis de soutenir des projets d'infrastructure de santé prêts à être construits à partir de 2021-2022 sur quatre ans grâce à un investissement de 233,4 millions de dollars. Le Ministère a également mené à bien une initiative de 3,6 millions de dollars sur deux ans, qui a débuté en 2022-2023, afin d'améliorer l'infrastructure des services de sages-femmes,

dans le cadre d'efforts plus importants visant à lutter contre le racisme envers les Autochtones et à élargir l'accès à des soins de santé culturellement sûrs;

- Allocation de 82 millions de dollars pour la construction d'un centre de soins visant à aider les victimes d'une exposition au mercure à Asubpeeschoseewagong Netum Anishinabek (Première Nation de Grassy Narrows) qui a été lancée au début du printemps 2025 avec une cérémonie d'inauguration des travaux le 5 mars 2025. La construction du projet devrait durer entre 24 et 36 mois.

Le Ministère a mesuré la proportion d'établissements de santé dont l'état est jugé « bon » ou « nouveau » afin d'évaluer dans quelle mesure les Premières Nations disposent d'une infrastructure fiable, durable et gérée par la communauté.

Autres infrastructures et activités communautaires

- Dépenses prévues en 2024-2025 : 2 567 610 136 \$
- Dépenses réelles en 2024-2025 : 2 453 120 241 \$

Le sous-programme des autres infrastructures et activités communautaires améliore la qualité de vie et l'environnement des communautés des Premières Nations en soutenant le développement de systèmes énergétiques dans les réserves, de la connectivité, de la protection contre les incendies, des routes et des ponts, de l'atténuation structurelle, des installations culturelles et récréatives, des bâtiments administratifs de la bande, ainsi que de la capacité des communautés en matière de planification et de perfectionnement des compétences, de gestion des biens et de transfert des services.

En 2024-2025, SAC a soutenu les projets d'infrastructure communautaire par les moyens suivants :

- Investissement de 1,73 milliard de dollars en fonds ciblés pour construire, mettre à niveau et entretenir des infrastructures essentielles. En 2024-2025, 131 autres projets d'infrastructures communautaires ont été achevés et 930 sont en cours.
- Soutien de communautés des Premières Nations, de conseils de bande, de conseils tribaux et d'organisations autochtones pour construire, rénover et entretenir d'autres infrastructures communautaires durables au moyen du Fonds d'infrastructure des Premières Nations, y compris ce qui suit :
 - l'achèvement de 15 projets d'atténuation structurelle dans les régions de l'Atlantique, du Manitoba, de l'Ontario, du Québec, de la Saskatchewan et du Yukon;
 - l'achèvement de 17 projets de réseaux énergétiques situés dans les régions de l'Alberta, du Manitoba, de l'Ontario et de la Saskatchewan;
 - l'achèvement de six projets de connectivité situés dans les régions de l'Alberta, du Manitoba et de l'Ontario;
 - l'achèvement de 43 projets de protection incendie dans les régions de l'Alberta, de l'Atlantique, du Manitoba, de l'Ontario, du Québec, de la Saskatchewan et du Yukon;
 - l'achèvement de 28 projets de routes et de ponts situés dans les régions de l'Alberta, de l'Atlantique, de la Colombie-Britannique, du Manitoba, de l'Ontario, du Québec et de la Saskatchewan;
 - l'achèvement de huit projets culturels et récréatifs dans les régions de l'Atlantique, du Manitoba et du Québec;

- l'achèvement de trois projets de bâtiments administratifs de bandes situés dans les régions de l'Atlantique, du Manitoba et du Yukon.
- Financement combiné de 423 millions de dollars provenant des budgets de 2017 et 2022 afin que la Bande de Lubicon Lake, dans le cadre du projet de construction dans la communauté, puisse poursuivre la mise en œuvre de l'accord de règlement. La construction de 21 kilomètres de conduites d'eau, d'eaux usées et d'infrastructures routières s'est poursuivie. Les travaux ont également commencé pour la construction d'une nouvelle école, de la maternelle à la douzième année. La conception de 25 logements pour enseignants (résidences fournies par les écoles, en particulier dans les régions éloignées ou isolées, pour loger les enseignants qui n'auraient pas d'autres options de logement dans la région, ce qui favorise la rétention des enseignants) et d'une nouvelle caserne de pompiers de 820 mètres carrés comportant deux garages a été achevée.
- Soutien de 18 tables de transfert actives avec les organisations des Premières Nations au moyen de transfert progressif des services de logement et d'infrastructure, y compris quatre accords-cadres signés décrivant le processus de transfert du contrôle des services autodéterminés.
- Intégration de l'examen environnemental dans la planification des infrastructures, par exemple en élaborant des guides régionaux pour aider les Premières Nations à construire des infrastructures résistantes au climat et en révisant les politiques de prestation de services pour les harmoniser aux priorités en matière d'adaptation au climat, de durabilité et de réglementation.

Eau et eaux usées

- Dépenses prévues en 2024-2025 : 518 905 415 \$
- Dépenses réelles en 2024-2025 : 1 171 537 628 \$

L'approvisionnement en eau potable pour les Premières Nations dans les réserves est une responsabilité partagée entre les communautés des Premières Nations et le gouvernement du Canada. Tandis que les Premières Nations conçoivent, construisent et exploitent leurs installations d'approvisionnement en eau et de traitement des eaux usées, le Ministère fournit des conseils et un soutien financier aux communautés des Premières Nations pour leurs systèmes publics d'approvisionnement en eau et de traitement des eaux usées. L'écart entre les dépenses prévues et les dépenses réelles reflète le financement supplémentaire annoncé après l'établissement du Budget principal des dépenses. Un investissement de 1,55 milliard de dollars sur deux ans a été annoncé dans l'Énoncé économique de l'automne 2023 pour aider à garantir l'accès à l'eau potable et le traitement des eaux usées dans les communautés des Premières Nations.

SAC a poursuivi la réalisation de son engagement d'éliminer tous les avis à long terme concernant la qualité de l'eau potable dans les réserves et de veiller à ce que des investissements et des ressources à long terme soient mis en place pour éviter de nouveaux avis :

- En soutenant la planification, l'approvisionnement, la construction et la mise en service de projets d'investissement dans le domaine de l'eau et des eaux usées, qu'il s'agisse de nouvelles constructions, de réparations ou de mises à niveau des systèmes. En 2024-2025, le financement a été orienté vers :
 - l'achèvement de 133 projets, dont 11 nouvelles usines de traitement de l'eau et des eaux usées;

- l'investissement de 718,1 millions de dollars dans le cadre du Programme d'amélioration de l'eau potable et du traitement des eaux usées des Premières Nations;
- la prestation, par l'Atlantic First Nation Water Authority (AFNWA), à ses 12 communautés membres de services autodéterminés de gestion des installations et des infrastructures d'approvisionnement en eau et de traitement des eaux usées, en vue de faire progresser plusieurs projets en 2024-2025 impliquant la modernisation de l'infrastructure, la protection de la santé et de l'environnement dans les communautés, l'amélioration de la fiabilité du service d'approvisionnement en eau et de l'efficacité opérationnelle ainsi que la prise de mesures pour assurer un service sécuritaire et durable à long terme;
- le soutien aux Premières Nations pour lever trois avis à long terme concernant la qualité de l'eau potable des systèmes publics d'approvisionnement situés dans les réserves, ce qui porte à 147 le nombre total d'avis levés depuis 2015. En outre, 26 avis à court terme sur la qualité de l'eau potable ont été levés, ce qui a permis d'éviter qu'ils ne deviennent des avis de long terme;
- l'aide aux communautés pour atteindre leurs objectifs environnementaux (y compris la conformité avec le *Règlement sur les effluents des systèmes d'assainissement des eaux usées* d'Environnement et Changement climatique Canada, le respect des Recommandations pour la qualité de l'eau potable au Canada, le soutien accru aux projets d'assainissement et l'appui à l'initiative des obligations vertes). En 2024-2025, le Ministère a atteint son objectif de faire en sorte que 97 % des systèmes publics d'approvisionnement en eau potable situés dans les réserves respectent les Recommandations pour la qualité de l'eau potable au Canada d'ici mars 2026;
- la poursuite de l'offre de plus de 240 millions de dollars en financement annuel permanent pour renforcer le soutien au fonctionnement et à l'entretien des infrastructures d'approvisionnement en eau et de traitement des eaux usées situées dans les réserves, contribuant ainsi au développement et au maintien d'une main-d'œuvre qualifiée pour assurer la salubrité de l'eau potable et l'efficacité du traitement des eaux usées dans les communautés;
- la poursuite du soutien au projet de loi C-61, la proposition de loi sur l'eau propre des Premières Nations, tout au long du processus parlementaire, y compris sa révision par le Comité permanent des affaires autochtones et du Nord et son retour à la Chambre des communes pour la troisième lecture. Bien que des progrès aient été réalisés, le projet de loi est mort au Feuilleton à la suite de la prorogation du Parlement en janvier 2025, et tous les travaux connexes sont actuellement en suspens.

SAC a mesuré si les communautés des Premières Nations disposaient d'infrastructures fiables et durables en déterminant le pourcentage de systèmes d'approvisionnement en eau et de traitement des eaux usées présentant un risque faible. L'augmentation du pourcentage de systèmes d'approvisionnement en eau et de traitement des eaux usées à faible risque est le signe d'une amélioration générale de la fiabilité et de la durabilité de l'infrastructure de l'eau.

En 2024-2025, SAC a aidé les Premières Nations à réaffirmer leur compétence dans les domaines qui leur importent en continuant à les aider à gérer durablement leurs terres et leur environnement afin d'atténuer les incidences des changements climatiques et de réduire le nombre de communautés des Premières Nations touchées par les changements climatiques et d'autres enjeux environnementaux.

Cela comprend également les efforts visant à assainir les terres contaminées et à les rendre disponibles pour le développement communautaire ou économique par les moyens suivants :

- Octroi de financement et de soutien aux Premières Nations pour des activités d'évaluation sur 67 sites et des activités d'assainissement sur 97 sites, ce qui a entraîné la fermeture de 148 sites; appui au renouvellement du Plan d'action pour les sites contaminés fédéraux (PASCF) pour la phase V (2025-2030), sous la direction d'Environnement et Changement climatique Canada, grâce auquel SAC aura accès à 264,7 millions de dollars sur cinq ans à partir de 2025-2026; et mise en œuvre du plan d'action de la réponse de la direction pour le Programme des sites contaminés dans les réserves, y compris une évaluation des ressources humaines, une évaluation de la capacité autochtone, des révisions du cadre de mesure du rendement et un examen des mécanismes de financement.
- Expansion des systèmes de gestion des déchets solides dans les réserves grâce à l'Initiative de gestion des matières résiduelles des Premières Nations, soutenue par un engagement de 540,1 millions de dollars sur sept ans dans le budget de 2017. Au total, 89 nouveaux projets de gestion des déchets solides ont été lancés et 94 projets de gestion des déchets solides ont été achevés, ce qui a permis d'améliorer la durabilité environnementale et le bien-être des communautés.
- Obtention de 64,9 millions de dollars pour la gestion des déchets, par l'allocation de 8,3 millions de dollars à 27 projets axés sur l'éducation, la formation et le développement des capacités. Ce financement a permis la création de 45 emplois au sein des communautés des Premières Nations et a aidé l'Indigenous Zero Waste Technical Advisory Group Society of B.C. à former 132 personnes issues de 65 Premières Nations aux programmes de gestion des déchets solides.
- Avancement des efforts de gestion des risques climatiques de SAC par le lancement d'un processus ministériel d'identification et de hiérarchisation des risques liés au climat dans l'ensemble des programmes et des secteurs. SAC a réalisé des analyses approfondies sur des questions clés, telles que la perte de terres autochtones due au climat, et a renforcé sa participation à des initiatives fédérales plus larges sur le climat par l'intermédiaire de comités de haut niveau sur l'évaluation de l'incidence, la politique climatique et l'efficacité des règlements.
- Maintien du soutien aux Premières Nations pour la gestion de l'héritage des bâtiments et des sites des anciens pensionnats par l'entremise d'un engagement à l'égard de la Première Nation de Williams Lake pour des plans de réhabilitation d'un site de 14 acres, en veillant à ce que la zone soit sûre pour les survivants et les familles qui s'y rendent.

SAC a continué à soutenir les Premières Nations dans le développement et la gestion durables des terres et de l'environnement de leurs réserves par l'intermédiaire du développement et de l'administration des terres et de l'ajout de terres aux réserves. Les principales activités sont les suivantes :

- La mise en œuvre des investissements du budget de 2023 dans le Programme de gestion de l'environnement et des terres de réserve (PGETR) en accueillant 20 nouveaux participants, en s'engageant avec des partenaires de prestation de services tels que l'Association nationale des gestionnaires des terres autochtones (ANGTA) et les associations foncières régionales, et en poursuivant le travail de collaboration en vue de réviser le manuel du programme. Ces mises à

jour visent à améliorer la clarté et l'orientation pour les participants et les partenaires, en réponse aux conclusions de l'audit de 2023 de la gestion des terres.

- Le soutien à six Premières Nations pour qu'elles se réapproprient les compétences sur leurs terres de réserve par l'intermédiaire de l'Accord-cadre relatif à la gestion des terres de premières nations en adoptant des codes fonciers approuvés par les communautés, ce qui porte à 118 le nombre total de Premières Nations qui gèrent leurs terres de réserve en dehors du cadre de la *Loi sur les Indiens*. Six autres Premières Nations sont devenues signataires de l'accord-cadre, ce qui porte le nombre total de signataires à 217.
- La modernisation des principaux systèmes de gestion des terres, tels que le système national de suivi des ajouts aux réserves (AR), afin de réduire les obstacles administratifs et de tenir compte des modifications provisoires de la politique approuvées en décembre 2024. Ces améliorations visent à rationaliser le processus relatif aux AR et à renforcer la communication entre SAC et les Premières Nations.
- La collaboration avec Relations Couronne-Autochtones et Affaires du Nord Canada (RCAANC), l'ANGTA et d'autres partenaires pour faire avancer les mises à jour provisoires de la politique d'ajouts aux réserves (AR) et soutenir une refonte plus large de la politique par l'intermédiaire du Comité consultatif technique. SAC a apporté un soutien technique à plus de 30 Premières Nations pour faire avancer les propositions d'AR et a financé quatre organisations autochtones pour qu'elles dispensent des formations et des services en matière d'AR. Ces efforts aident les Premières Nations à obtenir des terres pour soutenir le développement communautaire et élargir les occasions économiques, en particulier dans de petites zones stratégiquement situées.
- La poursuite de l'élaboration conjointe de politiques modernisées pour l'administration des terres visées par la *Loi sur les Indiens*, y compris un projet de politique sur l'octroi de permis. Le Ministère a finalisé les procédures de désignation des terres et, en collaboration avec le Ministère de la Justice, a harmonisé les politiques clés, telles que les désignations, les permis de coupe, les licences et les dispositions environnementales, avec le Code civil du Québec. Les mises à jour des politiques relatives à la désignation, à la location des terres désignées, à l'environnement et aux minéraux non métalliques ont été achevées et les politiques ont été mises en forme en vue de leur publication en ligne.
- Enregistrement de 9 515 instruments fonciers des Premières Nations afin d'établir des registres juridiques clairs des intérêts concernant les terres de réserve, conformément aux objectifs plus larges de SAC en matière de gouvernance et de gestion durable des terres.

Le Programme d'aide à la gestion des urgences (PAGU) aide les communautés des Premières Nations à accéder aux services et au financement dans les domaines de la préparation, de l'atténuation, de l'intervention et du rétablissement. L'amélioration de la gouvernance et de la prestation de services pour la préparation aux situations d'urgence des Premières Nations soutient les processus menés par les Premières Nations pour s'affranchir de la *Loi sur les Indiens*.

En 2024-2025, SAC a continué à travailler avec les Premières Nations et les partenaires des gouvernements provinciaux et territoriaux pour renforcer la gouvernance et la prestation de services pour la préparation aux urgences, la gestion et le rétablissement des Premières Nations par les moyens suivants :

- Renforcement des capacités de préparation et de réaction aux situations d'urgence des communautés des Premières Nations tout en les aidant, ainsi que leurs organisations, à s'approprier le développement et la mise en œuvre des services. SAC a fourni aux communautés des équipements de lutte contre les incendies de forêt, des équipements de protection individuelle pour la protection contre les incendies, des formations sur les incendies de forêt et des projets de gestion de la végétation dans les zones prioritaires. Le Ministère a soutenu plus de 290 postes de coordonnateurs de la gestion des urgences afin d'accroître la capacité des communautés des Premières Nations à se préparer et à réagir aux situations d'urgence d'une manière adaptée à leur culture.
- Collaboration avec les Premières Nations et les gouvernements provinciaux et territoriaux pour mettre en place des accords multilatéraux de services de gestion des urgences adaptés aux priorités et aux besoins locaux. Des projets de mandat ont été élaborés ou achevés en Colombie-Britannique, en Ontario et dans les provinces atlantiques, et des projets d'accord sont en cours d'élaboration au Nouveau-Brunswick, à Terre-Neuve-et-Labrador et à l'Île-du-Prince-Édouard. Un groupe de travail technique multilatéral a été créé en Ontario et des efforts similaires sont en cours en Saskatchewan et en Alberta. Ces mesures favorisent un plus grand leadership des Premières Nations en matière de gestion des urgences et sont conformes aux engagements du Ministère en matière de transfert de services.
- Création d'un comité consultatif des Premières Nations coprésidé par l'Assemblée des Premières Nations (APN) pour guider la réforme de la politique du PAGU et veiller à ce que les voix des Premières Nations restent au centre de la gestion des urgences. Le comité s'est réuni trois fois au cours de l'année pour fournir des renseignements et des recommandations sur des questions clés telles que le remboursement financier et le soutien aux coordonnateurs de la gestion des urgences. SAC a également maintenu un dialogue régulier avec les intervenants, y compris une présentation au Comité des chefs sur la gestion des urgences en décembre 2024.
- Renforcement de la capacité de gestion des urgences dans les communautés des Premières Nations par le financement de 105 nouveaux postes de coordonnateurs de la gestion des urgences (CGU), ce qui porte le nombre total de CGU soutenus à plus de 290 dans tout le pays. Il s'agit d'une étape clé dans le renforcement des capacités locales et l'amélioration de la préparation et de la réponse aux urgences menées par les communautés.
- Poursuite de la mise en œuvre du plan d'action détaillé en réponse au rapport de la vérificatrice générale de 2022 sur la gestion des urgences dans les communautés des Premières Nations. Le Ministère est resté sur la bonne voie ou a mené à bien toutes les actions prévues, notamment : l'élaboration d'une approche révisée fondée sur les risques et d'une liste des risques les plus élevés en collaboration avec les Premières Nations, l'avancement des accords de services multilatéraux, le soutien des postes de coordonnateur de la gestion des urgences, la mise à jour des plans d'urgence et des indicateurs de rendement du Ministère, et la publication de normes de service provisoires et de directives pour les rapports après action afin de promouvoir des services d'urgence adaptés à la culture.

Les résultats de ces initiatives, mesurés à l'aide d'indicateurs clés, sont accessibles dans la section [Progrès à l'égard des résultats](#) du rapport.

Principaux risques

En 2024-2025, les principales incertitudes liées à l'infrastructure et à l'environnement sont les suivantes :

- L'incidence de l'inflation et des pénuries mondiales d'approvisionnement et de main-d'œuvre sur les délais et les coûts des projets.
- L'incidence de l'état et de la capacité des infrastructures actuelles sur les progrès réalisés pour réduire l'écart lié aux infrastructures et répondre aux besoins des communautés.

Pour faire face à ces incertitudes, Services aux Autochtones Canada a pris des mesures délibérées pour atténuer l'incidence de l'inflation, des perturbations de la chaîne d'approvisionnement et des pénuries de main-d'œuvre.

Conformément à son engagement en matière de souplesse et de réactivité, le Ministère a mis à jour le cadre de contrôle du Programme d'immobilisations et d'entretien en 2023-2024 en relevant le seuil des évaluations obligatoires du Comité national d'examen technique de 15 millions de dollars à 30 millions de dollars. Ce changement renforce la surveillance tout en favorisant une planification plus adaptative des projets.

En outre, SAC a commencé à développer de nouveaux seuils d'appel d'offres qui reflètent l'augmentation des coûts d'investissement. Ces efforts visent à garantir que les partenaires autochtones puissent adapter les plans et reporter les financements en cas de besoin, ce qui favorise la mise en place d'infrastructures résilientes et efficaces.

Au cours de l'exercice écoulé, le Ministère a poursuivi ses efforts pour s'assurer que les communautés autochtones soient soutenues dans le développement d'infrastructures adéquates, fiables et durables en matière de logement, d'éducation et de santé. Les activités en cours comprennent l'intégration de la résilience aux changements climatiques dans la planification des infrastructures par l'intermédiaire de la Trousse sur le climat et la mise à jour des formules d'allocation des volets du programme de préparation afin de mieux refléter les risques climatiques et en matière d'urgence.

Domaine de service 5 : Développement économique

Résultat ministériel 7 : Les peuples autochtones profitent de la prospérité économique

Résultats atteints :

Le développement économique communautaire offre un soutien et un financement pour aider les communautés à planifier des occasions économiques qui reflètent les modes d'existence et de connaissance des Autochtones. En 2024-2025, SAC a veillé à ce que les programmes de soutien aux entreprises soient aussi inclusifs que possible :

- En soutenant l'élaboration continue de politiques menées par les Autochtones, y compris les propositions de politiques à prendre en considération dans les activités liées à la réconciliation économique, dans le but de répondre aux priorités économiques autodéterminées des Autochtones et de les soutenir. SAC a fourni 129,5 millions de dollars pour des programmes de développement économique et a amélioré l'exécution des programmes grâce à des cadres et des outils actualisés. Un nouveau programme a été lancé en collaboration avec des partenaires clés pour renforcer les capacités autochtones, avec un soutien adapté aux partenaires du Nunavut. SAC a également fait progresser la recherche sur les entreprises de la Nation métisse

et a cerné les lacunes dans l'accès aux programmes afin de mieux harmoniser les initiatives futures aux priorités de développement économique des Autochtones;

- En renforçant le répertoire des entreprises autochtones en ajoutant de nouvelles entreprises admissibles et en supprimant celles qui ne le sont pas grâce aux processus de vérification améliorés. En 2024-25, SAC a administré plus de 2 900 entreprises et a amélioré la planification des achats et la collecte de données dans 96 organisations fédérales. Ces mesures ont permis une consultation véritable des partenaires autochtones et ont fait progresser la participation des fournisseurs autochtones aux marchés publics fédéraux, ce qui a permis au Ministère de dépasser la cible fédérale de 5 % de marchés publics autochtones (13,81 % en 2024-2025), de combler les écarts en matière de services et de soutenir des processus d'approvisionnement plus transparents et plus ciblés;
- En soutenant l'élaboration conjointe d'une stratégie de transformation de l'approvisionnement auprès des entreprises autochtones en organisant plus de 50 séances de mobilisation avec des partenaires autochtones. Les commentaires reçus ont été utilisés pour alimenter les discussions lors de cinq réunions de la table d'élaboration conjointe;
- En protégeant l'intégrité du répertoire des entreprises autochtones en réalisant plus de 20 audits de conformité des entreprises autochtones enregistrées dans le répertoire et en poursuivant l'exercice de revérification en cours;
- En allouant un financement de 1,125 million de dollars pour soutenir des projets permettant aux entreprises inuites d'être compétitives pour les marchés publics dans la région du Nunavut. À la fin de l'année, les projets financés étaient en cours, les bénéficiaires recevant des conseils de SAC. Le Ministère s'est également engagé avec des organisations inuites à définir des initiatives potentielles pour l'avenir;
- En permettant aux Autochtones de participer à des occasions complexes de développement économique grâce aux 19 initiatives et aux 8 projets de l'Initiative sur les partenariats stratégiques (IPS), qui ont permis d'obtenir 2,34 dollars d'autres sources pour chaque dollar investi par le programme. En 2024-2025, l'IPS a obtenu 36 millions de dollars sur trois ans en renouvelant le financement de l'énergie propre du budget de 2021 pour continuer à soutenir les initiatives autochtones en matière d'énergie propre développées au niveau régional. L'IPS a également apporté un soutien de 2,5 millions de dollars à l'industrie du tourisme autochtone par l'intermédiaire de l'Association touristique autochtone du Canada;
- En aidant les communautés, les entreprises et les organisations autochtones à s'orienter dans le large éventail de programmes et de services fédéraux grâce au navigateur pour les entreprises autochtones. Le service a apporté son aide à 389 demandeurs, en leur fournissant des conseils sur mesure pour cerner les possibilités de financement les plus appropriées, des services de conseil et des ressources pour le développement des entreprises. En améliorant l'accès à ces outils, les services du navigateur contribuent à combler le fossé économique entre les Canadiens autochtones et non autochtones en favorisant une plus grande participation à l'économie;
- En mettant en œuvre un financement du développement économique communautaire de 34 millions de dollars dans le budget de 2022 pour les communautés des Premières Nations et des Inuit au sud du 60^e parallèle, les régions et l'administration centrale assurant conjointement la mise en œuvre des programmes. La première série de propositions de projets évaluées au niveau national pour 2025-2026 a été achevée et les fonds ont été transférés aux régions pour les programmes gérés au niveau régional.

SAC a continué à améliorer les programmes et politiques économiques et a travaillé avec des partenaires autochtones pour développer des options pour un état futur où ces initiatives/programmes s'harmonisent avec les droits et les principes de la *Loi sur la Déclaration des Nations Unies* par les mesures suivantes :

- Introduire des modifications au *Règlement sur les référendums des Indiens* afin de supprimer les définitions obsolètes, de clarifier les rôles administratifs et d'améliorer la clarté pour les électeurs et les fonctionnaires de SAC lors des votes dans les communautés clés.
- Promouvoir les intérêts économiques autochtones au niveau international en plaidant pour l'inclusion des Autochtones dans les politiques tarifaires, en soutenant la participation à des forums commerciaux clés tels que la réunion du Conseil de partenariat de l'Arrangement de coopération économique et commerciale avec les peuples autochtones (ACECPA) de 2024 au Pérou et le Symposium sur le commerce autochtone de 2024 organisé par le Bureau de l'économiste en chef, et en encourageant le renforcement des capacités pour les institutions financières autochtones. Ces efforts ont permis de renforcer l'autodétermination des populations autochtones et d'établir des partenariats de collaboration afin d'accroître les occasions économiques sur la scène mondiale.
- Soutenir un accès accru aux programmes de développement économique grâce à un investissement de 350 millions de dollars sur cinq ans dans le budget de 2024 pour les institutions financières autochtones, dont 30 millions de dollars pour les sociétés métisses de financement, afin de faire progresser le Programme d'entrepreneuriat autochtone et le Programme pour les femmes entrepreneures autochtones. Ces fonds ont été avancés dans le cadre d'une entente de 10 ans avec des partenaires autochtones chargés de l'exécution du programme. Il s'agissait de la première fois qu'un partenaire obtenait une entente de cette durée dans le cadre d'un programme de développement économique de SAC.
- Renforcer les partenariats avec le Conseil des ressources indiennes, les Premières Nations et les gouvernements provinciaux tout en faisant avancer la phase 2 du *Règlement sur le pétrole et le gaz des terres indiennes*, en soutenant l'affirmation de la compétence des Premières Nations. Une étape importante a été franchie avec l'achèvement du tout premier audit réalisé à l'initiative d'une Première Nation. Des progrès ont également été réalisés en ce qui concerne l'élaboration conjointe de modifications réglementaires et l'avancement de l'assainissement et de la remise en état des sites de puits orphelins et inactifs, ce qui favorise la gestion de l'environnement, les débouchés économiques et la planification de l'utilisation future des terres pour les Premières Nations.

Les résultats de ces initiatives, mesurés à l'aide d'indicateurs clés, sont accessibles dans la section [Progrès à l'égard des résultats](#) du rapport.

Principaux risques

En 2024-2025, les principales incertitudes liées au développement économique sont les suivantes :

- Si les résultats et les mesures de réussite actuels pour le développement économique communautaire et les entreprises autochtones reflètent les perspectives autochtones en matière d'autodétermination.

- Si la procédure d’inscription au répertoire des entreprises autochtones empêche une participation large et inclusive des entreprises et des communautés.
- L’incidence des défis systémiques et structurels actuels sur la croissance, la diversité et l’inclusion des entreprises autochtones dans les possibilités de financement.

Pour lever ces incertitudes, les principaux efforts ont consisté à aligner les mesures de réussite sur les perspectives autochtones, à encourager l’inscription au répertoire des entreprises autochtones et à réduire activement les obstacles afin d’améliorer la participation et le soutien à un éventail plus diversifié d’entreprises autochtones. Parallèlement, SAC a amélioré les activités orientées et développées conjointement par les Autochtones, qui ont été créées pour aider les entreprises à se préparer en vue de l’inscription au répertoire et à une participation économique accrue.

Dans le cadre du volet Accès à des possibilités d’affaires du Programme d’entrepreneuriat autochtone, SAC a continué à améliorer ses processus de sélection et ses outils internes, y compris le lancement d’une nouvelle feuille de notation et la formation de groupes de travail dédiés. Ces efforts visent à améliorer la prestation de services à une base de bénéficiaires plus diversifiée, en particulier dans les communautés rurales, éloignées et nordiques. Pour renforcer ses opérations, le programme a amélioré les contrôles de gestion, étendu la collaboration régionale et développé des capacités de recherche adaptative.

Domaine de service 6 : Gouvernance

Résultat ministériel 8 : Les communautés autochtones ont les capacités de gouvernance et le soutien pour l’autodétermination

Résultats atteints :

En 2024-2025, SAC a soutenu le transfert de responsabilités, les capacités de gouvernance et l’autodétermination par le maintien des opérations de gouvernance de base et la prestation de services par les moyens suivants :

- Maintien des engagements techniques avec les partenaires autochtones par l’intermédiaire du groupe de travail sur la modernisation de la gouvernance. Le Ministère a mobilisé des organisations autochtones expertes afin d’élaborer des options pour de nouvelles approches visant à soutenir l’ensemble des responsabilités de gouvernance détenues par les gouvernements des Premières Nations. Ces discussions techniques et ces activités de recherche se sont poursuivies avec les partenaires des Premières Nations, notamment l’Assemblée des Premières Nations, l’AAFA (Association des agents financiers autochtones du Canada) et le Conseil de gestion financière des Premières Nations.
- Appui à 22 communautés des Premières Nations pour la mise en œuvre de leurs priorités en matière de développement communautaire en leur fournissant un soutien global et un mentorat en matière de développement communautaire dans le cadre de l’Initiative de soutien global au développement communautaire. Collectivement, ces communautés ont assisté à la création de plus de 230 emplois dans les communautés, l’établissement de plus de 140 partenariats avec des programmes et des organisations des secteurs fédéral, provincial et privé, et l’obtention de 143 millions de dollars de financement de la part de partenaires pour soutenir des projets de développement communautaire. Des tables régionales ont été établies avec des partenaires pour lever les obstacles cernés par les communautés, et des discussions

ont eu lieu avec des programmes partenaires au sujet d'une future participation aux tables nationales afin d'explorer les possibilités d'harmonisation et de modernisation des programmes.

En 2024-2025, SAC s'est efforcé de faciliter l'accès des membres inscrits des Premières Nations aux avantages, droits, programmes et services auxquels ils ont droit des manières suivantes :

- Traitement de 128 356 demandes de Certificat sécurisé de statut d'Indien (CSSI), en vue d'atteindre l'objectif de 80 % de la population des Premières Nations inscrite possédant une carte de CSSI valide. Le CSSI facilite l'accès aux services en fournissant une preuve d'inscription et sert également de pièce d'identité officielle délivrée par le gouvernement pour les personnes qui n'ont pas d'autres pièces d'identité courantes.
- Poursuite du développement de la solution d'application numérique (SAN) pour la réception des demandes de CSSI, désormais utilisée dans toutes les régions, avec un total de 41 046 demandes traitées dans 16 bureaux régionaux en 2024-2025. Le système progresse vers un accès plus large au public. SAC a également élargi les partenariats de sources fiables à 34 partenaires dans 58 lieux, augmentant ainsi le soutien et l'accessibilité pour les personnes qui demandent l'inscription et des cartes de CSSI.
- Poursuite du soutien au développement d'un nouveau système de paiement prévu par les traités afin d'améliorer la prestation de services. Bien que certains travaux se poursuivent, le système a été mis en place pour être utilisé lors des événements régionaux de paiements liés aux traités jusqu'à l'été 2025. Les travaux se poursuivent sur le développement d'une option de paiement mobile afin d'améliorer l'accès pour les personnes admissibles.
- Organisation de 297 événements de paiement prévus par les traités au sein de la communauté et de 14 événements de paiement en milieu urbain, pour un total de 127 058 paiements d'annuités individuelles d'un montant total de 3 199 958 dollars.
- Soutien aux Premières Nations admissibles pour qu'elles assument un plus grand contrôle des fonds en fiducie et offre d'options pour adopter des solutions de rechange aux articles 64, 66 et 69 de la *Loi sur les Indiens* ou dans le cadre de ces articles, et faire progresser le rapatriement des fonds aux personnes par l'entremise de l'Initiative de liquidation des comptes des mineurs (ILCM), avec 2,07 millions de dollars versés à 555 personnes en 2024-2025.
- Lancement d'un appel d'offres national et distribution de 4,7 millions de dollars à 46 propositions admissibles portant sur l'administration des successions par les Autochtones. Ce travail soutient les voies à long terme vers un contrôle accru de la part des communautés et la transition potentielle vers l'affranchissement de la *Loi sur les Indiens*.

La souplesse de la subvention au titre de la nouvelle relation financière renforce la capacité des communautés des Premières Nations à contrôler la conception, la prestation et la gestion des services. Les investissements dans les initiatives de renforcement des capacités soutiennent et font progresser l'autodétermination et aident les communautés autochtones à recouvrer leur autonomie dans les domaines qui leur importent. En 2024-2025, SAC a poursuivi ce travail :

- En réalisant de grands progrès pour ce qui est de l'élargissement de l'admissibilité à la subvention au titre de la nouvelle relation financière aux entités de prestation de services dirigées par les Premières Nations, et en recevant 99 manifestations d'intérêt pour la subvention de la part de 59 Premières Nations et de 40 entités de prestation de services

dirigées par les Premières Nations, pour une entrée en vigueur en 2025-2026. À la suite d'un examen de l'admissibilité effectué avec le soutien du Conseil de gestion financière des Premières Nations, 33 nouveaux bénéficiaires, dont 14 Premières Nations, 16 conseils tribaux, deux autorités sanitaires et une autorité scolaire, se sont qualifiés pour la subvention, qui fournit un financement souple et prévisible favorisant l'autodétermination;

- En renforçant la surveillance de la subvention au titre de la NRF en organisant des réunions annuelles de mise en œuvre avec les bénéficiaires, en examinant les évaluations annuelles du rendement financier réalisé par le Conseil de gestion financière des Premières Nations et en préparant le rapport annuel de surveillance des risques. Ces efforts ont permis de cerner les possibilités de combler les lacunes en matière de capacités et de renforcer l'efficacité de la subvention, tandis que l'évaluation de la subvention au titre de la NRF progressait vers son achèvement à l'automne 2025;
- En collaborant avec des partenaires clés, notamment l'Assemblée des Premières Nations, le Conseil de gestion financière des Premières Nations et l'Association des agents financiers autochtones du Canada (AAFA), afin d'élaborer conjointement des propositions de politiques visant à renforcer la nouvelle relation financière. Il s'agit notamment de proposer des options pour abroger la *Loi sur la transparence financière des Premières Nations*, d'achever cinq années de mobilisation sur un cadre national axé sur les résultats et de définir des principes de responsabilité mutuelle pour soutenir un financement suffisant, souple et prévisible pour les gouvernements des Premières Nations;
- En adaptant le cadre national axé sur les résultats, fondé sur cinq années de dialogue et de collaboration avec les partenaires, en un ensemble de ressources adaptables. Les ressources qui en résultent sont destinées à aider les gouvernements des Premières Nations à établir leurs propres rapports axés sur les résultats. Cette démarche s'inscrit dans le cadre d'efforts plus vastes en faveur de la souveraineté des données autochtones, notamment les travaux menés par le Centre de gouvernance de l'information des Premières Nations dans le cadre de l'approche transformationnelle à l'égard des données autochtones.

SAC soutient les processus menés par les Premières Nations pour s'affranchir de la *Loi sur les Indiens*, ce qui est mesuré par le pourcentage de Premières Nations qui adoptent des solutions de rechange au système électoral de cette loi. En 2024-2025, le travail de SAC visait notamment à réaliser ce qui suit :

- Soutenir les Premières Nations dans la promotion de l'autodétermination électorale en achevant et en mettant en œuvre sept conversions de systèmes électoraux, trois dans le cadre du système coutumier et quatre dans le cadre de la *Loi sur les élections au sein de premières nations*. SAC a également réalisé sept examens de codes personnalisés et a approuvé une nouvelle demande de conversion et une demande de système électoral pour une mise en œuvre en 2025-2026.
- Augmenter le nombre d'agents électoraux qualifiés en offrant une formation et une certification à 25 agents électoraux lors d'une séance tenue en avril 2025.

En 2024-2025, SAC a soutenu la souveraineté des données des Premières Nations, des Inuit et des Métis et les besoins relatifs à la capacité en matière de données par l'intermédiaire de l'initiative innovante de l'approche transformationnelle à l'égard des données autochtones des manières suivantes :

- Achèvement de la phase 1 de la mobilisation sur la future politique sur la divulgation de données à l'externe de SAC, qui servira de base à la fois à la politique finale et au rapport « Ce que nous avons entendu ».
- Octroi, en temps opportun, de 23,4 millions de dollars à huit partenaires autochtones responsables de la mise en œuvre, pour soutenir la prestation de services et renforcer les partenariats de collaboration. Cet engagement a également contribué à une mise en œuvre efficace du programme et a soutenu les approches dirigées par les Autochtones.
- Avancement de l'élaboration conjointe de propositions fondées sur des distinctions pour des institutions et/ou des fonctions statistiques dirigées par des Autochtones par l'entremise de l'organisation de deux réunions du Comité de gouvernance et de collaboration dans le cadre du protocole de collaboration avec le Centre de gouvernance de l'information des Premières Nations, ainsi que des réunions régulières avec des partenaires inuits et métis.
- Le Centre de gouvernance de l'information des Premières Nations respecte les échéances en vue de fournir un plan de mise en œuvre de la stratégie de gouvernance des données des Premières Nations d'ici mars 2026. Les partenaires inuits et métis sont en bonne voie pour achever leurs stratégies relatives aux données respectives d'ici mars 2026.
- Octroi d'un financement à Statistique Canada pour développer 23 projets en collaboration avec des partenaires autochtones, organiser 53 séances de formation pour 1 018 participants et mener à bien 16 nouvelles initiatives de collecte de données pour soutenir le développement de capacités statistiques dirigées par les Autochtones.

Les résultats de ces initiatives, mesurés à l'aide d'indicateurs clés, sont accessibles dans la section [Progrès à l'égard des résultats](#) du rapport.

Principaux risques

En 2024-2025, les principales incertitudes liées à la gouvernance étaient les suivantes :

- La disponibilité d'un financement prévisible, suffisant et souple pour soutenir la gouvernance et les capacités autochtones.

Pour faire face à cette incertitude, les efforts visant à faire progresser le transfert des responsabilités et à renforcer les capacités de gouvernance se sont poursuivis. Le Conseil de gestion financière des Premières Nations a continué à apporter son soutien dans le cadre de la subvention au titre de la nouvelle relation financière, la prévention des manquements et les projets de services partagés. En outre, SAC a travaillé avec des experts techniques autochtones pour explorer les options permettant de faire avancer la réforme du financement du programme de gouvernance.

Ressources nécessaires pour obtenir les résultats prévus

Tableau 9 : Ressources nécessaires pour obtenir les résultats prévus pour le bien-être et l'autodétermination des Autochtones

Le tableau 9 fournit un résumé des dépenses prévues et réelles et des équivalents temps plein (ETP) requis pour obtenir ces résultats.

Ressources	Prévues*	Réelles*
Dépenses	20 757 248 488 \$	26 161 961 068 \$
Équivalents temps plein	5 598	6 528

* Les chiffres ayant été arrondis, leur somme peut ne pas correspondre aux totaux indiqués.

Les décisions concernant le renouvellement des initiatives arrivant à échéance seront prises dans les prochains budgets futurs et reflétées dans les budgets des dépenses ultérieurs.

La section Finances de l'infographie sur Services aux Autochtones Canada sur la [page Infobase du gouvernement du Canada](#) et la section [Personnes de l'infographie sur Services aux Autochtones Canada sur la page Infobase du gouvernement du Canada](#) fournissent des informations complètes sur les ressources financières et humaines liées à son inventaire de programmes.

Priorités gouvernementales connexes

La présente section fait état des priorités gouvernementales abordées dans le cadre de cette responsabilité essentielle.

Dans cette section :

- [Commission de vérité et réconciliation du Canada \(CVR\) Appels à l'action](#)
- [Appels à la justice de l'Enquête nationale sur les femmes et les filles autochtones disparues et assassinées](#)
- [Déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones \(DNUDPA\) articles](#)
- [Plan d'action de la Loi sur la Déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones](#)
- [Programme de développement durable à l'horizon 2030 des Nations Unies et objectifs de développement durable des Nations Unies](#)
- [Analyse comparative entre les sexes plus](#)

SAC est déterminé à soutenir le bien-être et l'autodétermination des communautés autochtones en collaboration avec les partenaires autochtones. Les efforts déployés sont guidés par un engagement à l'égard de la réconciliation, dans le but de remédier aux injustices historiques et de promouvoir un avenir où les peuples autochtones peuvent s'épanouir. Grâce au partenariat et à l'innovation, SAC s'emploie à renforcer les capacités des communautés autochtones, en veillant à ce que le travail soit ancré dans le respect des connaissances, des cultures et des droits autochtones.

Dans le présent rapport, lorsque l'élaboration conjointe est mentionnée, il est important de noter que les partenaires autochtones ont formulé des attentes en matière d'élaboration conjointe, y compris des principes et des pratiques exemplaires, que le Ministère s'efforce de reconnaître et de respecter. Dans tous ses efforts, SAC cherche à s'assurer que la poursuite des résultats est conforme aux aspirations en matière de réconciliation.

[Appel à l'action de la Commission de vérité et réconciliation \(CVR\)](#)

En 2024-2025, les activités de SAC ont fait progresser 8 appels à l'action de la CVR dans le domaine de service **Santé**. Par exemple, le travail de SAC, qui a soutenu la mise en place d'une loi et d'une politique sur la santé autochtone fondées sur les distinctions avec les Premières Nations, les Inuit, les Métis, les provinces et les territoires, a contribué à faire avancer les appels à l'action 18, 20, 22 et 23 de la Commission de vérité et réconciliation (CVR). La poursuite de la mise en œuvre du principe de Jordan et de l'Initiative : Les enfants inuits d'abord respecte les appels à l'action 3, 18 et 20 de la Commission de vérité et réconciliation en garantissant un accès équitable aux services sociaux et de santé essentiels pour tous les enfants admissibles, quel que soit leur lieu de résidence. En outre, SAC propose une

formation sur l'humilité culturelle aux professionnels de la santé (appel à l'action 23) et continue d'agir pour favoriser des systèmes de santé culturellement sûrs, exempts de racisme et de discrimination, où les populations autochtones sont respectées et en sécurité, par l'intermédiaire de l'initiative de lutte contre le racisme envers les Autochtones dans les systèmes de soins de santé, qui soutient les appels à l'action 18, 19, 20, 22 et 23. Le Programme de mieux-être mental de SAC continue également à appuyer les mesures de soutien dans les communautés tenant compte des traumatismes pour les survivants de sources coloniales de traumatismes, y compris les femmes, les filles et les personnes bispirituelles autochtones disparues et assassinées, les pensionnats indiens et les externats indiens fédéraux (appels à l'action 19, 21 et 22).

Dans le domaine de service **Enfants et familles**, les appels à l'action 1, 2, 4, et 5 de la CVR ont été soutenus par divers efforts, tels que la poursuite de la mise en œuvre de la *Loi concernant les enfants, les jeunes et les familles des Premières Nations, des Inuits et des Métis*. Le Ministère a contribué à faire avancer la réforme systémique grâce à des investissements et à l'élaboration de politiques visant à transférer le contrôle des services destinés aux enfants et aux familles aux gouvernements autochtones. Par exemple, le 14 mars 2025, SAC a signé un accord de coordination avec les Algonquins de la Première Nation de Pikwaganagan, Nlgig Nibi Ki-Win Gamik et le Ministère des Services à l'enfance et des Services sociaux et communautaires de l'Ontario pour soutenir les services aux enfants et aux familles dirigés par les Algonquins de Pikwaganagan. Le gouvernement du Canada s'est engagé à fournir un financement annuel de 18 842 506 dollars pour la mise en œuvre (à l'exclusion du financement des immobilisations), qui sera ajusté chaque année en fonction de l'inflation et de la croissance de la population.

Dans le domaine de service **Éducation**, les appels à l'action 7, 8, 11 et 62.3 de la CVR ont été soutenus par le Programme d'enseignement primaire et secondaire et les stratégies d'éducation postsecondaire fondées sur les distinctions. L'approche de SAC pour la transformation des politiques et du financement pour l'éducation a permis d'obtenir un financement prévisible directement comparable à celui reçu pour les élèves inscrits dans les systèmes d'éducation provinciaux, et de procéder à des ajustements pour tenir compte de facteurs de coûts uniques tels que le soutien linguistique et culturel. Cette nouvelle approche a permis d'améliorer l'accès à une éducation de qualité, ancrée dans la culture et dirigée par les communautés autochtones. L'aide pour le financement des études postsecondaire pour les étudiants des Premières Nations, des Inuit et des Métis et pour les établissements autochtones ont favorisé le contrôle par les Autochtones de l'éducation postsecondaire fondée sur les distinctions. Le programme pour l'emploi des jeunes Inuits et des Premières Nations a continué à soutenir la participation au marché du travail et la réussite économique des populations autochtones du Canada.

Dans le domaine de service **Infrastructure et environnement**, SAC a contribué à répondre à l'appel à l'action 21 de la CVR en investissant dans des infrastructures de santé dans les communautés, des centres de guérison et des services adaptés à la culture. Le Ministère a également répondu à l'appel à l'action 45 de la CVR en soutenant la protection de l'environnement et l'aménagement du territoire dans le respect des droits et des traités des Premières Nations. Ces initiatives ont été complétées par la poursuite des travaux visant à répondre aux besoins des communautés des Premières Nations en matière de logement, d'eau potable et d'infrastructures de traitement des eaux usées.

Le domaine de service **Développement économique** a contribué à faire progresser les appels de la CVR en soutenant l'autodétermination économique au moyen de stratégies fondées sur des distinctions. SAC a financé des initiatives d'énergie propre et d'entrepreneuriat menées par les Autochtones, qui ont permis d'accroître la durabilité économique locale et de soutenir le progrès socioéconomique. Des

programmes ont renforcé l'autonomie des Autochtones liée à la prise de décisions en matière de développement économique par l'intermédiaire du Programme d'entrepreneuriat autochtone, de l'élaboration d'accords de financement à long terme avec les partenaires autochtones et du réseau des institutions financières autochtones et les sociétés métisses de financements.

Dans le domaine de service **Gouvernance**, SAC a soutenu les objectifs de la CVR en investissant dans des initiatives menées par les Autochtones pour s'affranchir de la *Loi sur les Indiens* et renforcer l'autonomie. Le soutien au renforcement des capacités a amélioré la capacité des gouvernements des Premières Nations, des Inuit et des Métis à administrer les programmes et les services conformément à leurs priorités et à leurs traditions. Des outils tels que la subvention au titre de la nouvelle relation financière permettent aux Premières Nations d'exercer un plus grand contrôle sur les processus de financement et de gouvernance.

Appels à la justice pour les femmes et les filles autochtones assassinées et disparues (FFADA)

Dans le domaine de service **Santé**, le Ministère s'est efforcé de faire progresser les efforts liés aux 24 appels à la justice pour les FFADA. Il s'agit notamment de travailler en partenariat avec les organisations autochtones et d'autres intervenants pour étudier les options législatives et politiques en matière de santé autochtone fondées sur les distinctions, en faisant progresser les appels à la justice 3.1, 3.2 et 3.6 pour les FFADA. Grâce à la mise en œuvre continue de l'initiative de lutte contre le racisme envers les Autochtones dans les systèmes de soins de santé, SAC a répondu à de multiples appels à la justice (1.8, 3.2, 3.4, 7.4, 7.6, 7.7 et 17.7) en soutenant les défenseurs des droits des patients, les navigateurs du système de santé, les sages-femmes, les agents de soutien à la naissance et les initiatives visant à accroître la représentation autochtone dans les professions de la santé. Le Ministère a également abordé les traumatismes liés aux femmes, aux filles et aux personnes 2ELGBTQQIA+ autochtones disparues et assassinées par l'entremise du Programme de mieux-être mental, conformément aux appels à la justice 3.2, 3.3, 3.4, 3.7, 7.2, 7.3, 16.13 et 17.4.

Dans le domaine de service **Enfants et familles**, SAC a répondu au besoin de sécurité des femmes et des enfants autochtones en mettant en place et en soutenant des refuges, des espaces sûrs, des maisons de transition, des maisons d'hébergement et des services pour les femmes, les filles et les personnes 2ELGBTQQIA+ autochtones, conformément à l'appel à la justice 4.7 pour les FFADA. Le Ministère a également joué un rôle clé dans l'avancement de la Voie fédérale concernant les femmes, les filles et les personnes 2ELGBTQQIA+ autochtones disparues et assassinées, ainsi que du Plan d'action national 2021, par l'intermédiaire de la Stratégie globale de prévention de la violence. L'initiative Voies vers des communautés autochtones sûres (2021-2026) contribue à la Voie fédérale pour aborder la question des FFADA en soutenant des projets dirigés et conçus par des Autochtones qui répondent aux préoccupations de sécurité propres à la communauté, y compris celles qui touchent les femmes, les filles et les personnes 2ELGBTQQIA+ autochtones. En 2024-2025, l'initiative Voies vers des communautés autochtones sûres a fourni un financement d'environ 31 millions de dollars pour soutenir les projets de sécurité des communautés des Premières Nations, des Inuit et des Métis.

Dans le domaine de service **Éducation**, le Programme d'enseignement primaire et secondaire de SAC, y compris les programmes d'éducation des adultes, a favorisé un accès équitable à l'éducation et à la formation pour les femmes, les filles et les personnes 2ELGBTQQIA+ autochtones, faisant ainsi progresser les appels à la justice 1.1 et 2.3 pour les FFADA. La modernisation de la Stratégie d'emploi pour les jeunes inuits et des Premières Nations a soutenu les appels 4.4 et 16.21 en permettant aux

jeunes Autochtones d'acquérir les compétences et la formation nécessaires pour participer à la vie économique. En outre, la poursuite de la mise en œuvre des stratégies d'éducation postsecondaire fondées sur les distinctions a permis d'élargir l'accès aux études postsecondaires et de contribuer à l'amélioration des taux de réussite scolaire.

Dans le domaine de service **Infrastructure et environnement**, grâce à la consultation et à la collaboration actives auprès des Premières Nations, SAC a contribué aux appels à la justice 2.4, 3.2, 3.4 et 4.4 pour les FFADA en faisant progresser l'infrastructure communautaire et en soutenant les programmes linguistiques et culturels, les services de santé, de bien-être, de traitement des traumatismes et des dépendances, ainsi que les possibilités d'éducation, de formation et d'emploi. SAC a directement répondu à l'appel 4.1 en œuvrant à la mise en place d'infrastructures répondant aux besoins sociaux et économiques des femmes, des filles et des personnes 2ELGBTQQIA+ autochtones, et a répondu aux appels 4.6 et 4.7 en soutenant la construction de nouveaux logements, la réparation de logements et la mise en place de refuges pour les personnes exposées à la violence et à la maltraitance. En collaboration avec la Société canadienne d'hypothèques et de logement, les travaux visant à faire progresser les nouvelles constructions, les rénovations et la viabilisation des terrains dans les communautés des Premières Nations comprenaient 619 projets achevés, 1 040 nouvelles maisons, 3 117 rénovations et mises à niveau, 745 terrains viabilisés ou acquis, et 3 299 projets en cours. SAC a également continué à garantir l'accès aux infrastructures de transport, telles que les routes et les ponts, en réponse à l'appel 4.8. En outre, SAC a fait progresser les appels 7.4 et 5.5 en prenant des mesures pour améliorer les résultats en matière de santé et l'accès aux établissements de santé, aux centres de guérison et aux services de santé culturellement appropriés, tout en contribuant à l'amélioration de la qualité de vie et de la durabilité environnementale dans les communautés des Premières Nations.

Le domaine de service **Développement économique** a soutenu la croissance économique et l'autodétermination des communautés autochtones en faisant progresser le Programme pour les femmes entrepreneures autochtones, qui a amélioré la sécurité économique et sociale des femmes entrepreneures autochtones et a fourni des possibilités de développement équitable aux femmes, filles et personnes 2ELGBTQQIA+ autochtones, conformément à l'appel à la justice 4.2 pour les FFADA. Le Ministère a également investi dans l'entrepreneuriat et le développement des entreprises autochtones, en renforçant les capacités pour des projets d'énergie propre locaux et économiquement durables et en finançant des organisations qui soutiennent l'entrepreneuriat des Premières Nations, des Inuit et des Métis. En outre, SAC a soutenu les institutions financières autochtones et les sociétés métisses de financement par l'intermédiaire du Programme d'entrepreneuriat autochtone, conformément aux appels 3 et 21.2, afin de promouvoir davantage la participation économique des communautés autochtones.

Dans le domaine de service **Gouvernance**, SAC a soutenu les processus menés par les Premières Nations pour s'affranchir de la *Loi sur les Indiens* et poursuivre les modifications proposées, en faisant progresser les appels à la justice 1.2 et 3.1 pour les FFADA. Ces efforts ont renforcé l'autonomie et l'autogouvernance des Premières Nations, contribuant ainsi à l'élimination de la violence et de la discrimination à l'encontre des femmes et des filles autochtones.

[Articles de la Déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones](#)

Dans le domaine de service **Santé**, SAC a fait progresser les articles 21.1 et 24.1 de la Déclaration des Nations Unies en travaillant avec des partenaires autochtones pour élaborer conjointement une loi sur la santé fondée sur des distinctions et en les faisant participer aux programmes de soins à domicile et de soins à long terme. Ces initiatives reconnaissent le droit des peuples autochtones au meilleur état de santé physique et mentale possible et à un accès équitable aux services de santé. La formation des professionnels de la santé sur les compétences culturelles, conformes aux valeurs et aux priorités autochtones, a permis de renforcer ces droits.

Pour le domaine de service **Enfants et familles**, les programmes de SAC ont soutenu l'article 22.2 de la Déclaration des Nations Unies en aidant à protéger les femmes et les enfants autochtones contre toutes les formes de violence et de discrimination. Cet objectif a été atteint grâce à des réformes de la protection de l'enfance et à des initiatives de prévention de la violence menées par des Autochtones, qui ont permis de préserver la dignité, la sécurité et les droits fondamentaux des familles autochtones. Les programmes ont également mis l'accent sur le contrôle des services par les Autochtones et sur l'importance de la continuité culturelle dans le domaine de la protection de l'enfance.

Dans le domaine de service **Éducation**, SAC a répondu aux articles 3, 4, 5, 14.1 et 21 en soutenant le contrôle par les Premières Nations de l'éducation des Premières Nations et en veillant à ce que les élèves des Premières Nations aient accès à une éducation dans leur propre langue et reflétant leur culture. Un investissement de base commun d'environ 1 500 dollars par élève pour les soutiens linguistiques et culturels a été prévu pour les élèves des Premières Nations qui fréquentent les écoles gérées par les Premières Nations. En outre, les ententes régionales en matière d'éducation, élaborés conjointement avec les communautés des Premières Nations, reflètent les systèmes éducatifs des Premières Nations qui offrent une éducation de qualité supérieure et culturellement adaptée aux élèves des Premières Nations vivant dans les réserves. Le soutien apporté par le Ministère aux établissements d'enseignement postsecondaire autochtones par l'entremise de stratégies d'éducation postsecondaire fondées sur les distinctions et de la Stratégie d'emploi pour les jeunes inuits et des Premières Nations est conforme à l'article 21.1, qui reconnaît le droit à l'amélioration des conditions socioéconomiques.

Dans le domaine de service **Infrastructure et environnement**, SAC a soutenu les articles 21, 23, 24.2, 26 et 29 en investissant dans les établissements de santé, le logement, les infrastructures d'eau potable et l'aménagement du territoire. Par exemples : l'Atlantic First Nation Water Authority, qui fournit des services autodéterminés liés à l'eau et aux eaux usées dans ses 12 communautés membres, et la First Nations Capital and Infrastructure Agency of Saskatchewan, qui a signé un accord-cadre avec le Canada pour élaborer un modèle de prestation de services autodéterminés liés au logement et à l'infrastructure communautaire. En outre, en collaborant avec les Premières Nations pour lever 26 avis à court terme et trois avis à long terme en 2024-2025, le Ministère a soutenu les efforts visant à fournir de l'eau potable aux communautés touchées, ce qui contribue à améliorer la santé physique et mentale des Premières Nations vivant dans les réserves. Ces initiatives respectent le droit des Autochtones à la santé, à la sécurité, à la terre et à un développement autodéterminé. Les projets environnementaux, notamment la gestion des sites contaminés et la réduction des déchets, ont également été guidés par les lois et les valeurs autochtones.

Le domaine de service **Développement économique** a favorisé le droit énoncé à l'article 3 en soutenant l'autodétermination des Autochtones en matière de développement économique. En investissant dans les institutions financières autochtones et les sociétés métisses de financement, ainsi que dans

l'entrepreneuriat en matière d'énergie propre, SAC a contribué à faire en sorte que les communautés autochtones puissent participer au développement durable et en prendre la direction. L'article 21.2 a été respecté en appliquant des méthodes inclusives et fondées sur des distinctions qui ont favorisé le bien-être économique des Autochtones.

Avec le domaine de service **Gouvernance**, SAC a soutenu les articles 3 à 5, 18, 23, 33 et 34 en aidant à renforcer les capacités et le pouvoir de décision des gouvernements autochtones. En 2024-2025, SAC a contribué au renforcement des capacités des gouvernements autochtones en fournissant des conseils et des renseignements sur le fonctionnement des gouvernements fédéraux par l'intermédiaire des organisations autochtones nationales. L'approche transformationnelle à l'égard des données autochtones a soutenu l'élaboration de stratégies relatives aux données dirigées par les Autochtones pour soutenir la prise de décision et la prestation de services fondées sur des données probantes. Ces investissements soutiennent le droit des peuples autochtones à déterminer leur statut politique, à maintenir leurs institutions et à administrer des programmes fondés sur leurs cultures et leurs traditions juridiques. Les programmes qui soutiennent l'affranchissement de la *Loi sur les Indiens* et les améliorations de la gouvernance locale respectent davantage ces droits.

Mesures du Plan d'action de la Loi sur la Déclaration des Nations Unies (Loi sur la Déclaration des Nations Unies)

Dans le domaine de service **Santé**, SAC a contribué aux progrès liés à 12 mesures du Plan d'action de la *Loi sur la déclaration des Nations Unies* (LDUN). La poursuite de la mise en œuvre de l'initiative de lutte contre le racisme envers les Autochtones dans les systèmes de santé canadiens soutient la mesure 1.7 du Plan d'action grâce à une série d'initiatives visant à améliorer l'accès à des services culturellement sûrs, à fournir un soutien et un recours aux patients autochtones et à favoriser une plus grande intégration de la sécurité culturelle et de la sécurité des patients dans les systèmes de santé du Canada. Grâce à son Programme de mieux-être mental, SAC continue de répondre aux mesures 1.81 et 4.11 du Plan d'action et travaille en étroite collaboration avec les partenaires et les communautés autochtones pour soutenir les approches dirigées par les Autochtones, axées sur la communauté et culturellement pertinentes à l'appui du bien-être mental, telles que les stratégies de santé mentale et de bien-être fondées sur les distinctions. SAC a également réalisé des progrès dans le cadre des mesures 1.103 et 1.80 du Plan d'action en faisant progresser l'apprentissage précoce et la garde des jeunes enfants autochtones, en favorisant un développement sain et en élaborant conjointement un continuum de soins de longue durée holistique, sûr sur le plan culturel et fondé sur les distinctions.

Dans le domaine de service **Enfants et familles**, SAC a soutenu les mesures 1.9 et 1.29 du Plan d'action en faisant progresser les services aux enfants et aux familles dirigés par les Autochtones et en luttant contre la violence systémique au moyen d'une réforme des politiques. La mise en œuvre par le Ministère de la *Loi concernant les enfants, les jeunes et les familles des Premières Nations, des Inuits et des Métis* et de la Voie fédérale a permis de réaliser des progrès importants dans la poursuite de ces objectifs. Les changements en matière de financement et de politique étaient axés sur une réforme durable et à long terme qui reflète les valeurs autochtones.

Dans le domaine de service **Éducation**, le travail de SAC est conforme aux mesures 1.102 du Plan d'action en soutenant l'accès au financement de l'enseignement postsecondaire fondé sur les distinctions et en accordant des fonds supplémentaires pour la langue et la culture des Premières Nations dans le cadre du Programme d'enseignement primaire et secondaire. Ces mesures

comprenaient également le soutien aux établissements d'enseignement postsecondaire autochtones au moyen de stratégies d'éducation postsecondaire fondées sur les distinctions, l'élargissement de l'apprentissage des adultes et la promotion de l'éducation en tant que facteur clé du progrès socioéconomique. En outre, la poursuite de la mise en œuvre de la Stratégie d'emploi pour les jeunes inuits et des Premières Nations a favorisé la formation et l'emploi des jeunes. Le Ministère respecte la mesure 2.19 du Plan d'action en concluant des ententes régionales en matière d'éducation qui soutiennent l'adoption d'une approche autodéterminée de l'éducation et la réduction de l'écart en matière d'éducation, ce qui permet d'obtenir de meilleurs résultats et d'accéder à des possibilités d'éducation supérieure.

Le domaine de service **Infrastructure et environnement** a contribué à la mise en œuvre des mesures 2.15 et 2.16 en répondant aux besoins fondamentaux grâce à des logements sûrs, à un approvisionnement en eau potable et à la gestion des eaux usées. Par exemple, en 2024-2025, pour répondre aux besoins de logement dans les réserves en collaboration avec la Société canadienne d'hypothèques et de logement, les travaux menés comprenaient 619 projets achevés, 1 040 nouvelles maisons, 3 117 rénovations et améliorations, 745 lots viabilisés ou acquis, et 3 299 projets en cours. En 2024-2025, l'Atlantic First Nation Water Authority (AFNWA) a fourni à ses 12 communautés membres des services autodéterminés de gestion des installations et des infrastructures d'approvisionnement en eau et de traitement des eaux usées. L'AFNWA a fait progresser plusieurs projets en 2024-2025 impliquant la modernisation de l'infrastructure, la protection de la santé et de l'environnement dans les communautés, l'amélioration de la fiabilité du service d'approvisionnement en eau et de l'efficacité opérationnelle, et la prise de mesures en vue d'un service sûr et durable à long terme. Les investissements dans les infrastructures de santé, les établissements de soins culturellement sûrs et les communautés durables ont soutenu les mesures 5.5 et 7.4. La gestion de l'environnement et la protection des terres ont également fait l'objet d'engagements dans le cadre de mesures conformes aux articles 26 et 29.

Dans le domaine de service **Développement économique**, SAC a soutenu les mesures 1.74 et 77 du Plan d'action en investissant dans la recherche sur le développement économique inclusif, le renforcement des capacités et l'entrepreneuriat autochtone. Il s'agissait notamment de soutenir les femmes entrepreneures autochtones, par l'intermédiaire du Programme d'entrepreneuriat autochtone, et de financer des projets d'énergie propre, par l'intermédiaire de l'Initiative sur les partenariats stratégiques, qui reflètent les valeurs environnementales et les priorités de développement des Autochtones. Ces efforts ont permis de reconnaître et de renforcer le leadership des peuples autochtones dans l'élaboration de l'avenir économique.

Dans le cadre du domaine de service **Gouvernance**, SAC a soutenu les mesures 1.7, 2.1, 2.8 et les dispositions connexes du Plan d'action en investissant dans l'autonomie, les capacités de gouvernance et la réforme de la prestation de services. Il s'agissait notamment de remplacer le cadre de la *Loi sur les Indiens* par des modèles de gouvernance dirigés par les communautés et des aides financières telles que la subvention au titre de la nouvelle relation financière. Le travail de SAC a également permis de renforcer la capacité des peuples autochtones à gérer leurs systèmes électoraux et leurs fonctions administratives. En outre, SAC a soutenu la mesure 30 des priorités partagées par l'intermédiaire de l'approche transformationnelle à l'égard des données autochtones, le seul programme fédéral spécifiquement conçu pour soutenir la souveraineté des données autochtones.

En plus de l'avancement d'articles particuliers de la Déclaration des Nations Unies et de mesures du Plan d'action, le travail du Ministère, dans tous les domaines de service, est effectué en consultation et en coopération avec les peuples autochtones, comme l'exige la *Loi*, et en soutien à l'autodétermination autochtone. De plus amples renseignements sur les contributions de Services aux Autochtones Canada à la mise en œuvre par le Canada de la *Loi sur la déclaration des Nations Unies* sont accessibles dans les [Rapports annuels sur l'avancement de la mise en œuvre de la Loi sur la Déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones](#).

Programme de développement durable à l'horizon 2030 des Nations Unies et objectifs de développement durable des Nations Unies

De plus amples informations sur les contributions de Services aux Autochtones Canada au Plan de mise en œuvre fédéral du Canada pour le Programme 2030 et à la Stratégie fédérale de développement durable sont disponibles dans la [Stratégie ministérielle de développement durable](#).

Analyse comparative entre les sexes Plus

Des plans supplémentaires sont accessibles dans le [tableau d'informations complémentaires Analyse comparative entre les sexes Plus](#).

Répertoire des programmes

La responsabilité essentielle Bien-être et autodétermination des Autochtones est appuyée des programmes suivants :

- Services à l'enfance et à la famille
- Communautés et environnement
- Développement économique communautaire
- Infrastructures communautaires
- Éducation primaire et secondaire
- Aide à la gestion des urgences
- Soutien des systèmes de santé
- Soins à domicile et de longue durée
- Aide au revenu
- Entrepreneuriat et développement des entreprises autochtones
- Soutien à la gouvernance et aux capacités autochtones
- Principe de Jordan et l'Initiative : les enfants inuits d'abord
- Éducation postsecondaire
- Soins de santé primaires
- Promotion de la santé publique et prévention des maladies
- Services de sécurité et de prévention
- Prestations supplémentaires en santé
- Programmes urbains pour les peuples autochtones

Des renseignements supplémentaires sur le répertoire des programmes pour le Bien-être et autodétermination des Autochtones se trouvent sur la [page Résultats dans l'InfoBase du GC](#).

Services internes

Dans la présente section

- [Description](#)
- [Progrès à l'égard des résultats](#)
- [Ressources nécessaires pour obtenir les résultats prévus](#)
- [Marchés attribués à des entreprises autochtones](#)

Description

Les services internes sont les services fournis au sein d'un ministère afin qu'il puisse respecter ses obligations intégrées et exécuter ses programmes. Les dix catégories de services internes sont les suivantes :

- services de gestion et de surveillance;
- services de communication;
- services juridiques;
- services de gestion des ressources humaines;
- services de gestion des finances;
- services de gestion de l'information;
- services des technologies de l'information;
- services de gestion des biens immobiliers;
- services de gestion du matériel;
- services de gestion des acquisitions.

Progrès à l'égard des résultats

Cette section présente les mesures prises par le Ministère pour atteindre les résultats et les cibles en ce qui a trait aux services internes.

SAC a continué à veiller à ce que tous les programmes et toutes les régions soient soutenus par des services internes de haute qualité qui ont évolué continuellement pour mieux servir les clients et s'aligner sur le mandat du Ministère, y compris le transfert de responsabilités aux partenaires autochtones.

En 2024-2025, SAC a :

- Amélioré la connectivité par satellite dans 18 postes de soins de santé et résidences, ce qui a augmenté de manière significative la bande passante dans 22 postes de soins infirmiers. Ces améliorations ont permis de fournir des services de santé numériques de meilleure qualité, d'étendre la mise en œuvre du dossier médical électronique (DME) et de contribuer à

l'amélioration de l'équilibre entre vie professionnelle et vie privée et au maintien en poste du personnel infirmier;

- Établi la portée de la nouvelle initiative de modernisation des services numériques axés sur les Autochtones, élaborée pour soutenir SAC dans son parcours numérique, connue sous le nom de programme Spark. Deux composantes ont reçu l'autorisation pour procéder à l'élaboration d'une analyse de rentabilisation en vertu du cadre de gestion de projet du Ministère, ce qui marque la clôture réussie de cette phase et jette les bases des prochaines étapes en 2025-2026;
- Fait progressé l'approche transformationnelle à l'égard des données autochtones en coordonnant les efforts dans cinq domaines, en aidant les organisations autochtones à élaborer et à faire progresser des stratégies en matière de données et en recueillant les contributions des organisations autochtones en vue de l'élaboration d'une politique sur la divulgation de données à l'externe;
- Renforcé les efforts visant à soutenir l'autodétermination des Autochtones en coordonnant la collaboration à l'échelle du Ministère sur le transfert de services, y compris l'élaboration de documents d'information et de transition, l'engagement continu avec les secteurs de programme et la collecte de renseignements pour suivre les progrès réalisés et en faire rapport. Ces activités ont contribué à l'identification et à la réduction des obstacles au transfert et sont compatibles avec la mesure du Plan d'action de la LDUN visant à élaborer un cadre de politique de transfert de services avec les partenaires autochtones;
- Mobilisé l'ensemble du Ministère pour dresser un tableau complet des progrès réalisés en matière de transfert de services, cerner les obstacles et mettre en évidence les pratiques prometteuses qui soutiennent l'autodétermination des Autochtones. Par l'entremise d'instruments tels que le rapport annuel au Parlement, l'analyse des activités de transfert des responsabilités et la communauté de pratique en matière de transfert de services, SAC a poursuivi son mandat de transfert progressif des responsabilités aux partenaires autochtones et a coordonné ses efforts avec RCAANC pour faire respecter le droit inhérent à l'autonomie gouvernementale;
- Soutenu une fonction d'évaluation robuste en achevant quatre évaluations, en publiant six en ligne et en lançant sept nouveaux projets. À la fin de l'exercice 2024-2025, il y avait 24 projets d'évaluation actifs. En outre, dans le cadre des activités de gestion des pratiques, SAC a examiné plus de 60 documents de politique et d'autorisation de financement, 18 profils d'information sur les programmes (PIP), ainsi que 15 réponses et plans d'action de la direction (RPAD) actifs, qui ont fait l'objet de 36 recommandations et de 115 mesures à prendre, et d'un rapport;
- Soutenu les communautés et les survivants des pensionnats indiens par une approche coordonnée et s'est efforcé d'améliorer l'accès aux renseignements et aux données relatives aux pensionnats indiens, tout en reconnaissant que la prise en considération des séquelles et des préjudices causés par les pensionnats indiens est un élément essentiel de la guérison et du bien-être mental des survivants, des survivants intergénérationnels et des communautés. Ce travail s'inscrivait dans le cadre d'un exercice pangouvernemental plus large mené par RCAANC en vue de transmettre au Centre national pour la vérité et la réconciliation, d'ici à 2027, les documents relatifs aux pensionnats indiens qui n'avaient pas été transmis auparavant à la Commission de vérité et réconciliation;
- Travaillé en partenariat avec les communautés autochtones et les organisations nationales autochtones pour faire avancer une campagne coordonnée d'éducation du public sur la

réconciliation. SAC a achevé la production de produits de communication mettant en vedette des conteurs autochtones qui traitent de la vie et des expériences vécues par les Premières Nations, les Inuit, les Métis et les partenaires des traités modernes. SAC a également mené une campagne à l'échelle du gouvernement dans le cadre du Mois national de l'histoire autochtone, en diffusant des contenus éducatifs sur l'histoire et les réalités actuelles des peuples autochtones;

- Mis en œuvre une stratégie de communication en situation de crise pour soutenir les communautés autochtones dans les situations d'urgence, y compris les crises sanitaires et environnementales. Le Ministère a élaboré et diffusé des produits de communication opportuns, tels que des messages sur les médias sociaux et des déclarations à l'intention des médias, en réponse à des événements tels que des incendies de forêt, des épidémies de rougeole, des pannes d'usines de traitement de l'eau et des pertes au sein des communautés;
- Développé un pilier essentiel de la stratégie de croissance des médias sociaux par la création d'une nouvelle page Facebook sur la réconciliation destinée à un public non autochtone. Cette page vise à inciter les non-Autochtones à entamer ou à poursuivre leur démarche de réconciliation en améliorant leur connaissance et leur compréhension des cultures, de l'histoire, des traditions et des réalités vécues par les Autochtones;
- Amélioré la transparence et le contrôle interne grâce à la poursuite des audits et des examens internes qui ont contribué à la mise en place de processus sains de gestion des risques, de contrôle et de gouvernance au sein du Ministère. L'audit du Programme de mieux-être mental a été approuvé le 14 mai 2024. Une mise à jour de l'audit du principe de Jordan a été présentée lors de la réunion du Comité ministériel d'audit de février 2025. L'audit interne du principe de Jordan a été achevé. Le rapport et le plan d'action de gestion seront finalisés et soumis pour approbation en 2025-2026;
- Renforcé la gestion financière par la finalisation de 11 évaluations de contrôle interne, l'introduction d'outils de validation automatisés et l'instauration d'une exigence pour des plans d'action de gestion à la suite d'examens de conformité. Le Ministère a également dirigé un groupe de travail interministériel sur le contrôle interne afin de communiquer les pratiques exemplaires et d'améliorer la surveillance financière à l'échelle du gouvernement. Le soutien consultatif a été renforcé par des mises à jour de la délégation des pouvoirs financiers et de dépense, des orientations ciblées sur la gestion des dépenses et des politiques adaptées aux contextes des services autochtones;
- Créé une direction générale des ressources humaines chargée de renforcer les résultats du Ministère et de faire progresser les initiatives de dotation en personnel propres aux Autochtones. Cette direction générale a lancé des répertoires de talents exclusivement autochtones, a encouragé l'embauche d'étudiants et de diplômés autochtones et a intégré une perspective autochtone dans les processus de recrutement afin de garantir des pratiques culturellement sûres et inclusives. Les navigateurs de carrière autochtones ont aidé les employés, les étudiants, les superviseurs et les gestionnaires dans le cadre du recrutement, du maintien en poste, du perfectionnement et de la progression de carrière, tout en dotant les professionnels des ressources humaines d'outils leur permettant de mieux soutenir les candidats autochtones. Parmi les initiatives clés, citons le programme d'apprentissage Courage to Soar, qui a permis de placer tous les stagiaires et de créer de nouvelles possibilités d'emploi pour les femmes autochtones, ainsi qu'un projet pilote de cercles de compétences clés en

matière de leadership pour favoriser le leadership autochtone et appliquer l'expérience vécue au développement des compétences en matière de leadership;

- Révisé son code de conduite pour préciser les différences avec le Code de valeurs et d'éthique de la fonction publique, intégrer les enseignements autochtones, fournir des liens vers des ressources externes, utiliser un langage plus accessible et définir clairement les comportements acceptables et inacceptables. Ce travail a été guidé par les contributions de plus de 2 000 employés qui ont participé à des conversations et à des enquêtes sur les valeurs et l'éthique de la fonction publique et de SAC, y compris des séances dirigées par des employés autochtones avec des Aînés. SAC a également produit son premier rapport annuel sur les inconduites et les actes répréhensibles, élaboré un programme de formation interne facultatif qui peut être adapté pour répondre à des besoins particuliers, et mis en place des attestations annuelles de conflit d'intérêts pour les employés. Cela a contribué à renforcer la culture de l'application des valeurs dans l'ensemble du Ministère;
- Poursuivi l'engagement en faveur d'un lieu de travail diversifié, inclusif et psychologiquement sain dans le cadre d'initiatives clés, en prévoyant le renouvellement des plans d'ici au 31 décembre 2025. Le Ministère a continué à faire progresser les initiatives en matière d'accessibilité en menant des consultations auprès des employés afin de mieux comprendre les obstacles à l'accessibilité rencontrés par les employés en situation de handicap, en nous associant au Projet d'amélioration des mesures d'adaptations avec Emploi et Développement social Canada et en mettant à jour les pratiques en matière d'adaptation sur le lieu de travail. Dans le cadre de ce projet, SAC s'est concentré sur les expériences des employés et des gestionnaires autochtones en situation de handicap afin de cerner les moyens d'améliorer la sécurité culturelle;
- Tiré parti d'un modèle décentralisé pour soutenir les activités du groupe de travail sur l'inclusion, la diversité, l'équité et l'accessibilité (IDEA), administré par le secrétariat de l'IDEA au sein du Bureau de l'ombuds. Le secrétariat, par l'intermédiaire du conseil de direction, a aidé les membres du groupe de travail à cerner les obstacles, à exprimer leurs préoccupations et à proposer des solutions dans le cadre d'une rencontre officielle avec la haute direction. Il a également renforcé l'engagement des employés en faisant la promotion d'événements et d'activités dans l'ensemble de l'organisation, a contribué au développement de compétences en matière de gestion du rendement axées sur l'IDEA et a fait valoir la nécessité de tenir compte de l'incidence de l'équité dans la prise de décision officielle;
- Offert aux employés, par l'intermédiaire du Bureau de l'ombuds, qui fonctionne de manière indépendante, un espace confidentiel, impartial, indépendant et informel où ils peuvent discuter en toute sécurité des difficultés rencontrées sur leur lieu de travail. Le Bureau a continué à soutenir les employés par une écoute approfondie, des approches fondées sur les traumatismes et la résilience, et leur a fourni des ressources, un accompagnement et des conseils pour qu'ils puissent prendre des décisions éclairées. Le Bureau continue de cerner les problèmes systémiques et de conseiller la haute direction tout en encourageant l'humilité culturelle, l'inclusion et les pratiques centrées sur l'humain afin de favoriser l'empathie, le bien-être et l'équité dans l'ensemble de l'organisation. Il a donné de nombreuses conférences au cours de la période 2024-2025, fournissant plus de 850 heures de soutien à des personnes et à des groupes. En outre, le Bureau de l'ombuds de SAC a organisé 59 séances sur l'humilité culturelle à l'intention de plus de 3 000 employés;

- Poursuivi la promotion de la diversité, de l'équité, de l'accessibilité, de l'inclusion, de la lutte contre le racisme et de la compétence culturelle autochtone par le lancement d'une révision de la politique d'apprentissage de la compétence culturelle autochtone, pour laquelle des recherches et un engagement supplémentaires sont prévus. Ces initiatives soutiennent la mise en œuvre du rapport *Unis dans la diversité* et contribuent à favoriser un lieu de travail moderne et inclusif qui reflète et soutient une main-d'œuvre nationale et sa culture de prestation de services. Les stratégies et politiques clés ont été enrichies par la rétroaction et les perspectives autochtones lors des cercles de partage autochtones mensuels. Cela a permis de favoriser des liens culturels importants et de renforcer la communauté des employés autochtones, d'améliorer les mécanismes de rétroaction des employés autochtones (par exemple, le programme de fin d'emploi/départ de SAC) et d'élaborer un guide d'intégration des employés autochtones.

Ressources nécessaires pour obtenir les résultats prévus

Tableau 10 : Ressources nécessaires pour obtenir les résultats prévus en ce qui a trait aux services internes pour l'exercice.

Le tableau 10 fournit un résumé des dépenses prévues et réelles et des ETP requis pour obtenir ces résultats.

Ressources	Prévues*	Réelles*
Dépenses	281 642 565 \$	320 778 814 \$
Équivalents temps plein	1 861	2 091

* Les chiffres ayant été arrondis, leur somme peut ne pas correspondre aux totaux indiqués.

L'écart entre les dépenses prévues et les dépenses réelles pour 2024-2025 s'explique principalement par :

- Le report du budget de fonctionnement de 2023-2024 à 2024-2025;
- Un financement supplémentaire pour les services de soutien internes;
- Aune affectation de fonds pour répondre aux priorités ministérielles.

[Des renseignements exhaustifs sur les ressources financières](#) et [les ressources humaines](#) en ce qui concerne le répertoire des programmes de Services aux Autochtones Canada se trouvent dans l'InfoBase du GC.

Marchés attribués à des entreprises autochtones

Chaque année, les ministères du gouvernement du Canada doivent respecter la cible de 5 % de la valeur totale des marchés en ce qui concerne l'attribution de marchés à des entreprises autochtones. Cet engagement doit être entièrement mis en œuvre d'ici la fin de l'exercice 2024-2025.

Résultat de Services aux Autochtones Canada pour 2024-2025 :

Tableau 11 : Valeur totale des marchés attribués à des entreprises autochtones¹

Comme il est indiqué dans le tableau 11, Services aux Autochtones Canada a attribué 13,81 % de la valeur totale de tous ses marchés à des entreprises autochtones pour l'exercice.

Indicateurs de rendement liés à l'attribution de marchés	Résultats 2024-2025 ⁴
Valeur totale des marchés attribués à des entreprises autochtones ² (A)	15 767 431,20 \$
Valeur totale des marchés attribués à des entreprises autochtones et non autochtones ³ (B)	114 143 753,19 \$
Valeur des exceptions approuvées par l'administrateur général (C)	0,00 \$
Pourcentage de marchés attribués à des entreprises autochtones $[A / (B - C) \times 100]$	13,81 %
<p>¹ Pour mesurer le rendement par rapport à la cible minimale de 5 % pour 2024-2025, les données de ce tableau sont basées sur la façon dont Services aux Autochtones Canada (SAC) définit une « entreprise autochtone », c'est-à-dire une entreprise détenue et exploitée par des Aînés, des conseils de bande et des conseils tribaux, inscrite dans le répertoire des entreprises autochtones ou inscrites sur une liste d'entreprises bénéficiaires de traités modernes.</p> <p>² Le terme « contrat » désigne un accord contraignant portant sur l'acquisition d'un bien, d'un service ou d'une construction, à l'exclusion des baux immobiliers. Il comprend les modifications de contrats et les contrats conclus au moyen de cartes d'achat d'une valeur supérieure à 10 000 dollars et peut inclure des contrats de sous-traitance avec des entreprises autochtones.</p> <p>³ Comprend les modifications de contrats et les contrats conclus au moyen de cartes d'achat de plus de 10 000 dollars.</p> <p>⁴ Les résultats sont représentatifs de Services aux Autochtones Canada en tant que ministère, et non en tant que responsable de la politique d'approvisionnement auprès des entreprises autochtones du gouvernement du Canada.</p>	

Au 31 mars 2025, la valeur totale des contrats traditionnels et des modifications accordés par SAC en 2024-2025 s'élevait à 114 millions de dollars. De ce montant, 15,8 millions de dollars (13,81 %) ont été versés à des fournisseurs autochtones pour une vaste gamme de services. Le calcul est basé sur la valeur totale des contrats et non sur les dépenses.

L'ensemble du personnel chargé de l'approvisionnement est bien formé pour l'utilisation des divers outils ciblant l'approvisionnement auprès des entreprises autochtones et le soutien à l'approvisionnement de SAC a participé activement à de nombreux groupes de travail et comités pour le développement continu de la politique et de l'établissement de rapports sur l'approvisionnement auprès des entreprises autochtones.

Dans son plan ministériel 2025-2026, Services aux Autochtones Canada a estimé qu'il attribuerait 15 % de la valeur totale de ses contrats à des entreprises autochtones d'ici la fin de l'année 2024-2025. Nous avons fixé un objectif ambitieux qui dépassait largement les 5 % requis. Cet objectif a été fixé à titre d'estimation, sur la base de nos meilleures connaissances et d'une analyse comparative des résultats de l'exercice précédent. Bien que nous restions déterminés à atteindre cet objectif, divers facteurs ont influé sur notre capacité à le faire, les contraintes financières s'avérant être le défi le plus important au cours de l'exercice 2024-2025. Notre résultat de 13,81 % dépasse la cible de 5 % fixée pour l'ensemble du gouvernement.

Dépenses et ressources humaines

Dans la présente section

- [Dépenses](#)
- [Financement](#)

- [Faits saillants des états financiers](#)
- [Ressources humaines](#)

Dépenses

Cette section présente un aperçu des dépenses prévues et réelles du Ministère de 2022-2023 à 2027-2028.

Recentrer les dépenses gouvernementales

Dans le budget de 2023, le gouvernement s'est engagé à réduire les dépenses de 14,1 milliards de dollars sur cinq ans, à partir de 2023-2024, et de 4,1 milliards de dollars par an par la suite.

Pour respecter cet engagement, Services aux Autochtones Canada a relevé les réductions de dépenses suivantes.

- 2024-2025 : 64 716 653 \$
- 2025-2026 : 108 603 653 \$
- 2026-2027 et après : 170 702 653 \$

Au cours de la période 2024-2025, Services aux Autochtones Canada s'est efforcé de réaliser ces réductions au moyen des mesures suivantes :

- Identification des gains d'efficacité opérationnelle
- Réduction des déplacements des fonctionnaires
- Une prévision actualisée pour l'indexation de la subvention au titre de la nouvelle relation financière montrant une utilisation plus faible de ce mécanisme de financement

Ces efforts ont été menés de manière à ne pas avoir d'incidence sur les transferts aux partenaires ou sur la prestation de services, mais plutôt à assurer la continuité de l'aide aux communautés autochtones. SAC continuera à suivre les progrès de la mise en œuvre et, si nécessaire, mobilisera les partenaires autochtones pour évaluer l'incidence éventuelle et cerner les besoins de financement futurs. L'indexation de la subvention au titre de la nouvelle relation financière reste entièrement financée pour les 160 bénéficiaires actuels et pour ceux qui envisagent de l'utiliser pour favoriser leur autodétermination.

Sommaire du rendement budgétaire

Tableau 12: Dépenses réelles de trois exercices pour les responsabilités essentielles et les services internes (en dollars)

Le tableau 12 indique la somme d'argent dépensée par Services aux Autochtones Canada au cours des trois derniers exercices pour s'acquitter de ses responsabilités essentielles et assurer la prestation de ses services internes.

Responsabilités essentielles** et services internes	Budget principal des dépenses 2024-2025*	Autorisations totales pouvant être utilisées pour 2024-2025*	Dépenses réelles de trois exercices (autorisations utilisées)*
Services et prestations aux individus	Sans objet	Sans objet	2022-2023 : 2 435 713 923 2023-2024 : Sans objet 2024-2025 : Sans objet
Services de santé et services sociaux	Sans objet	Sans objet	2022-2023 : 10 670 268 362 2023-2024 : Sans objet 2024-2025 : Sans objet
Services de gouvernance et de développement communautaire	Sans objet	Sans objet	2022-2023 : 7 418 701 952 2023-2024 : Sans objet 2024-2025 : Sans objet
Services autodéterminés par les Autochtones	Sans objet	Sans objet	2022-2023 : 1 736 060 794 2023-2024 : Sans objet 2024-2025 : Sans objet
Bien-être et autodétermination des Autochtones**	20 757 248 488	27 527 632 207	2022-2023 : Sans objet 2023-2024 : 46 140 030 260 2024-2025 : 26 161 961 068
Total partiel	20 757 248 488	27 527 632 207	2022-2023 : 22 260 745 031 2023-2024 : 46 140 030 260 2024-2025 : 26 161 961 068
Services internes	281 642 565	341 433 979	2022-2023 : 295 617 247 2023-2024 : 337 211 351 2024-2025 : 320 778 814
Total	21 038 891 053	27 869 066 186	2022-2023 : 22 556 362 278 2023-2024 : 46 477 241 611 2024-2025 : 26 482 739 882

* En raison des arrondis, les chiffres peuvent ne pas correspondre aux totaux indiqués.

** Les totaux des responsabilités essentielles pour 2022-2023 sont présentés tels qu'ils ont été rapportés dans l'ancien cadre de résultats ministériel, qui comprenait quatre responsabilités essentielles : Services et prestations aux particuliers, Services sociaux et de santé, Services de gouvernance et de développement communautaire, et Services autodéterminés autochtones. À partir de 2023-2024, le cadre de résultats ministériel SAC comprend une seule responsabilité essentielle : bien-être et autodétermination des Autochtones.

Analyse des dépenses des trois derniers exercices

Pour la période allant de 2022-2023 à 2024-2025

Pour la responsabilité essentielle Bien-être et autodétermination des Autochtones, les dépenses réelles pour 2024-2025 étaient de 26 162 millions de dollars, soit une augmentation nette de 3 901,2 millions de dollars par rapport aux dépenses réelles pour 2022-2023. Cette augmentation est principalement due à une augmentation nette du financement du principe de Jordan et de l'Initiative Les enfants inuits d'abord, des services aux enfants et aux familles, ainsi que des prestations supplémentaires en santé et en éducation.

Pour les services internes, les dépenses réelles pour 2024-2025 s'élevaient à 320,8 millions de dollars, soit une augmentation nette de 25,2 millions de dollars par rapport aux dépenses réelles

pour 2022-2023. Cette augmentation reflète principalement la hausse des coûts salariaux, des coûts juridiques et des services de gestion de l'information, ainsi que la réduction de la dépendance à l'égard des services professionnels externes.

Des renseignements financiers plus détaillés des exercices précédents se trouvent dans la [section Finances de l'InfoBase du GC](#).

Tableau 13 : Dépenses prévues au cours des trois prochains exercices pour les responsabilités essentielles et les services internes (en dollars)

Le tableau 13 indique la somme d'argent que Services aux Autochtones Canada prévoit dépenser au cours des trois prochains exercices pour s'acquitter de ses responsabilités essentielles et assurer la prestation de ses services internes.

Responsabilités essentielles et services internes	Dépenses prévues 2025-2026*	Dépenses prévues 2026-2027*	Dépenses prévues 2027-2028*
Bien-être et autodétermination des Autochtones	24 962 596 079	21 027 300 221	19 765 927 544
Total partiel	24 962 596 079	21 027 300 ,221	19 765 927 544
Services internes	358 839 237	334 803 440	310 164 466
Total	25 321 435 316	21 362 103 661	20 076 092 010

* En raison des arrondis, les chiffres peuvent ne pas correspondre aux totaux indiqués.

Analyse des dépenses des trois derniers exercices

Pour la période allant de 2025-2026 à 2027-2028

Pour la responsabilité essentielle Bien-être et autodétermination des Autochtones, les autorisations de dépenses prévues diminuent de 5 196,7 millions de dollars entre 2025-2026 et 2027-2028. Cette baisse est principalement due à une diminution nette du financement de l'infrastructure communautaire, du principe de Jordan et de l'Initiative : Les enfants inuits d'abord, ainsi que de l'éducation, des services aux enfants et aux familles, de la promotion de la santé publique et de la prévention des maladies, et des prestations supplémentaires en santé.

Pour les services internes, le financement devrait diminuer de 48,7 millions de dollars entre les dépenses prévues pour 2024-2025 et 2026-2027. Cela est principalement dû à une diminution nette du profil de financement approuvé pour les services de soutien internes.

Les décisions concernant le renouvellement des initiatives arrivant à échéance seront prises dans les prochains budgets futurs et reflétées dans les budgets des dépenses ultérieurs.

Des renseignements financiers plus détaillés des exercices précédents se trouvent dans la [section Finances de l'InfoBase du GC](#).

Tableau 14 : Résumé budgétaire des dépenses brutes réelles et des dépenses nettes prévues (en dollars)

Le tableau 14 fait le rapprochement des dépenses brutes prévues et des dépenses nettes pour 2024-2025.

Responsabilités essentielles et services internes	Dépenses brutes réelles 2024-2025*	Revenus réels affectés aux dépenses 2024-2025*	Dépenses nettes réelles (autorisations utilisées) 2024-2025*
Bien-être et autodétermination des Autochtones	26 165 579 821	(3 618 753)	26 161 961 068
Total partiel	26 165 579 821	(3 618 753)	26 161 961 068
Services internes	367 557 830	(46 779 016)	320 778 814
Total	26 533 137 651	(50 397 769)	26 482 739 882

* En raison des arrondis, les chiffres peuvent ne pas correspondre aux totaux indiqués.

Analyse du résumé budgétaire des dépenses brutes réelles et des dépenses nettes prévues

Les recettes présentées ci-dessus correspondent à la prestation de services ou à la vente de produits liés à la protection de la santé et aux services médicaux, ainsi qu'à la prestation de services de soutien interne en vertu de l'article 29.2 de la *Loi sur la gestion des finances publiques*.

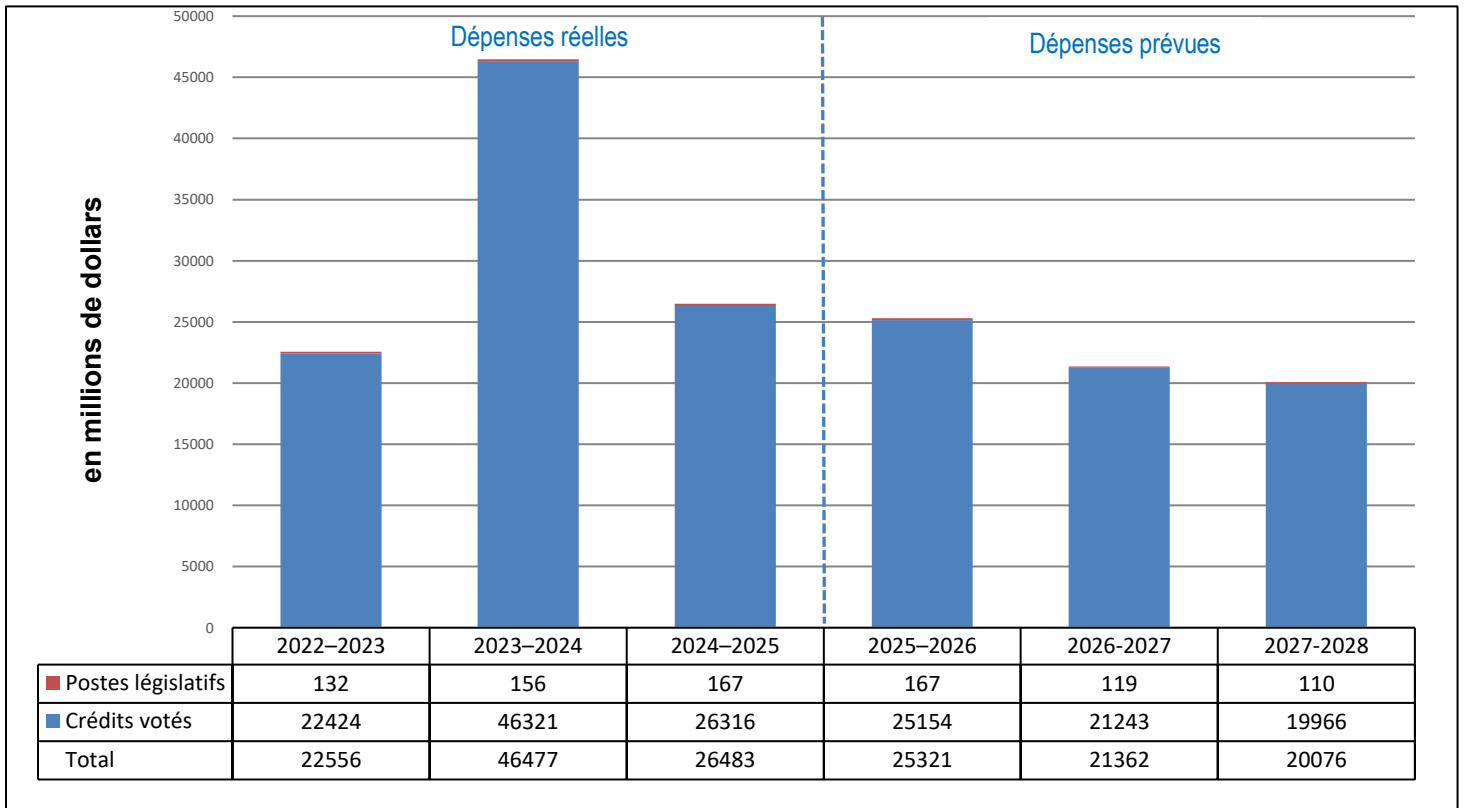
Des renseignements sur l'harmonisation des dépenses de Services aux Autochtones Canada avec les [dépenses et les activités du gouvernement du Canada](#) figurent dans l'InfoBase du GC.

Financement

Cette section présente un aperçu du financement voté et législatif du ministère par rapport à ses responsabilités essentielles et à ses services internes. Pour en savoir plus sur les autorisations de financement, consulter les [budgets et dépenses du gouvernement du Canada](#).

Graphique 1 : Financement approuvé (législatif et voté) pour une période de six exercices

Le graphique 1 résume le financement voté et législatif du ministère pour la période de 2022-2023 à 2027-2028.



Note : Les chiffres ayant été arrondis, leur somme peut ne pas correspondre aux totaux indiqués.

Le graphique 1 présente les informations suivantes sous forme de diagramme à barres :

Année financière	Total	Voté	Législatif
2022-2023	22 556	22 424	132
2023-2024	46 477	46 321	156
2024-2025	26 483	26 316	167
2025-2026	25 321	25 154	167
2026-2027	21 362	21 243	119
2027-2028	20 076	19 966	110

Analyse du financement législatif et voté pour une période de six exercices

Pour la période allant de 2022-2023 à 2023-2024

Les dépenses réelles pour 2023-2024 étaient de 46 477,2 millions de dollars, soit une augmentation nette de 23 920,9 millions de dollars par rapport à 2022-2023. Cette hausse est principalement attribuable au montant de 23,3 milliards de dollars pour le règlement sur la protection de l'enfance des Premières Nations en 2023-2024.

Pour la période allant de 2022-2023 à 2024-2025

Les dépenses réelles pour 2024-2025 étaient de 26 482,7 millions de dollars, soit une augmentation nette de 3 926,4 millions de dollars par rapport à 2022-2023. Cette hausse est principalement attribuable à une augmentation nette du financement pour les éléments suivants :

- Le principe de Jordan et l'Initiative : Les enfants inuits d'abord, principalement en raison du financement supplémentaire pour le principe de Jordan;
- Les services à l'enfance et à la famille, principalement en raison du financement supplémentaire pour les réformes du Programme des services à l'enfance et à la famille des Premières Nations;
- La hausse des prestations supplémentaires en santé au cours de cette période de deux ans est attribuable à la croissance de leur utilisation et aux pressions inflationnistes dans tous les domaines des services de santé non assurés.
- L'éducation primaire et secondaire ainsi que l'éducation postsecondaire, principalement en raison des investissements du budget de 2024.

Pour la période allant de 2024-2025 à 2025-2026

Il devrait y avoir une diminution de 1 161,3 millions de dollars entre les dépenses réelles de 2024-2025 et les dépenses prévues de 2025-2026. Cette baisse est principalement attribuable à la diminution nette du financement pour l'infrastructure communautaire, principalement en raison de l'investissement unique dans le projet de connexion au réseau électrique du nord de l'Ontario en 2024-2025.

Pour la période allant de 2025-2026 à 2027-2028

Les autorisations de dépenses prévues diminuent de 5 245,3 millions de dollars entre 2025-2026 et 2027-2028. Cette baisse est principalement attribuable à des diminutions nettes :

- Dans le financement des infrastructures communautaires, principalement en raison des éléments suivants :
 - une diminution nette du financement des projets d'infrastructure dans les communautés autochtones;
 - l'élimination progressive (à la fin de 2025-2026) du financement du Programme amélioré pour l'approvisionnement en eau potable et le traitement des eaux usées des Premières Nations.
- Dans le financement qui tient compte du financement de base inférieur pour le principe de la Jordan au début de l'année et ne reflète pas l'intégrité du programme ou les dépenses tout au long de l'année.
- Dans le financement de l'éducation primaire et secondaire ainsi que de l'éducation postsecondaire, principalement en raison de l'élimination progressive (à la fin de 2025-2026) du financement du Programme d'enseignement primaire et secondaire des Premières Nations (budget de 2024).
- Dans le financement des services à l'enfance et à la famille, principalement en raison de la réduction du financement pour la *Loi sur les enfants, les jeunes et les familles des Premières Nations, des Inuits et des Métis*.
- Dans le financement de la promotion de la santé publique et de la prévention des maladies, principalement en raison de l'élimination progressive (à la fin de 2025-2026) du financement des services de bien-être mental et de traitement de la toxicomanie (budget de 2024).

- Une diminution du financement de base disponible pour le programme de prestations supplémentaires en santé dans les années à venir en raison de l'expiration des fonds temporaires du programme des années précédentes.

Les décisions concernant le renouvellement des initiatives arrivant à échéance seront prises dans les prochains budgets futurs et reflétées dans les budgets des dépenses ultérieurs.

Pour en savoir plus sur les dépenses votées et législatives de Services aux Autochtones Canada, consulter les [Comptes publics du Canada](#).

Faits saillants des états financiers

Le ministère des Services aux Autochtones (ci-après appelé « le Ministère ») exerce ses activités conformément à la *Loi sur le ministère des Services aux Autochtones*, L.C. 2019, ch. 29, par. 336 (la LMSA). Il rend compte au Parlement par l'intermédiaire de la ministre des Services aux Autochtones.

Le Ministère travaille en collaboration avec ses partenaires pour améliorer l'accès des Premières Nations, des Inuit et des Métis à des services de haute qualité. L'objectif est de soutenir les peuples autochtones et de leur donner les moyens de fournir des services de manière indépendante et de s'attaquer aux conditions socioéconomiques de leurs communautés.

Les priorités et les rapports sont conformes à la responsabilité essentielle suivante :

- Bien-être et autodétermination des autochtones - Fournir des services de bien-être aux membres, enfants et familles des Premières Nations, des Inuit et des Métis tout au long de leur vie, de l'enfance à la vieillesse.
- Services internes - Groupes d'activités et de ressources connexes que le gouvernement fédéral considère comme des services à l'appui des programmes et/ou nécessaires pour remplir les obligations du Ministère.

[Les états financiers de Services aux Autochtones Canada](#) (audités ou non) pour l'exercice terminé le 31 mars 2025.

Tableau 15 : État condensé des résultats (audité ou non) terminé le 31 mars 2025 (en dollars)
Le tableau 15 résume les charges et les revenus pour 2024-2025 qui affectent le coût de fonctionnement avant le financement du gouvernement et les transferts.

Renseignements financiers*	Résultats réels 2024-2025	Résultats prévus 2024-2025**	Différence (réels moins prévus)
Total des charges	26 899 362 752	24 582 730 546	2 316 632 206
Total des revenus	51 363 610	48 299 358	3 064 252
Coût de fonctionnement net avant le financement du gouvernement et les transferts	26 847 999 142	24 534 431 189	2 313 567 954

*Les totaux peuvent ne pas correspondre aux états financiers en raison des arrondis.

**Les chiffres peuvent ne pas correspondre aux états financiers en raison des arrondis.

Analyse du passif et de l'actif du département depuis le dernier exercice fiscal

Les renseignements sur les résultats prévus pour 2024-2025 proviennent de l'[états des résultats prospectifs et les notes de 2024-2025](#) de Services aux Autochtones Canada.

Tableau 16 : État condensé des opérations (non audité) pour 2023-2024 et 2024-2025 (en dollars)
Le tableau 16 résume les dépenses réelles et les revenus et illustre le coût net des opérations avant les fonds et les transferts gouvernementaux.

Renseignements financiers*	Résultats réels 2024-2025	Résultats réels de 2023-2024	Différence (2024- 2025 moins 2023- 2024)
Total des charges	26 899 362 752	24 020 872 778	2 878 489 974
Total des revenus	51 363 610	55 927 488	(4 563 878)
Coût de fonctionnement net avant le financement du gouvernement et les transferts	26 847 999 142	23 964 945 290	2 883 053 852

*Les totaux peuvent ne pas correspondre aux états financiers en raison des arrondis.

Analyse des différences de charges et de revenus entre 2023-24 et 2024-25

Les dépenses totales se sont élevées à 26,9 milliards de dollars en 2024-2025, soit une augmentation de 12 % (2,9 milliards de dollars) par rapport aux dépenses de l'année précédente, principalement en raison de l'augmentation des paiements de transfert liés aux peuples autochtones pour le bien-être et l'autodétermination des Autochtones de 3 milliards de dollars, compensée par une diminution des dépenses de fonctionnement de 788 millions de dollars, principalement liée à une diminution des réclamations, des litiges, des montants adjugés par la cour et d'autres règlements.

Les paiements de transfert représentent 92 % (24,8 milliards de dollars) des dépenses totales; la majorité d'entre eux concernent des paiements aux peuples autochtones. Les dépenses de fonctionnement représentent 8 % (2 milliards de dollars) des dépenses totales. Les principales dépenses de fonctionnement comprennent les salaires et les avantages sociaux des employés, qui s'élèvent à 1,1 milliard de dollars (55 %), les services professionnels et spéciaux, qui s'élèvent à 515 millions de dollars (25 %), les réclamations, les litiges, les montants adjugés par la cour et les autres règlements, qui s'élèvent à 155 millions de dollars (8 %).

Les recettes totales du Ministère pour 2024-2025 s'élèvent à 51,4 millions de dollars, soit une baisse de 8 % (4,6 millions de dollars) par rapport aux recettes de l'année précédente, en raison d'une diminution des recouvrements de coûts pour les services financiers et administratifs perçus auprès d'autres ministères.

Tableau 17 : État condensé de la situation financière (audité ou non) au 31 mars 2025 (en dollars)
Le tableau 17 fournit un résumé des passifs (ce qu'il doit) et des actifs (ce qu'il possède) du ministère, qui aident à déterminer la capacité de celui-ci à mettre en œuvre des programmes et des services.

Renseignements financiers	Exercice en cours (2024-2025)	Exercice précédent (2023-2024)	Différence (2024-2025 moins 2023-2024)
Total du passif net	6 344 972 878	5 731 472 403	613 500 475
Total des actifs financiers nets	4 148 680 017	3 803 515 531	345 164 486
Dette nette du Ministère	2 196 292 861	1 927 956 872	268 335 989
Total des actifs non financiers	50 458 307	43 522 905	6 935 402
Situation financière nette du Ministère	(2 145 834 554)	(1 844 433 967)	(261 400 587)

Analyse du passif et de l'actif du département depuis le dernier exercice fiscal

Le passif total s'élevait à 6,3 milliards de dollars à la fin de 2024-2025, soit une augmentation de 11 % par rapport à l'année précédente. Cette diminution est principalement attribuable à l'augmentation des comptes créditeurs et des charges à payer. Les comptes créditeurs et les charges à payer représentent la plus grande partie du passif total, soit 3,5 milliards de dollars (55 %). Les autres passifs importants comprennent la provision pour passifs éventuels de 1,4 milliard de dollars (22 %), les comptes en fiducie de 666 millions de dollars (10 %) et les passifs environnementaux et les obligations de mise hors service d'immobilisations de 612 millions de dollars (10 %).

Le total des actifs financiers nets à la fin de 2024-2025 s'élevait à 4,1 milliards de dollars, soit une augmentation de 9 % par rapport à l'exercice précédent. Les actifs financiers nets pour 2024-2025 sont principalement constitués de 4,1 milliards de dollars en montants à recevoir du Trésor (96 %). L'augmentation de 342 millions de dollars découle d'un écart temporaire entre les dettes à la fin de l'exercice pour les paiements de transfert et autres dettes affectant les autorisations et le moment où les paiements sont traités par le Trésor.

Les actifs non financiers à la fin de l'exercice 2024-2025 s'élevaient à 50,5 millions de dollars et se composaient principalement d'immobilisations corporelles totalisant 49,8 millions de dollars, ce qui représente une augmentation de 16 % par rapport à l'année précédente. L'augmentation est principalement attribuable à une hausse de 15,2 millions de dollars des acquisitions et des ajustements d'actifs corporels, compensée par une baisse de 8,2 millions de dollars en raison de l'amortissement des actifs corporels de l'année en cours.

Ressources humaines

Cette section présente un aperçu des ressources humaines réelles et prévues du Ministère pour la période de 2022-2023 à 2027-2028.

Tableau 18 : Ressources humaines réelles pour les responsabilités essentielles et les services internes
Le tableau 18 fournit un résumé des ressources humaines, en équivalents temps plein (ETP), lesquels sont associés aux responsabilités essentielles et aux services internes de Services aux Autochtones Canada pour les trois derniers exercices.

Responsabilités essentielles et services internes	Équivalents temps plein réels 2022-2023	Équivalents temps plein réels 2023-2024	Équivalents temps plein réels 2024-2025
Services et prestations aux individus	1 824	Sans objet*	Sans objet*
Services de santé et services sociaux	2 045	Sans objet*	Sans objet*
Services de gouvernance et de développement communautaire	1 819	Sans objet*	Sans objet*
Services autodéterminés par les Autochtones	14	Sans objet*	Sans objet*
Bien-être et autodétermination des Autochtones*	Sans objet*	6 187	6 528
Total partiel	5 702	6 187	6 528
Services internes	1 576	1 740	2 091
Total	7 278	7 927	8 619

* Les totaux des responsabilités essentielles pour 2022-2023 sont présentés comme indiqué dans l'ancien Cadre ministériel des résultats, qui comprenait quatre responsabilités essentielles : Services et prestations aux particuliers, Services de santé et services sociaux, Services de gouvernance et de développement communautaire, et Services autodéterminés par les Autochtones. À partir de 2023-2024, le Cadre ministériel des résultats de SAC comprend une seule responsabilité essentielle : Bien-être et autodétermination des Autochtones.

Analyse des ressources humaines des trois derniers exercices

Pour la période allant de 2022-2023 à 2024-2025

La variation de l'utilisation des ETP est principalement due aux éléments suivants :

- L'allocation de ressources supplémentaires pour soutenir les activités de programme, répondre aux priorités et mettre en place une nouvelle direction générale des ressources humaines au sein de SAC.
- Nouvelles sources de financement (budget supplémentaire, budget de 2024) pour soutenir la croissance des programmes, y compris le principe de Jordan, les ressources humaines en santé du budget de 2022, les mesures de soutien au revenu des personnes en situation de handicap, la gestion de cas et les mesures de soutien préalables à l'emploi, ainsi que les services fournis dans les régions du Nord, et les services de bien-être mental et de traitement de la toxicomanie.
- Augmentation du financement et de la dotation en personnel pour les réformes des services à l'enfance et à la famille, la mise en œuvre de la loi, l'indemnisation liée à l'établissement et les mesures de réforme à long terme de l'entente de principe de 2021.
- Financement provenant de sources multiples (budget de 2024, Énoncé économique de l'automne 2023) pour soutenir les infrastructures et les priorités dans les communautés, y compris l'eau potable, la *Loi sur l'eau propre des Premières Nations*, le logement, le renouvellement du programme Intelli-feu et le Plan d'action de gestion du Bureau du vérificateur général.

- Ressources supplémentaires pour soutenir la gouvernance et l'autodétermination autochtones, la gestion des terres, les demandes liées à l'inscription à la suite de la mise en œuvre du projet de loi S-3.

L'augmentation est également compensée par la variation de l'utilisation des ETP en raison de facteurs liés au roulement de personnel au sein des programmes.

Tableau 19: Sommaire de la planification des ressources humaines pour les responsabilités essentielles et les services internes

Le tableau 19 présente des renseignements sur les ressources humaines, en équivalents temps plein réels, pour chaque responsabilité essentielle et les services internes de Services aux Autochtones Canada au cours des trois prochains exercices. Les ressources humaines pour l'exercice en cours sont prévues en fonction des données de l'exercice à ce jour.

Responsabilités essentielles et services internes	Équivalents temps plein prévus en 2025-2026	Équivalents temps plein prévus en 2026-2027	Équivalents temps plein prévus en 2027-2028
Bien-être et autodétermination des Autochtones	6 251	5 362	4 857
Total partiel	6 251	5 362	4 857
Services internes	2 091	2 089	1 873
Total	8 340	7 335	6 730

Analyse des ressources humaines pour les trois prochains exercices

Pour la période allant de 2025-2026 à 2027-2028

La variation du nombre d'ETP est principalement due à la diminution des sources de financement et des éléments arrivant à échéance qui suivent :

- Gains d'efficacité opérationnelle récemment trouvés pour la prestation du Programme des services à l'enfance et à la famille des Premières Nations pendant la poursuite de la réforme à long terme.
- Réductions liées à la première édition de Recentrer les dépenses gouvernementales.
- Élimination progressive du financement pour les éléments suivants :
 - soutien aux services de bien-être mental et de traitement de la toxicomanie
 - ressources humaines en santé
 - financement en vue d'améliorer les résultats en matière de santé des communautés autochtones (budget de 2021)
 - soutien à la police autochtone et à la sécurité des communautés
 - intégrité du Programme d'enseignement primaire et secondaire des Premières Nations annoncée dans le budget de 2024
 - amélioration de l'éducation primaire et secondaire des Premières Nations dans les réserves, annoncée dans le budget de 2021.
 - promotion de l'apprentissage tout au long de la vie des Premières Nations : annonce concernant l'éducation des adultes dans le budget de 2021.

- soutien à la mise en œuvre de l'entente régionale en matière d'éducation avec le Conseil de l'éducation des Premières Nations au Québec annoncée dans le budget de 2022.
- renforcement de l'aide à l'emploi et aux compétences pour les jeunes, dans le cadre du Programme amélioré pour l'approvisionnement en eau potable et le traitement des eaux usées des Premières Nations.
- projets d'infrastructure dans les communautés autochtones liés à l'éducation (budget de 2024) et au logement (budget de 2022).
- financement précédent visant à accroître les possibilités d'approvisionnement fédérales pour les entreprises dirigées par des Autochtones.
- financement précédent visant à soutenir la relance économique menée par les Autochtones et la stimulation des communautés, des entreprises et de l'industrie du tourisme (budget de 2022) et à soutenir la participation des Autochtones à des projets d'énergie propre économiquement durables (budget de 2024).
- soutien au développement communautaire des Premières Nations, à l'appui de la subvention au titre de la nouvelle relation financière et de l'élargissement de l'admissibilité à cette subvention.
- poursuite de la mise en œuvre de l'Initiative : Les enfants inuits d'abord, financement de l'intégrité des programmes pour la poursuite de la mise en œuvre du principe de Jordan.
- financement précédent pour les ajouts aux terres de réserve pour la relance économique des Premières Nations.

Les décisions concernant le renouvellement des initiatives visant à mettre fin au financement seront prises dans les budgets à venir et intégrées dans les futurs documents budgétaires.

Tableaux de renseignements supplémentaires

Les tableaux de renseignements supplémentaires ci-dessous sont accessibles sur le site Web de Services aux Autochtones Canada :

- [Renseignements sur les programmes de paiements de transfert](#)
- [Analyse comparative entre les sexes Plus](#)
- [Réponse aux comités parlementaires et aux audits externes](#)
- [Initiatives horizontales](#)
- [Efficacité en matière de réglementation et d'autorisation pour les projets de croissance propre](#)

Dépenses fiscales fédérales

Il est possible de recourir au système fiscal pour atteindre des objectifs de politique publique en appliquant des mesures spéciales, comme de faibles taux d'imposition, des exemptions, des déductions, des reports et des crédits. Le ministère des Finances Canada publie chaque année des estimations et des projections du coût de ces mesures dans le [Rapport sur les dépenses fiscales fédérales](#). Ce rapport fournit aussi des renseignements détaillés sur les dépenses fiscales, dont des descriptions, des objectifs, des données historiques et des renvois aux programmes de dépenses fédérales connexes ainsi qu'aux évaluations et aux résultats de l'ACS Plus liés aux dépenses fiscales.

Renseignements ministériels

Profil du ministère

Ministre(s) compétent(s) : L'honorable Mandy Gull-Masty, C.P., députée, ministre des Services aux Autochtones Canada

Portefeuille ministériel : Ministère des Services aux Autochtones Canada

Instruments habilitants : [Loi sur le Ministère des Services aux Autochtones, L.C. 2019, ch. 29, art. 336](#) ; [Loi sur le pétrole et le gaz des terres indiennes, L.C., 1985, ch. I-7](#)

Année de constitution ou de création : 2019

Coordonnées du ministère

Adresse postale :

Services aux Autochtones Canada
Les Terrasses de la Chaudière
10, rue Wellington, tour nord
Gatineau, Québec
K1A 0H4

Numéro de téléphone : 1-800-567-9604

Téléimprimeur (ATS) : 1-866-553-0554

Numéro de télécopieur : 1-866-817-3977

Adresse courriel : infopubs@sac-isc.gc.ca

Site(s) Web : <https://www.canada.ca/fr/services-autochtones-canada.html>

Définitions

analyse comparative entre les sexes Plus (ACS Plus) (gender-based analysis plus [GBA+])

Outil analytique servant à soutenir l'élaboration de politiques, de programmes et d'autres initiatives et à évaluer les répercussions des politiques, des programmes et des initiatives sur divers ensembles de femmes, d'hommes et de personnes de diverses identités de genre. L'ACS Plus est un processus permettant de comprendre qui est touché par l'occasion ou l'enjeu évalué par l'initiative, d'établir comment l'initiative pourrait être adaptée pour répondre aux divers besoins des personnes les plus touchées ainsi que de déterminer et de réduire tout obstacle à l'accès ou au bénéfice de l'initiative. L'ACS Plus est une analyse intersectionnelle qui va au-delà des différences biologiques (sexe) et socioculturelles (genre) pour tenir compte d'autres facteurs, comme l'âge, les handicaps, l'éducation, l'ethnicité, la situation économique, la géographie (y compris la ruralité), la langue, la race, la religion et l'orientation sexuelle.

cadre ministériel des résultats (departmental results framework)

Cadre qui établit un lien entre les responsabilités essentielles et les résultats ministériels ainsi que les indicateurs de résultat ministériel d'un ministère.

cible (target)

Niveau mesurable du rendement ou du succès qu'un ministère, un programme ou une initiative prévoit d'atteindre dans un délai précis. Une cible peut être quantitative ou qualitative.

crédit (appropriation)

Autorisation donnée par le Parlement d'effectuer des paiements sur le Trésor.

dépenses budgétaires (budgetary expenditures)

Dépenses de fonctionnement et en capital, paiements de transfert à d'autres ordres de gouvernement, à des organisations ou à des particuliers ainsi que paiements à des sociétés d'État.

dépenses législatives (statutory expenditures)

Dépenses approuvées par le Parlement à la suite de l'adoption d'une loi autre qu'une loi de crédits. La loi précise les fins auxquelles peuvent servir les dépenses et les conditions dans lesquelles elles peuvent être effectuées.

dépenses non budgétaires (non-budgetary expenditures)

Recettes et décaissements nets au titre de prêts, d'investissements et d'avances qui modifient la composition des actifs financiers du gouvernement du Canada.

dépenses prévues (planned spending)

En ce qui a trait aux plans ministériels et aux rapports sur les résultats ministériels, les dépenses prévues s'entendent des montants présentés dans le budget principal des dépenses.

Un ministère est censé être au courant des autorisations qu'il a demandées et obtenues. La détermination des dépenses prévues relève du ministère, et ce dernier doit être en mesure de justifier les dépenses et les augmentations présentées dans son Plan ministériel et son Rapport sur les résultats ministériels.

dépenses votées (voted expenditures)

Dépenses approuvées annuellement par le Parlement au moyen d'une loi de crédits. Le libellé de chaque crédit énonce les conditions selon lesquelles les dépenses peuvent être effectuées.

entreprise autochtone (Indigenous business)

Organisation qui, aux fins de l'Annexe E – Procédures obligatoires pour les marchés attribués aux entreprises autochtones de la Directive sur la gestion de l'approvisionnement ainsi que de l'engagement du gouvernement du Canada d'attribuer obligatoirement au moins 5 % de la valeur totale des marchés à des entreprises autochtones, correspond à la définition et aux exigences définies dans le [Répertoire des entreprises autochtones](#).

équivalent temps plein (ETP) (full-time equivalent [FTE])

Mesure utilisée pour représenter une année-personne complète d'un employé dans le budget ministériel. Pour un poste donné, le nombre d'équivalents temps plein représente le rapport entre le nombre d'heures travaillées par une personne, divisé par le nombre d'heures normales prévues dans sa convention collective.

indicateur de rendement (performance indicator)

Moyen qualitatif ou quantitatif de mesurer un extrant ou un résultat en vue de déterminer le rendement d'un ministère, d'un programme, d'une politique ou d'une initiative par rapport aux résultats attendus.

indicateur de résultat ministériel (departmental result indicator)

Mesure quantitative des progrès réalisés par rapport à un résultat ministériel.

initiative horizontale (horizontal initiative)

Initiative dans le cadre de laquelle deux organisations fédérales ou plus reçoivent du financement dans le but d'atteindre un résultat commun, souvent associé à une priorité du gouvernement.

plan (plan)

Exposé des choix stratégiques qui montre comment un ministère entend respecter ses priorités et obtenir les résultats connexes. De façon générale, un plan explique la logique qui sous-tend les stratégies retenues et tend à mettre l'accent sur des mesures qui se traduisent par des résultats attendus.

Plan ministériel (Departmental Plan)

Exposé des plans et du rendement attendu d'un ministère qui reçoit des crédits parlementaires au cours d'une période de trois ans. Les Plans ministériels sont habituellement présentés au Parlement au printemps.

priorité ministérielle (departmental priority)

Plan ou projet qu'un ministère a choisi de cibler et dont il rendra compte au cours de la période de planification. Il s'agit de ce qui importe le plus ou qui doit être réalisé en premier pour obtenir les résultats ministériels attendus.

priorités gouvernementales (government priorities)

Aux fins du Rapport sur les résultats ministériels de 2024-2025, les priorités du gouvernement sont les thèmes de haut niveau qui décrivent le programme du gouvernement énoncé dans le [discours du Trône de 2021](#).

programme (program)

Services et activités, pris séparément ou en groupe, ou une combinaison des deux, qui sont gérés ensemble au sein d'un ministère et qui portent sur un ensemble déterminé d'extrants, de résultats ou de niveaux de service.

rapport sur les résultats ministériels (Departmental Results Report)

Rapport qui présente les réalisations réelles d'un ministère par rapport aux plans, aux priorités et aux résultats attendus énoncés dans le Plan ministériel correspondant.

rendement (performance)

Utilisation qu'un ministère a faite de ses ressources en vue d'obtenir ses résultats, mesure dans laquelle ces résultats se comparent à ceux que le Ministère souhaitait obtenir, et mesure dans laquelle les leçons ont été dégagées.

répertoire des programmes (program Inventory)

Compilation de l'ensemble des programmes d'un ministère et description de la manière dont les ressources sont organisées pour contribuer aux responsabilités essentielles et aux résultats du ministère.

responsabilité essentielle (core responsibility)

Fonction ou rôle permanent exercé par un ministère. Les intentions du ministère concernant une responsabilité essentielle se traduisent par un ou plusieurs résultats ministériels auxquels le Ministère cherche à contribuer ou sur lesquels il veut avoir une influence.

résultat (result)

Conséquence attribuable en partie à un ministère, une politique, un programme ou une initiative. Les résultats ne relèvent pas d'un ministère, d'une politique, d'un programme ou d'une initiative unique, mais ils s'inscrivent dans la sphère d'influence du ministère.

résultat ministériel (departmental result)

Conséquence ou résultat qu'un ministère cherche à atteindre. Un résultat ministériel échappe généralement au contrôle direct des ministères, mais il devrait être influencé par les résultats des programmes.